



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 16 JUILLET 2015 à 17h30**



**SOMMAIRE**



1. ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. P 09
2. ADMINISTRATION GENERALE - Systèmes d'information – Participation de la ville de Bayonne au projet de développement d'une plateforme territoriale de services d'e-administration. P 10
3. ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion au groupement de commandes constitué par l'Agglomération Côte Basque-Adour et ses communes membres pour l'achat d'électricité. P 10
4. ADMINISTRATION GENERALE - Scène nationale du Sud-Aquitain – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration. P 11
5. ADMINISTRATION GENERALE - Délégation du service public de la fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2014. P 11
6. ADMINISTRATION GENERALE - Gestion de la fourrière automobile – Approbation du principe de gestion déléguée partielle du service public et lancement de la procédure de consultation. P 12
7. ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics – Procédures de mises en concurrence – Indemnisation des intervenants extérieurs. P 12
8. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis 7 quai de Lesseps et autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme. P 13
9. CULTURE ET PATRIMOINE - Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des Beaux-Arts de Bayonne - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre, élection des membres du jury du concours, autorisation de dépôt de la demande de permis de construire et demandes de subventions. P 14

10. CULTURE ET PATRIMOINE - Secteur sauvegardé – Modification n° 2 du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) – Lancement de la procédure. P 28
11. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin de Giulio Romano à la Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly. P 29
12. CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM - Exposition « Sans titre 1 » - Convention de partenariat avec l'association Arcad. P 29
13. CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM - Exposition « Bastions » - Conventions de partenariat. P 29
14. CULTURE ET PATRIMOINE - Projet Fortius – Programme estival de valorisation des remparts. P 30
15. CULTURE ET PATRIMOINE - Hommage à Roland Barthes – Conventions de partenariat. P 30
16. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque - Valorisation des fonds documentaires basques - Programme Bilketa - Convention avec l'Institut Culturel Basque. P 31
17. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques – Programme Bilketa – Signature de la convention pôle associé documentaire avec la Bibliothèque nationale de France (BnF). P 31
18. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acquisition d'un portrait de Joseph Joachim Dubrocq par Isidore Maguès et demandes de subvention. P 32
19. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Exposition de Javier Ciga – Convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la Fondation Ciga. P 32
20. DEVELOPPEMENT DURABLE - Réseau de chaleur – Signature des polices d'abonnement avec Dalkia. P 33
21. DEVELOPPEMENT DURABLE - Adhésion à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables. P 34
22. EDUCATION ET VIE SOCIALE – Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2015-2016. P 35
23. EDUCATION ET VIE SOCIALE – Tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2015-2016. P 42

24. EDUCATION ET VIE SOCIALE – Marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville et le CCAS – Modification de la convention de groupement de commandes avec le CCAS, signature de son avenant n° 1 et signature du marché. P 42
25. EDUCATION ET VIE SOCIALE – Règlement intérieur du service de transport scolaire communal. P 42
26. EDUCATION ET VIE SOCIALE – Petite enfance – Création de la commission d'admission unique et approbation du règlement des inscriptions et admissions dans les crèches municipales. P 43
27. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Candidature de la Ville à l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! ». P 44
28. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Tarifs applicables aux ateliers de groupes assurés par le service des publics de la Direction du patrimoine naturel et environnemental. P 44
29. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Boutique Maison des Barthes – Tarif complémentaire. P 45
30. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle – Conférence sur la domestication du loup dans le sud-ouest – Prise en charge des frais d'un intervenant. P 45
31. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle - Restauration des collections – Demande de subvention auprès de la Drac Aquitaine. P 45
32. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Toponymie – Dénominations de voies et lieux. P 45
33. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Enfouissement d'une ligne électrique avenue Docteur Bernard Gaudeul (2<sup>e</sup> tranche) – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux. P 46
34. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Marché d'opérations régulières de nettoyage des espaces publics – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché. P 48
35. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain conclu avec la Société Decaux France – Avenant n° 2. P 48
36. FETES TRADITIONNELLES – Dispositions concernant les partenariats pour l'édition 2015. P 48
37. TEMPORADA – Dispositions complémentaires relatives à la vente de billets. P 49

38. HALLES ET MARCHES DE PLEIN AIR – Création d’une commission paritaire des marchés de plein air. P 50
39. FINANCES – Indemnité de conseil au Trésorier municipal. P 51
40. FINANCES – Taxe sur la consommation finale d’électricité – Fixation du coefficient multiplicateur applicable à compter du 1er janvier 2016. P 51
41. FINANCES – Exercice 2015 – Budget principal – Décision modificative n°1. P 51
42. FINANCES – Exercice 2015 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Décision modificative n° 1. P 52
43. FINANCES – Exercice 2015 – Budget annexe de l’eau – Décision modificative n° 1. P 52
44. FINANCES – Exercice 2015 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1. P 53
45. FINANCES – Exercice 2015 – Budget annexe de l’assainissement non collectif – Décision modificative n° 1. P 53
46. FINANCES – Remises gracieuses de créances. P 53
47. FINANCES – Subventions aux associations. P 54
48. FINANCES – Demandes d’exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d’équipements municipaux. P 57
49. FONCIER – Acquisition à la SCI Polyclinique Bayonne Adour de parcelles sises chemin de Campagne. P 59
50. FONCIER – Bail commercial au profit de Madame Francette Etchevarria – Tabac Presse du Polo Beyris sis 28 avenue de l’Ursuya. P 59
51. FONCIER – Echange de terrains avec SNCF Réseau pour la réalisation du viaduc ferroviaire. P 59
52. PATRIMOINE IMMOBILIER – Agendas d’accessibilité programmée des Etablissements recevant du public – Demande de prorogation du délai de dépôt. P 60
53. PATRIMOINE IMMOBILIER – Ecole maternelle Citadelle 2 – Création d’un accès différencié – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux. P 63
54. PATRIMOINE IMMOBILIER – Réfection des façades sur rue de l’école maternelle Jules Ferry – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux. P 63

55. PATRIMOINE IMMOBILIER – Convention d’occupation du domaine communal pour la mise en œuvre de compteurs communicants entre la commune de Bayonne et GrDF, Gaz réseau Distribution France - Hébergement de concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux. P 63
56. POLITIQUE DE LA VILLE – Rapport sur l’utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2014. P 64
57. POLITIQUE DE LA VILLE – Signature du Contrat de Ville 2015–2020 de l’Agglomération Côte Basque-Adour. P 65
58. POLITIQUE DE LA VILLE – Attribution de subventions « Politique de la ville » pour les associations. P 73
59. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs. P73
60. RESSOURCES HUMAINES – Frais de déplacement des élus locaux et du personnel municipal – Ajustement des conditions de remboursement. P 74
61. REGIE DES EAUX – Rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour l’année 2014. P 75
62. REGIE DES EAUX – Périmètre de protection du massif de l’Ursuya – Participation aux travaux de réhabilitation des installations d’assainissement autonome à proximité des captages. P 75
63. REGIE DES EAUX – Fontaine d’eau potable – Dépôt à l’INPI des dessins, des modèles et du nom. P 75
64. REGIE DES EAUX – Adhésion à l’association France Eau Publique. P 76
65. SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Rapport sur le prix et la qualité du service pour l’année 2014. P 76
66. SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Réhabilitation des installations d’assainissement non collectif polluantes. P 76
67. SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Prestations d’entretien des installations – Approbation des tarifs. P 78
68. SPORTS – Convention de mise à disposition de locaux au profit de l’association Les Croisés de Saint-André. P 78
69. SPORTS – Equipements aquatiques – Adoption des tarifs applicables au 1er septembre 2015. P 79
70. SPORTS – Halle des sports de l’Université – Convention d’occupation temporaire du domaine public de l’Etat. P 79
71. STATIONNEMENT – Application de la tarification au quart d’heure, dépenalisation du stationnement payant et adaptation du dispositif tarifaire. P 80

72. URBANISME – PNRQAD – Ilot 12 – Acquisition d’un lot de copropriété sis 22 rue Victor Hugo – Convention de portage avec l’EPFL Pays Basque. P 90
73. URBANISME – PNRQAD – Ilot 38 – Acquisition de deux immeubles sis 13-15 rue Bourgneuf – Convention de portage avec l’EPFL Pays Basque. P 90
74. URBANISME – Programme d’Action Foncière – Acquisition du 9B avenue Raymond de Martres – Propriété SCI Elgarrekin – Convention de portage foncier avec l’EPFL Pays Basque. P 90
75. URBANISME – Immeuble sis 19 rue Vieille Boucherie – Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque et transactions foncières avec le syndicat des copropriétaires et Madame et Monsieur Extanisie. P 91
76. URBANISME – Attribution de subventions communales pour l’amélioration de l’habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. P 91



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 16 JUILLET 2015 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, M. Salducci à M. Laiguillon (jusqu'à la délibération n° 16), Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.



M. le Maire : Mes chers collègues vous voudrez bien prendre place s'il vous plaît car nous allons ouvrir la séance de ce conseil municipal. Je vous salue toutes et tous et je demande à notre benjamin, Etienne Boutonnet de procéder à l'appel des présents.

Merci pour cet appel des présents. Je vous propose immédiatement de commencer la lecture des rapports de ce conseil municipal, par le compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales. Vous avez une liste là des décisions qui ont été rendues. Je me rends compte que je n'ai pas fait l'adoption du rapport. Excusez-moi, je reviens. Il faut procéder à l'adoption des rapports des séances des conseils municipaux du 9 avril et du 28 mai 2015. Et je vous demande si vous avez des observations à faire sur ces procès-verbaux ? Madame Bisauta, vous avez la parole.

Mme Bisauta : Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur ce rapport des adoptions de conseil municipal, notamment sur le conseil municipal du 28 mai. Alors ça va être quelques instants, mais c'est en lien avec un rapport qui avait trait à l'Observatoire des violences faites aux femmes. En effet, dans un article publié dans le magazine de la Ville, le groupe « Bayonne ensemble » revient sur ce sujet, ne ménageant pas ses effets, et dressant de l'action menée avec l'Observatoire, un tableau particulièrement violent puisqu'il est question de ma part de « volonté pernicieuse d'entretenir polémiques et mauvaises querelles au service d'un art consommé et malsain de la diversion ». Peu importe, ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir.

Mais là où je souhaite de façon quelque peu solennelle apporter publiquement une explication, c'est sur le passage où il est question d'une somme de 8 000 € que Madame Capdevielle, députée de la circonscription, s'engageait à verser au titre de sa réserve parlementaire. Pas à l'Observatoire qui était un groupe d'intérêt public, un GIP, mais à un tiers, une association. Cette association, je le dis, est le Collectif des femmes en Pays Basque, dont la présidente est là ou devrait arriver, et qui s'est vu proposer par Madame la Députée, d'encaisser ces 8 000 € et de les faire transiter sur son compte avant de les reverser intégralement au GIP Observatoire, qui légalement ne pouvait pas les percevoir en direct. Cela a donné lieu à beaucoup de réflexions et d'échanges. Marie Felices-Picard, ici présente, ne peut l'ignorer puisqu'en tant qu'adhérente au collectif, elle a été destinataire de tous les mails et des débats qu'il y a eu. Après avoir beaucoup consulté, moi-même et le collectif, et par courrier du 24 mars, le collectif refusait la proposition au motif que ce reversement et je cite le collectif « paraît un exercice délicat sur le plan juridique ». C'est en termes des plus softs, ce qu'on peut écrire, pour expliquer que l'on ne souhaite pas s'engager dans un montage qui reste assez peu compatible avec la règle de droit. Par courrier du 16 avril, Madame la Députée contestait cette analyse. Mais elle reconnaissait sans ambages qu'il s'agissait bien de pratiquer une réversion. C'est à ce sujet que le groupe « Bayonne ville ouverte » écrit « contre toute attente l'association refusait les fonds ». Je dirais non, pas « contre toute attente » mais bien parce que la manœuvre proposée leur posait de sérieux problèmes tant sur un plan légal qu'éthique. De plus, il leur fallait constituer, pour percevoir cette somme, un projet qui n'avait aucune réalité.

Je n'ai jusqu'ici, je vois que Madame la Présidente est arrivée, jamais rendu ces éléments publics. Ils devaient rester, je pense entre nous. Mais la publication concernée m'amène tout de même à le faire. Je sais que le débat public est parfois rude et je le sais depuis longtemps. Mais il ne permet pas de mettre en cause des personnes sur leur honnêteté et même disons-le, allez, un peu sur leur honneur, surtout en connaissant l'exacte réalité du dossier, je pense. De plus quand on a, de façon aussi active, mis en place une sorte d'usine à gaz peu recommandable, on s'abstient de ce genre de leçons, jusqu'ici, nul ne pouvant se prévaloir de sa propre turpitude. Je vous demande, Monsieur le Maire, en accord avec Mme Idiart, de m'autoriser à remettre à la presse, l'ensemble des lettres échangées entre le Collectif et Mme la Députée, et qu'à ma demande, elles m'ont été remises ce matin et on pourra constater que ce que je dis est bel et bien écrit dans quatre courriers qui ont été échangés entre le Collectif des Femmes en Pays Basque et Madame Capdevielle, dont je déplore l'absence parce que nous aurions pu nous expliquer en direct.

M. le Maire : Oui, Madame Capdevielle est absente, elle m'a dit parce qu'elle est à l'Assemblée nationale pour le vote de textes importants, effectivement. Madame... oui, vous pouvez, maintenant cela dit ça n'entraîne pas la modification du compte-rendu en l'occurrence du procès-verbal, mais Monsieur Etcheto, vous voulez prendre la parole.

M. Etcheto : Pour être tout à fait honnête, je la reprendrai une deuxième fois après pour scinder, parce que j'avais l'intention de la prendre sur un tout autre sujet. Premièrement, sur la question du procès-verbal, pour moi je retrouve absolument l'intégralité et la teneur du débat que nous avons eu, en l'occurrence Martine Bisauta et moi-même, lors de ce conseil ; donc je n'y trouve rien à redire.

En ce qui concerne le débat entre Mme Bisauta et Mme Capdevielle : Mme Capdevielle est absente aujourd'hui pour des raisons fort sérieuses puisqu'elle est en effet, en session



très importante à l'Assemblée. Je pense, disons comme élément de base de l'élégance, ce serait peut-être de débattre en sa présence, à ce moment-là et d'avoir cet échange en sa présence... Ecoutez oui, ça serait la moindre des choses plutôt que de débattre avec une absente, c'est quand même toujours un petit peu facile... Elle avait envoyé un pouvoir à la mairie. Oui, mais en l'occurrence les propos de Madame Bisauta mettent en cause l'action de la Députée.

M. le Maire : Terminez Monsieur Etcheto. On n'interrompt pas M. Etcheto.

M. Etcheto : Voilà. Maintenant je voulais reprendre la parole sur toute autre chose, un autre point. Je voulais au nom de mon groupe et je pense que le conseil municipal dans son intégralité s'y associera volontiers, adresser nos félicitations à deux anciens sociétaires si j'ose dire de ce conseil municipal. Le premier de celui-ci à savoir le Maire Jean Grenet, mais aussi notre collègue Jean-Michel Uhaldeborde, même s'il a siégé de manière éphémère, pour avoir été honorés lors de la promotion du 14 juillet dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Ce n'est pas si souvent deux d'un coup, pour le conseil municipal de Bayonne ; je crois que ça rejaillit un petit peu modestement sur l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire : Voilà, on prend acte de ce que vous dites. Ça fait sourire beaucoup M. Mathieu Bergé. Mais moi j'ai adressé mes félicitations aux deux impétrants et d'autres autour de moi également. Et on n'a pas forcément besoin de le dire en séance publique. Mais bon, on peut aussi le dire en séance publique si on a justement envie que ça se sache. Mais c'est ce que j'ai dit dans le texte que j'ai envoyé, mais confidentiel, à M. Grenet et à Monsieur l'ancien président de l'UPPA. Mais en tout cas on prend acte de ce que vous avez dit, Monsieur, ça sera dans le procès-verbal.

Y a-t-il d'autres explications ? Ce n'était pas sur le procès-verbal ce que vous avez dit M. Etcheto, mais y a-t-il, sur le procès-verbal, d'autres interventions que ce qu'on vient d'entendre de la part de Mme Capdevielle ? Mme Bisauta, excusez-moi. Mme Bisauta a fait donc part de son observation, s'il n'y a pas d'autre intervention sur ce procès-verbal, je considère qu'il est donc adopté.

#### **Approbation des procès-verbaux des séances du 9 avril et du 28 mai 2015.**

*Approuvé à l'unanimité.*

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : Nous allons tout de suite passer donc, à la lecture des rapports. Le premier de ces rapports c'est le compte-rendu habituel que le Maire prend entre deux sessions du conseil municipal. Vous avez les décisions parce que la liste vous a été communiquée. Je pense que vous me ferez grâce de la lecture de ces quatre pages de décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion, mais bien évidemment s'il y avait des questions à propos de l'une quelconque des décisions prises, je suis à votre disposition. S'il n'y a pas de question donc je considère que j'ai satisfait à ce compte rendu.

*Pas de vote.*

Le rapport qui suit va être présenté par Mme Durruty et concerne le système d'information.

## **2. Systèmes d'information – Participation de la Ville de Bayonne au projet de développement d'une plateforme territoriale de services d'e-administration.**

Mme Durruty : L'agence de développement des usages et services numériques (aNTIC Pays Basque) souhaite mener une mission d'ingénierie pour étudier la faisabilité d'une plateforme mutualisée d'e-administration, à l'échelle des communes des deux communautés d'agglomération du Pays Basque. Dans un premier temps, une étude de faisabilité technico économique se déroulerait prévisionnellement jusqu'à octobre 2015. Afin de soutenir la démarche telle que décrite en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à la démarche « Ville numérique / portail e-services » proposée par l'aNTIC Pays basque ; de désigner deux représentants, un(e) élu(e), un(e) technicien(ne) de la commune pour participer aux comités de pilotage et suivre les travaux et d'autoriser M. le Maire à signer la convention cadre correspondante.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant la participation de la ville à ce projet ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Le rapport est adopté. Excusez moi, le rapport n'est pas encore adopté, parce qu'effectivement, il faut représenter la Ville comme vous venez de l'indiquer et je propose les candidatures en tant qu'élue de Sylvie Durruty, au titre de sa délégation d'adjointe en charge notamment des systèmes d'information et de la Ville numérique, et en tant que technicien, M. Frédéric Vidal, qui est donc le Directeur des services d'information. Je mets donc aux voix : à la fois l'adoption de ce rapport et également la désignation de ces deux personnes. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas donc adopté à l'unanimité, merci.

*Adopté à l'unanimité.*

Le rapport suivant, Mme Bisauta, ça concerne l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

## **3. Adhésion au groupement de commandes constitué par l'Agglomération Côte Basque-Adour et ses communes membres pour l'achat d'électricité.**

Mme Bisauta : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. En raison de la suppression au 31 décembre 2015 de certains tarifs règlementés de vente de l'électricité, les personnes publiques auront l'obligation de recourir à des marchés publics à compter de cette date afin de sélectionner des fournisseurs d'énergies. Dans ce cadre, une délibération pour l'adhésion à un groupement de commandes à l'échelon régional a été prise lors du conseil municipal du 9 avril 2015. Cependant, le bureau communautaire du 17 avril 2015 a proposé que cette mise en concurrence soit faite par le biais d'un groupement de commandes réunissant les besoins des cinq communes et de l'agglomération, concrétisant ainsi un premier projet de mutualisation, qui plus est en lien avec le développement durable. Il est demandé au conseil municipal de valider l'adhésion de la Ville de Bayonne à ce groupement de commandes constitué dans les conditions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et ses avenants éventuels permettant d'étendre le champ des membres. Cette délibération annule et remplace la délibération du n° 6 du 9 avril 2015.

M. le Maire : Voilà. On revient sur quelque chose, c'est vrai. Mais les raisons viennent d'être données par Mme Bisauta. Il y a des questions autres que celles qui se trouvent dans le rapport ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix : abstentions ou votes contre ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

Le rapport qui suit, je le présente, concerne la Scène nationale du Sud-Aquitain.

#### **4. Scène nationale du Sud-Aquitain – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.**

M. le Maire : Par délibération du 30 avril 2014, nous avons ici même désigné les représentants de la commune au conseil d'administration de la Scène. Or l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 a validé la modification des statuts de l'association, dont la dénomination est devenue Scène nationale du Sud-Aquitain. Le collège des membres de droit est désormais composé de quinze membres dont trois au titre de la Ville de Bayonne : le Maire ou son représentant ainsi que deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal. Il faut donc procéder, dans ce nouveau cadre à leur nomination. Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le Maire qui sera représenté par notre adjoint à la culture, M. Yves Ugalde, les deux autres conseillers municipaux représentants de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Scène nationale. Et pour ces deux postes d'administrateurs, je vous propose Mme Sophie Castel et M. Etienne Boutonnet.

Oui, Monsieur Etcheto, vous ne prenez pas part au vote Monsieur. Abstention du côté de Baiona 2014 et donc délibération adoptée. Merci.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité*

Le rapport qui suit, c'est M. Christian Millet-Barbé qui va le présenter, c'est la DSP de la fourrière automobile.

#### **5. Délégation du service public de la fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2014.**

M. Millet-Barbé : Par délibération en date du 16 décembre 2010, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Sarl Mendes Crosa la convention de délégation partielle du service public de fourrière automobile, d'une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Conformément aux obligations du CGCT, le délégataire a remis le 1<sup>er</sup> juin dernier le rapport relatif à l'exercice précédent qui a été examiné par la commission consultative des services publics locaux le 24 juin 2015. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation par le délégataire du service public de fourrière automobile du rapport pour l'année 2014, dont les principaux éléments sont détaillés en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Ce rapport, c'est donner acte, il ne s'agit pas de voter, M. Millet-Barbé. S'il n'y a pas d'observation, on peut passer au rapport suivant.

*Pas de vote.*

## **6. Gestion de la fourrière automobile – Approbation du principe de gestion déléguée partielle du service public et lancement de la procédure de consultation.**

M. Millet-Barbé : Depuis 1998, le conseil municipal a fait le choix de gérer le service public de fourrière automobile par voie de délégation. Une convention de délégation partielle de service public relative à la gestion de ce service public, approuvée par délibération du 16 décembre 2010, a été signée pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a été prolongée, par délibération du 28 mai 2015, jusqu'au 31 mars 2016. Pour les raisons énoncées en note explicative de synthèse, la Ville souhaite à nouveau confier l'exploitation de la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par concession pour une durée de cinq ans. Ainsi, vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 8 juin 2015 et l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 24 juin 2015, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la gestion déléguée partielle pour le service public relatif à la fourrière automobile municipale, d'autoriser le lancement de la procédure de consultation correspondante et de préciser que le conseil municipal sera saisi par M. le Maire du choix de l'entreprise auquel il sera procédé et se prononcera sur celui-ci.

M. le Maire : Merci. Des questions sur cette question de fourrière et en particulier de principe de gestion déléguée partielle de ce service public ? Il n'y a pas de question ? Il y a une question, pardon. M. Nogues.

M. Nogues : Non ce n'est pas une question, M. le Maire. C'est pour dire que je m'abstiendrai sur ce rapport comme je l'ai déjà fait lors de la commission consultative des services publics, car je n'approuve pas le principe de la gestion déléguée partielle pour le service public. Et mon collègue s'abstiendra aussi d'ailleurs.

M. le Maire : D'accord, c'est clair. Merci pour ces précisions. Donc, il n'y a pas de problème en dehors de ça, donc délibération adoptée.

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

M. Esmieu, vous présentez le rapport concernant les marchés publics et plus spécialement, l'indemnisation de certains intervenants extérieurs.

## **7. Marchés publics – Procédures de mises en concurrence – Indemnisation des intervenants extérieurs.**

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre des réunions de la commission d'appel d'offres ou de jurys, la Ville est susceptible de faire appel à des intervenants extérieurs. Compte tenu de leurs contributions aux travaux de la collectivité et du temps consacré, il convient d'allouer une indemnisation pour ceux qui interviennent en dehors de leur activité professionnelle. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de cette indemnisation pour la durée du mandat municipal en cours, d'en fixer le montant horaire net à 81,56 € et de dédommager également ces intervenants de leurs frais de déplacements dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas de questions sur cette délibération ? Donc je mets aux voix : abstentions ou votes contre ? Délibération adoptée à l'unanimité.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Le rapport qui suit, que je vais présenter concerne une convention de mise à disposition par l'EPFL (établissement public foncier local) du Pays Basque au profit de la commune de locaux qui trouvent quai de Lesseps, au n° 7 exactement ancien garage Daverat, pour ceux qui s'en souviennent et la délibération porte aussi sur une autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme.

## CULTURE ET PATRIMOINE

### **8. Convention de mise à disposition par l'EPFL Pays Basque au profit de la commune de locaux sis 7 quai de Lesseps et autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (rapporteur : M. le Maire).**

M. le Maire : Alors très rapidement, comme vous le savez, cet immeuble au 7 quai de Lesseps, a été acquis pour le compte de l'Agglomération par l'EPFL comme bien d'autres immeubles qui se trouvent entre le pont Saint-Esprit et le pont Henri Grenet. Cet immeuble est aujourd'hui libre comme la plupart d'ailleurs des autres immeubles ; je dis au passage que la communauté d'agglomération a quasiment acquis, à près de 80 %, les immeubles qui se trouvent sur ces 900 m linéaires de quai. Donc l'objet de cette délibération, c'est de demander à l'EPFL, ou tout au moins de signer avec l'EPFL, la mise à disposition d'une partie des locaux, situés au rez-de-chaussée de ce bâtiment qui représente 185 m<sup>2</sup>. Cette mise à sa disposition, à titre gratuit, se fera pour une durée d'un an, donc ça veut dire à titre précaire, sachant que bien évidemment tous ces immeubles sont appelés à être démolis et que ces utilisations sont bien évidemment à caractère précaire. La Ville de Bayonne prendra en charge l'ensemble des obligations liées à l'occupation des lieux et sera subrogée dans les droits et obligations du propriétaire, évidemment. La commune assumera directement les aménagements qui doivent être réalisés de faible importance il est vrai, mais nécessaires eu égard au fait que, et vous allez le voir dans un instant, c'est un établissement recevant du public qui utilisera ou tout au moins qui occupera ce local.

La ville, je viens de le dire, envisage de mettre à disposition ce local à une association. Cette association c'est Baionako Gazteak, c'est-à-dire le gaztetxe de Bayonne. Local qui sera comme dans les autres gaztetxe, il y en a beaucoup au Pays Basque, autogéré par et pour les jeunes visant à soutenir et développer la culture populaire (cultura herrikoa), maison des jeunes pour le développement des langues et de la culture basque. Un lieu également où des concerts, des ateliers de musique, de danse pourront être organisés, toujours à visée sociale, ceci étant dans l'esprit des gaztetxe que l'on connaît dans d'autres villes. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays Basque la convention ci-annexée pour la mise à disposition de ce local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 7 quai de Lesseps et aussi d'autoriser à déposer le dossier des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires pour que ce local soit conforme aux règles de sécurité.

Voilà pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des questions ? Oui Madame Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la mise à disposition gratuite du local situé au 7 quai de Lesseps, à l'association Baionako Gazteak, pour en faire un gaztetxe, la ville prend en charge l'ensemble des travaux et aménagements pour cette future affectation. Nous n'avons pas trouvé dans le rapport le coût desdits travaux, qui

j'imagine en ces temps de vaches maigres pour la culture bayonnaise, ont été évalués, ni la durée prévue de la mise à disposition (et donc d'amortissement des travaux). Vous avez parlé effectivement d'un an renouvelable et donc compte tenu éventuellement des coûts et de la durée, donc de la durée d'amortissement, ces deux éléments nous permettraient de donner un meilleur éclairage à ce rapport.

M. le Maire : Alors, pour répondre à la question de la durée, je viens de vous dire que c'était précaire et révocable. Donc c'est pour une année renouvelable et que bien évidemment cette durée je ne peux pas vous la donner, puisqu'elle sera fonction effectivement, de l'état d'avancement de notre projet d'aménagement de ce quai. On peut imaginer, Mme Aragon, pour parler quand même plus clairement, que ça prendra au moins trois ans, voire davantage. Alors quant à la question de vérifier l'amortissement, et je vois là l'expertise comptable dans la question, vérifier l'amortissement au regard de cette durée, les travaux ont été évalués mais seront effectués en grande partie, en tout cas en partie pour les travaux qui peuvent l'être de cette manière, par les jeunes du gaztetxe, comme ça se passe d'ailleurs dans d'autres villes et comme ça s'est passé en particulier à Biarritz. On peut dire que la Ville devra supporter aux alentours de 40 à 50 000 €. Mais c'est quelque chose qui sera précisé ultérieurement.

Là nous en sommes, Madame Aragon, uniquement à la convention de mise à disposition entre l'EPFL et la Ville de Bayonne. On reviendra ultérieurement, sur le contrat qu'on aura signé à caractère précaire entre la Ville de Bayonne et le gaztetxe. Alors on sera plus précis cette fois, mais bon je vous donne quand même quelques éléments d'information puisque je les ai en tête. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Mme Aragon.

Mme Aragon : Je disais on ne participe pas mais...

M. le Maire : Ceci conditionnait votre vote ?

Mme Aragon : Oui...

M. le Maire : Oui, mais je viens de vous dire ... Vous votez d'accord. Je viens de vous dire que la mise à disposition par l'EPFL à la Ville, c'est l'objet de la délibération, plus tard on verra... mais je vous dis ce que je sais déjà. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions sur ce rapport. Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Le rapport qui suit, je le présente également.

### **9. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des Beaux-Arts de Bayonne - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre, élection des membres du jury du concours, autorisation de dépôt de la demande de permis de construire et demandes de subventions.**

M. le Maire : J'essaie d'aller rapidement sur la présentation de ce rapport, car je ne doute pas qu'il y aura des questions, me réservant peut-être une partie des développements dans le cadre des réponses que je ferais ou que nous ferions, avec mes collègues aux questions que vous poserez.

Pour présenter les choses d'une façon résumée, tout le monde sait que le musée Bonnat-Helleu contient des collections extrêmement riches : à peu près 7 000 œuvres dont la moitié, grosso modo, appartient à l'Etat et ces collections sont déposées, par l'Etat, au Musée des Beaux-Arts de Bayonne par la volonté du testateur, puisqu'en l'occurrence c'est pour l'essentiel ce qu'on a obtenu du legs Bonnat, que ces œuvres appartenant à l'Etat sont ici en dépôt. Tout le monde connaît la richesse de ces collections, donc je n'y reviens pas, tout le monde sait aussi que c'est le cabinet de dessins qui fait la particularité de ce musée bayonnais. Tout le monde sait aussi que ce qui caractérise l'essentiel de ces œuvres, c'est qu'elles se rapportent à la période du XIX<sup>e</sup> siècle et tout le monde sait aussi que récemment, après d'autres legs qui nous sont arrivés (je pense notamment au legs Petithory, mais pas seulement), nous avons eu récemment le legs Howard-Johnston et comme on en a parlé ici à différentes reprises, je n'ai pas besoin de vous dire le nombre d'œuvres qui sont arrivées au musée, plus de 250, à la suite du legs qui nous a été fait par Mme Howard-Johnston.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à un vaste projet de restauration et de rénovation de ce musée et il y a déjà quelques années, le Ministère de la Culture avait décidé d'inscrire ce projet de rénovation dans le cadre du plan Musées en Région, qu'on appelait plus généralement le plan Musées. Certains se souviennent que Frédéric Mitterrand, alors Ministre de la Culture, s'était déplacé à Bayonne et nous avait fait part de la volonté à l'époque de l'Etat, de nous aider avec un financement à une hauteur significative puisqu'il était à hauteur de 20 % et chacun se souvient aussi que nous avons considéré que nos trois musées de France, puisqu'on en a trois à Bayonne avec le Musée Basque évidemment et le Muséum d'histoire naturelle, que chacun des ses trois musées avait besoin de réserves, en fait principalement le Musée des Beaux-Arts et le Musée Basque. On avait envisagé, et chacun s'en souvient, de lancer un projet de construction des réserves mutualisées à part, évidemment, et éloigné des musées concernés. Ce projet est allé bien loin puisqu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée, a travaillé, a présenté un projet architectural. Lorsque le coût de cette réalisation nous a été présenté, il y a peu de temps, 6,5 millions d'euros (je parle des réserves mutualisées : 6,5 M€), au regard d'une aide de l'Etat qui elle ne dépasserait pas 550 000 €, il nous est apparu, avec mes collègues de la majorité et sur ma proposition, qu'il était nécessaire de procéder à des arbitrages budgétaires. Et effectivement, la non-réalisation des réserves mutualisées est la conséquence d'un arbitrage budgétaire qu'il nous a fallu prendre, non pas pour décider de ne pas faire de réserves, mais simplement la décision de ne pas faire de réserves mutualisées.

Il est vrai que dans l'intervalle, les choses avaient quelque peu évolué, car d'une part s'agissant du Musée Basque, qui n'est pas concerné par ce rapport je le sais, j'avais pris des contacts avec l'Etat et le Département, afin de vérifier si on pouvait imaginer que l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers qui est aujourd'hui le foyer Les Mouettes, puisse être repris par la Ville de Bayonne, celle-ci étant propriétaire du foyer qui jouxte le Musée Basque. Donc on pouvait ainsi imaginer que les réserves puissent être effectuées pour ce qui concerne le Musée Basque sur ce bâtiment qui appartient à la Ville de Bayonne.

S'agissant du Musée des Beaux-Arts, celui qui nous intéresse dans cette délibération, il nous a fallu imaginer quel repli devait être mis en place et la seule alternative était que le musée puisse s'étendre sur l'école voisine du Petit Bayonne. Avant d'en être là, j'avais déjà rencontré les parents d'élèves et les enseignants dans le cadre du conseil d'école, il y a quatre ou cinq, ou plutôt trois ans, j'étais alors adjoint à la culture, pour leur indiquer qu'il faudrait, dans tous les cas de figure, imaginer pouvoir occuper au moins partie de cette école. Cette indication était donnée avant que n'arrivent les éléments d'information

que je viens de vous indiquer, à savoir l'impossibilité de faire ces réserves sur un site unique et aujourd'hui, il apparaît au regard des études qui ont été réalisées par les programmistes, que pour pouvoir disposer des espaces nécessaires à ce musée, il est absolument indispensable de disposer de l'intégralité de l'école du Petit Bayonne. L'équipe de programmation qui a travaillé là-dessus, il y a déjà quelques mois, qui est l'équipe Seban-Dangles nous a fait des propositions qui nous sont apparues tout à fait satisfaisantes et qui ont conclu à la faisabilité de l'opération : je veux parler de la restructuration du Musée des Beaux-Arts Bonnat-Helleu, avec bien sûr aussi, la constitution de réserves, cette fois non mutualisées, mais pour le seul musée Bonnat-Helleu. Autrement dit, la conservation des œuvres in-situ, ce que d'ailleurs la conservatrice souhaitait depuis le départ et la plupart des conservateurs préfèrent être dans ce type d'hypothèse. Nous étions hier, au Ministère de la Culture, à la rencontre de la Directrice des Musées de France, pour parler de ce dossier. Pas de cette délibération spécialement, mais pour parler de ce dossier et vérifier bien évidemment, que les services de l'Etat étaient en phase avec la manière dont on envisageait la poursuite des opérations. Cet entretien s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles, au point que du reste, on présente ce rapport avec d'autant plus de conviction.

Mais je voudrais parler de l'école du Petit Bayonne. Cette école, qui comme toutes les écoles, marque l'identité d'un quartier, et en particulier l'identité de ce quartier, ne pouvait pas être déplacée, tout au moins ses classes déplacées sans que nous ayons une solution alternative. Je précise ici que, ce n'est pas une raison, mais néanmoins il y avait trois classes dans cette école qui pouvait en contenir neuf, autrement dit, une véritable sous-occupation de cet immeuble. C'est d'ailleurs pour cela, que dans un premier temps, j'avais imaginé une occupation partielle de cet immeuble et y compris d'ailleurs, la réalisation d'une classe passerelle entre le Musée des Beaux-Arts et cette école. Les enseignants, ou tout au moins certains parents d'élèves s'en souviennent peut-être encore. Alors, j'ai indiqué aux représentants des parents d'élèves, que j'ai reçus ici même il y a quelques jours, que nous avons décidé de vérifier la faisabilité d'un transfert de ces trois classes à l'école du Grand Bayonne, rue Albert 1<sup>er</sup>. Sachant que dans cette école également, il y a une sous-occupation. D'ailleurs, dans tous les centres historiques, les écoles sont de moins en moins fréquentées car il faut le reconnaître, il y a vieillissement de la population en particulier dans les centres historiques. Je le regrette infiniment d'ailleurs, et la politique de logement qu'on est en train de mettre en place dans cette municipalité tend à vaincre un petit peu cette évolution tendancielle, mais enfin c'est ainsi. Et donc cette école du Grand Bayonne effectivement a également une baisse significative d'effectifs. Ce pourquoi on essaie d'imaginer qu'on puisse effectuer ce transfert dans ces conditions. Mais rien n'est acté, et je l'ai indiqué l'autre jour aux parents d'élèves. Je vois qu'il y a un certain nombre de parents d'élèves qui sont dans notre salle ce soir ; je leur ai indiqué que la faisabilité serait d'abord vérifiée, car je sais et ils me l'ont dit, que nous avons dans cette école des problèmes : non pas pour réaliser ces classes supplémentaires, mais notamment pour la cour de récréation et en particulier la cantine, avec déjà un fonctionnement assez complexe, avec deux services... des problèmes sérieux. Et que bien évidemment, si on ne règle pas ces difficultés-là, il est hors de question que ces trois classes puissent venir s'ajouter à celles qui existent déjà. Il nous faudra, avec les services, aller jusqu'au bout de l'exercice, quitte à constater que les choses ne sont pas possibles. Et comme je l'ai indiqué, à la fois aux représentants des parents d'élèves et à la communauté éducative, et la communauté éducative, c'est mes collègues Mme Martin-Dolhagaray et Mme Lauqué, qui sont allées à leur rencontre, on leur a donc indiqué qu'on travaillerait cela en concertation. Et que chaque étape que nous aurons à réaliser dans cette opération complexe et délicate, on la ferait en concertation. Du reste, date est déjà prise pour la rentrée de septembre où nous avons proposé, et à la



communauté éducative et aux représentants des parents d'élèves, de se rencontrer, de se retrouver pour qu'on fasse état des premières conclusions sur ce point.

J'ai entendu de la part des parents d'élèves, mais aussi de la communauté éducative, une demande forte, certes, d'abord, de se maintenir dans les lieux autant que faire se peut, et je l'ai entendu, j'ai expliqué les impératifs. Je vous le dis ici comme je leur ai indiqué : il est hors de question de revenir sur une décision qui est une décision raisonnable au regard de l'impératif pour ce musée de pouvoir se maintenir là où il se trouve, l'extension ne pouvant être réalisée que sur cette école. En revanche, j'ai parfaitement entendu les inquiétudes qui ont été manifestées à l'occasion de cette rencontre et j'ai bien indiqué que les solutions alternatives, y compris au Petit Bayonne n'étaient pas exclues et qu'il y avait peut-être deux pistes sur lesquelles on pourrait, si l'hypothèse du Grand Bayonne n'était pas satisfaisante, se replier. Sachant que dans tous les cas de figure, nous avons le temps devant nous car au regard de ce qu'est le calendrier de la restructuration du musée, ce n'est pas avant 2017, vous le savez, qu'il faudra envisager le transfert. Donc on pourra d'ici là, non seulement se rencontrer et vérifier aussi la faisabilité de l'opération initiale, voire des solutions alternatives. Je le dis ici parce que je pense, alors même qu'on parle du musée, mais qu'il y a quand même un dégât collatéral important pour une école, que je me devais de donner ces explications ici même et les engagements tels que je les ai formulés lors des rencontres récentes.

Je finis la lecture du rapport, et ça c'était mon commentaire, en vous disant s'agissant du musée Bonnat-Helleu, puisque nous retenons l'hypothèse proposée par les architectes programmistes, à savoir la réalisation de la restructuration du musée avec les réserves sur l'actuel musée plus l'école du Petit Bayonne, il nous faut maintenant procéder au lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec l'élection des membres du jury. Alors, je précise ici, parce que j'ai terminé, que la somme qui sera versée aux candidats qui ne seront pas retenus sera de 30 000 € maximum. C'est une nécessité, parce que quand vous voulez faire travailler des équipes d'architectes, il est quand même important qu'ils puissent être rémunérés, même dans l'hypothèse qu'ils ne soient pas retenus. Il nous faudra également constituer un jury de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, sachant que de toute façon il faudra procéder aussi à l'élection de ces dix membres au total (entre les titulaires et les suppléants) auxquels il faudra ajouter cinq membres supplémentaires qui feront l'objet d'une désignation ultérieure. Tout ceci conformément au code des marchés publics, il n'y a aucune liberté dans ce domaine, le code des marchés publics nous obligeant à cela.

Donc je pense qu'il va y avoir des demandes de parole dès maintenant. Sinon j'indique (M. Etcheto, je vous donne la parole dans deux secondes), qu'après notre débat, il y aura lieu de procéder à l'élection des membres du jury du concours, selon le scrutin de liste à bulletin secret. Je donnerai lecture des listes qui sont déposées, je ne sais pas si les services ont quelque chose, on verra tout à l'heure. Ensuite, on procèdera à l'appel pour le vote, une liste spécifique étant fournie pour ce faire et ensuite, deux assesseurs viendront pour le dépouillement et nous en aurons ainsi terminé après ce vote sur le jury. Et puis ensuite, il y aura un vote simplement à main levée pour les autorisations d'urbanisme. Voilà. Donc j'ai été complet jusqu'au bout, je vous laisse la parole maintenant M. Etcheto.

M. Etcheto : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les Bayonnais ont mal à leur ville. Depuis maintenant bientôt un an et demi, bien peu de choses leur auront été épargnées : reniement immédiat des promesses de campagne sur la baisse de la fiscalité locale, une réforme des rythmes scolaires mise en place par-dessus la jambe, la mauvaise

comédie devant l'école de la Citadelle, la vraie/fausse expulsion de Roms afin de racoler les voix du Front National entre les deux tours des élections départementales, les tergiversations interminables et au moins un an de perdu sur le dossier du transport en commun en site propre, l'abandon des festivals culturels les plus emblématiques de la ville. Et je crains de ne pas être exhaustif ! Le plus inquiétant, c'est qu'à mesure que l'on avance dans ce mandat (et ce n'en est en principe que le début), plus les fiascos et les désillusions s'enchaînent et se multiplient, notamment ces dernières semaines : l'échec retentissant de Kulture Sport, votre duplicité et vos revirements incessants sur l'épisode de la fusion, la cacophonie à la Communauté d'agglomération sur la question institutionnelle et territoriale, le matraquage soudain et furtif des habitants des quartiers du centre sur le stationnement, nous en parlerons tout à l'heure, et puis désormais ce dossier du Musée Bonnat et « les dégâts collatéraux », je ne fais donc que retrouver votre propre formulation, qu'à travers lui vous causez sur l'école du Petit Bayonne.

Cette affaire est malheureusement tristement révélatrice de la gouvernance erratique qui est la vôtre. Fin juin, on apprenait de manière tout à fait cavalière l'abandon du projet de réserves mutualisées. Je tiens à souligner qu'aucune information n'en a été donnée à la représentation municipale. Le président du syndicat mixte du Musée Basque s'est montré autrement plus démocrate et transparent que vous devant son conseil syndical, faute de quoi d'ailleurs, on n'en saurait encore rien. Un projet avorté que ces réserves mutualisées, dont le coût pour la ville tutoiera tout de même les 200 000 € car le concours de maîtrise d'œuvre a bien eu lieu selon les mêmes règles d'ailleurs que celles pour lesquelles nous délibérons aujourd'hui. Les études ont été engagées et il a fallu par conséquent rémunérer les équipes d'architectes : de l'argent public jeté par les fenêtres ! Un projet avorté qui nous aura aussi fait perdre trois années précieuses depuis 2012. Un projet qui aura avorté en grande partie du fait de l'absence de portage politique de ce dossier auprès des instances culturelles nationales notamment : chacun sait qu'il aurait fallu émarger au Plan Musées avant le 31 décembre 2013 pour bénéficier des aides les plus substantielles de l'Etat, vous l'avez rappelé d'ailleurs. Cela n'a pas été fait et c'était pourtant là, la responsabilité du premier adjoint de l'époque en charge de la culture. Le constat est clair : vous avez été négligent et vous avez failli dans cette tâche, et ce sont les Bayonnais qui en payent aujourd'hui l'addition.

Aujourd'hui que nous propose-t-on, en désespoir de cause ? D'en revenir à une idée très ancienne, elle est même plus ancienne que les quatre ou cinq ans que vous évoquez : celle de l'extension du Musée Bonnat sur les locaux de l'école élémentaire voisine, donc mitoyenne de la rue Jacques Laffitte. C'est une solution à laquelle nous pourrions souscrire afin de débloquent ce dossier que vous avez enlisé depuis 2011. Mais nous ne le ferions qu'à une condition : que l'on maintienne cette école au Petit Bayonne, dans l'intérêt des enfants, des familles, du quartier et de tous ses habitants. Et de ça, nous n'en démordrons pas. Inutile d'insister sans doute sur l'absurdité éducative de vouloir entasser 80 enfants de plus dans l'école du Grand Bayonne qui en accueille déjà 170 à l'étroit dans ses locaux. C'est quand même assez évident ! Mais il s'agit aussi d'un grave contresens en matière de politique urbaine, alors que la construction d'une ville durable et éco-responsable passe par la revitalisation des quartiers du centre qui sont des quartiers habités et qui ont vocation à l'être davantage encore : c'est bien le sens du PNRQAD dont vous évoquez la mise en œuvre dans votre propos d'ailleurs. De ce point de vue, la fermeture d'une école comme l'augmentation des tarifs de stationnement résidents, dont nous parlerons tout à l'heure, témoignent d'un manque très inquiétant de cohérence, Monsieur le Maire. Nous vous appelons à vous ressaisir sur ces deux questions.

Cela dit, nous venons d'entendre votre propos liminaire qui marque une inflexion dont nous espérons pouvoir nous féliciter définitivement dans les semaines ou les mois à venir. En effet, il existe bien des possibilités de relocalisation de l'école élémentaire au Petit Bayonne. Nous en avons proposé une il y a quelques semaines, qui présente de nombreux avantages, celle du regroupement sur le site de l'école maternelle, rue de Ravignan. Elle permet de répondre à la plupart des enjeux posés : le maintien d'une école de plein exercice au Petit Bayonne, une unité de lieu avantageuse pour les enfants, les familles et la collectivité, la valorisation d'un espace patrimonial, l'utilisation également à moindres frais d'un foncier municipal sur lequel on ne pourrait pas faire grand chose d'autre. Nous souhaitons que cette proposition soit sérieusement prise en compte. C'est une nécessité non seulement en termes de politique éducative, compétence fondamentale de la commune, mais aussi en matière de politique urbaine.

Mais ce n'est pas tout. Cette affaire du Musée Bonnat et de l'école révèle encore autre chose qu'un simple défaut de connaissance et de vision sur la ville : un manque de courage, un manque de responsabilité politique et d'esprit démocratique. Alors que vous claironnez sur toutes les ondes, à chaque occasion et à travers tous les journaux une démarche de participation citoyenne, la gestion de cette affaire démontre absolument le contraire et démontre qu'il ne s'agit là que de poudre aux yeux. Aucune information préalable, aucune concertation, aucune transparence aussi bien vis-à-vis des familles que de l'Inspection d'académie du reste. La moindre des choses aurait été de vous déplacer, vous-même Monsieur le Maire, en conseil d'école, et de préférence bien sûr, avant de faire toute annonce dans la presse. Mais visiblement en quelques mois, vous avez perdu le goût subtil qui vous était venu un temps pour la fréquentation des écoles bayonnaises. Alors vous préférez y dépêcher un fonctionnaire porter une parole politique et parler, je cite, « au nom des élus » c'est-à-dire des deux adjointes qui étaient présentes à côté de lui et du maire absent. Déjà il y a quelques semaines, vous vous étiez opportunément éclipsé au moment de prononcer le mot du maire lors de la soirée d'ouverture du festival Kulture Sport : une autre façon de ne pas assumer ses responsabilités. Un style politique peut-être ! Monsieur le Maire, l'éducation des jeunes Bayonnais et le quartier du Petit Bayonne méritent en tous cas une bien meilleure considération que celle que vous leur avez témoignée dans cette affaire jusqu'à présent. Personne dans notre ville ne supportera qu'ils puissent être sacrifiés au nom d'une tentative de sauvetage de votre mandat.

Mes chers collègues, en l'état actuel de la situation, c'est-à-dire en l'absence de solution satisfaisante qui garantisse le maintien d'une école maternelle et élémentaire au Petit Bayonne, ainsi qu'au vu de la manière désastreuse dont a été porté ce dossier jusqu'à présent, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Merci Monsieur Etcheto, maintenant Monsieur Iriart. Vous avez la parole.

M. Iriart : Oui, merci Monsieur le Maire. Vous avez décidé, avec votre équipe municipale d'opérer un changement de cap important dans la gestion du projet relatif à la réouverture du musée Bonnat. Avec ce changement de cap, vous abandonnez le projet de construction d'un bâtiment dédié et mutualisé, prévu pour accueillir les réserves des trois musées de Bayonne, et vous prévoyez de redéfinir le projet de restructuration du musée Bonnat, en intégrant sur site la conservation de ses propres réserves. Ce choix génère le nécessaire déménagement de l'école primaire du Petit Bayonne, que dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, vous prévoyez d'installer sur le site de l'école du Grand Bayonne.

Nous avons, comme tous les Bayonnais, pris connaissance de ce changement de cap via la conférence de presse que vous avez organisée il y a quelques temps sur cette question. Je ne m'appesantirai pas sur la manière avec laquelle avait été gérée la diffusion de l'information, transmission d'informations pour le moins précipitée. L'équipe éducative et les parents d'élèves de l'école primaire du Petit Bayonne peuvent, en particulier, légitimement considérer qu'ils n'ont pas été bien traités.

Sur le fond, nous souhaiterions apporter quelques commentaires sur les points suivants. Votre changement de cap semble manifestement traduire une volonté d'accélérer le processus de réouverture du musée Bonnat. Que ce projet devienne en quelque sorte prioritaire parmi les objectifs de votre politique culturelle pour la fin de ce mandat peut paraître d'ailleurs compréhensible, compte tenu du démarrage plutôt chaotique de début de mandat dans le domaine culturel. Mais ce n'est pas en soi, ce choix d'accélérer ce projet de restructuration du musée Bonnat qui est contestable, compte tenu de l'enjeu lié à la réouverture de ce musée, pour le rayonnement de notre Ville, de part aussi son positionnement dans ce quartier et la richesse de ses collections. Mais en faisant ce choix, vous renoncez au projet de réserves mutualisées, qui au-delà de celles du musée Bonnat devait aussi répondre à un besoin pressant du musée Basque dont les collections sont aujourd'hui conservées sur plusieurs sites dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes. Le rapport que vous nous présentez ce soir est totalement muet sur cette question. C'est la première réserve forte que nous exprimons sur votre délibération.

Par ailleurs, au-delà de renvoyer à un avenir incertain le traitement des réserves du Musée Basque, le renoncement à ce projet de réserves mutualisées présente un coût très élevé. Henri Etcheto parlait tout à l'heure d'une somme de 200 000 € ; de mon côté dans les comptes administratifs et sur les états des dépenses d'équipement que l'on nous a présentés pour les années 2013 et 2014, j'arrive à un total de fonds mandatés à hauteur de 375 000 €. Au-delà du montant, de toute façon le coût est important. Sans parler du temps et de l'énergie consacrés depuis plusieurs années par vos équipes municipales, vous-même et les services. Au regard des études déjà menées et des fonds déjà engagés, au regard de l'ensemble des besoins recensés auxquels il faudra bien répondre tôt ou tard, on peut avoir quelques doutes sur la réalité de l'économie financière générée à moyen terme par ce changement d'orientation. C'est la deuxième réserve importante que nous voulions exprimer sur ce rapport.

De plus, le nouveau projet de réhabilitation que vous envisagez d'engager pour le musée Bonnat nécessite le déménagement de l'école primaire du Petit Bayonne. Le rapport qui, ce soir, est soumis au vote, prévoit le transfert des trois classes de cette école à l'école du Grand Bayonne, moyennant, je cite, « la réalisation préalable et échelonnée d'un important programme de modernisation et de restructuration de l'école du Grand Bayonne dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement en faveur des écoles bayonnaises ». La difficulté majeure est que ce PPI que nous avons plusieurs fois évoqué, n'existe toujours pas. Et que le rapport ne fait aucunement état d'éléments précis en matière de locaux pédagogiques, de restauration, de récréation qui pourraient nous permettre d'apprécier la réelle faisabilité de ce projet d'installation sur le site du Grand Bayonne. J'ai bien entendu dans vos propos introductifs, la posture plus ouverte que vous exprimiez par rapport au devenir du déménagement de cette école. Cependant, en l'état actuel des informations qui nous sont communiquées, on ne peut adhérer à ce projet de réhabilitation du musée Bonnat avec un tel niveau d'incertitudes sur le devenir de cette école, c'est la troisième réserve, certainement peut-être la plus importante que nous exprimons sur ce projet.

Ces trois réserves que je viens d'exprimer, nous amèneront à voter contre cette délibération sur la base de la rédaction qui nous est proposée ce soir. Comme ce rapport sera néanmoins voté, nous souhaitons cependant exprimer un dernier point de vue sur le devenir de cette école qui sera donc forcée de déménager. Nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour trouver une solution afin que cette école puisse rester dans son quartier d'origine, au Petit Bayonne : par regroupement avec l'école maternelle du même quartier ou sur un site distinct. Ce choix nous paraît largement préférable, du point de vue de la vie des quartiers, à un regroupement sur le site du Grand Bayonne. Ce choix nous paraît aussi plus cohérent au regard des efforts qui sont menés par ailleurs pour redynamiser la fonction habitat du centre-ville bayonnais. Cette volonté politique de trouver pour l'école du Petit Bayonne une relocalisation dans ce même quartier, devrait de notre point de vue, conditionner la conduite du projet du musée Bonnat et son phasage dans le temps. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Monsieur Iriart. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas donc, je propose de dire quelques mots, laissant le soin aussi, soit à Mme Castel, soit à M. Ugalde de compléter mon propos si je devais oublier quelque chose.

Alors, je reprends votre intervention M. Etcheto et celle de M. Iriart. Vous me permettrez de ne pas répondre à cette saillie, ce jet où tout est mélangé. Ma position sur l'organisation institutionnelle du Pays Basque est connue et je l'assume avec mes collègues et il n'y a pas de problèmes à la Communauté d'agglomération, ne vous déplaît, il n'y a pas de problèmes. Quant à la fusion, écoutez, j'ai pris des positions, je pense qu'elles étaient claires : à un moment donné j'ai suggéré qu'on mette un terme à un certain nombre d'atermoiements, mais bon, ce n'est pas la question.

Aujourd'hui on parle d'une délibération qui concerne le musée Bonnat-Helleu et qui concerne effectivement l'école du Petit Bayonne. Je vais essayer de répondre le plus rapidement possible. Vous nous dites : « argent public mal dépensé, projet avorté ». Alors M. Iriart le dit aussi, toujours avec des mots différents quand même. C'est chacun son style, Monsieur Etcheto ! Il n'empêche, moi je vous dis M. Etcheto, que vous savez bien qu'on a assisté, en particulier en matière culturelle, à un désengagement de l'Etat qui est phénoménal. Lorsque Frédéric Mitterrand, ici au Grand Salon, vient signer la convention concernant le plan Musées de France, il part en disant « vous entrez dans le plan Musées : 20 % ». Vous disiez tout à l'heure « vous n'êtes pas pressé, vous avez trop tardé, donc vous avez perdu »... Pas du tout ! Il n'y avait pas cette contrainte de temps. Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a la crise qui ne concerne d'ailleurs pas que la France, c'est vrai, et je n'accable pas le gouvernement, M. Etcheto. Je ne dis pas que le gouvernement pouvait faire différemment, sauf que, pour faire les réserves mutualisées pour 6,5 M€, vous avez 500 000 € de l'Etat, zéro à l'époque du Conseil général. Dites-moi comment vous pouvez régler la situation ? Sachant qu'en faisant les réserves mutualisées, vous n'avez pas réglé la restructuration du musée. Alors c'est vrai, je réponds un petit peu à M. Iriart, moi j'ai essayé de voir la solution qui pouvait satisfaire, et le musée Basque et le musée Bonnat-Helleu, pour régler la question des réserves, puisqu'il faut des conditions de conservation des collections satisfaisantes. D'ailleurs, j'étais donc hier à Paris, je vous l'ai dit, vous savez ce que m'a dit la directrice des Musées de France ? C'était que la situation des Musées de France était très inquiétante. On a été reçu par sept personnes, au Ministère de la Culture, j'étais accompagné de David Tollis, pour nos services et ils disaient les uns comme les autres : « Monsieur le Maire, vous avez l'air d'être déterminé, ça nous rassure, parce qu'on reçoit un certain nombre d'élus, nous avons beaucoup de musées labellisés Musées de France et dans lesquels il n'y a pas de véritable volonté politique de pouvoir défendre cet équipement culturel ». Je dis ça au passage, pour ceux

qui pensent qu'on ne fait rien en matière culturelle ; je pense qu'un musée, c'est bien un équipement culturel ou alors je me trompe. Cet argent public, on a préféré ne pas le dépenser de cette manière, pour pouvoir en effet réaliser notre projet de restructuration.

Quant à la question de savoir l'argent qu'on a dépensé pour la maîtrise d'œuvre, puisque vous avez raison de le dire, on était arrivé à un stade où l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé et a dû être rémunérée au moins jusqu'au stade où ils nous ont rendu leurs copies, la somme est de 200 000 € en fait, il y a une digitation entre l'un et l'autre, mais c'est 200 000 €. Sur ces 200 000 €, j'ajoute ici qu'une partie des études, qui ont été faites touchant à la programmation pour les réserves mutualisées, sera de toute façon utile parce que, que les réserves soient faites sur site ou sur un autre, eu égard au fait que le projet a été présenté par rapport à la qualité de nos collections, à la caractéristique de nos collections, on peut imaginer, je l'avance comme ça, sans certitude mais les techniciens me l'ont confirmé, qu'en effet, on pourra utiliser une partie de ce travail.

L'école du Petit Bayonne c'est un souci, je l'ai indiqué tout à l'heure. Alors chacun y va de sa proposition. M. Etcheto, vous parlez de l'école maternelle, pensez bien que j'y ai déjà pensé. On n'a pas beaucoup d'imagination de ce côté-ci, mais j'y avais déjà pensé. Il se trouve que pour avoir été adjoint à la culture et en charge du patrimoine pendant 13 ans, je sais quelles sont les contraintes liées à la proximité des remparts. Or, l'extension de l'école maternelle du Petit Bayonne devrait se faire nécessairement en direction du monument et, je ne dis pas que c'est impossible, M. Etcheto, je dis que ça sera extrêmement contraint. C'est la raison pour laquelle il faut être également sur d'autres perspectives. Je rappelle qu'à la maternelle du Petit Bayonne, il y a 46 à 48 élèves actuellement, que malheureusement il y a une probabilité de fermeture de classe, j'espère qu'on l'évitera. Mais ce qui est certain, c'est que nous sommes, et je l'indiquais tout à l'heure, comme je l'avais fait aux parents d'élèves que j'ai reçus, sur l'étude de solutions alternatives et que celle-ci en est une, mais avec les inconvénients que je viens de vous donner. Comptez sur moi, en tout cas, pour que je mette toute l'énergie possible pour trouver la meilleure solution.

J'ajoute pour répondre, plutôt cette fois à M. Iriart, que le PPI, comme vous dites, vous l'attendez de vos vœux. Le PPI arrive avec le budget de l'année 2016, on y travaille. Et il concernera les bâtiments scolaires. Et je dis ici, que quoi qu'il arrive, des travaux seront réalisés à l'école du Grand Bayonne. Je dis : « quoi qu'il arrive », parce que la réalisation de ces travaux est considérée comme nécessaire. Donc, dans le programme pluriannuel d'investissement des équipements scolaires, il y aura l'école du Grand Bayonne dans tous les cas de figure. Je termine, je crois avoir tout dit.

La critique de la participation citoyenne, tarte à la crème, machin, etc,... Je sais bien, vous ne l'avez jamais beaucoup aimé l'Agenda 21, ni tout ça, vous n'y croyez pas. Bon, écoutez, nous on continue à croire à ces choses-là... Oui, et bien avec Florence Destin, vous verrez ce qu'elle est en train de préparer. Mais oui, il faudrait que vous veniez aussi M. Etcheto, il faut venir... vous êtes là en séance publique, oui, mais malheureusement il y a des commissions aussi M. Etcheto, qui se réunissent et où l'on parle de ces choses-là. Alors justement, je vais parler de ce conseil d'école et ça va me permettre de terminer mon intervention. Je suis allé au conseil d'école du Petit Bayonne trois fois pour ce sujet, toujours en présence de Mme Christine Lauqué et jamais en présence de Mme Martin-Dolhagaray, parce que c'était avant ce mandat. Tout à l'heure vous dites qu'il n'y avait pas d'élus et que c'était un technicien qui représentait le Maire ! Excusez-moi mais deux adjoints... Il n'a pas dit ? D'accord, j'avais cru comprendre... Vous n'avez pas parlé ? Ah bon. Vous pensez ça vous.

M. Etcheto : Il a parlé au nom des élus.

M. le Maire : D'accord. Et bien écoutez, je ne pense pas que M. Tollis ait cette déontologie-là. Et ce n'est pas très gentil vis-à-vis de lui. Non je ne vais pas rentrer dans cette polémique. Ce qui est certain, c'est qu'à ce dernier conseil d'école auquel je n'ai pas participé en effet, il y avait deux adjointes, qui étaient présentes : à la fois, la déléguée de l'école, c'est Christine Lauqué et également l'adjointe aux affaires scolaires, Mme Martin-Dolhagaray. Les choses ont été présentées. J'ai indiqué tout à l'heure que j'ai reçu les parents d'élèves, je vais les recevoir à nouveau au mois de septembre. Moi ce qui m'importe dans cette affaire, c'est le rapport direct avec les personnes. Bien sûr que ce dialogue doit avoir lieu ici, nous sommes sur un lieu de débat, donc c'est le dispositif démocratique qui le veut, mais vous pensez bien que ça ne se limite pas à cela en ce qui me concerne. Je m'intéresse aussi à la communauté éducative dont certains représentants sont également dans cette salle, et également aux représentants des parents d'élèves. Voilà, donc j'irai les voir le moment venu. Madame...

Mme Picard-Felices : Je fais partie de la commission culture, éducation et on ne s'est pas réuni depuis six mois. Alors c'est quand même ennuyeux pour suivre les dossiers. La commission culture ne s'est pas réunie depuis le mois de février et la commission éducation, la dernière fois c'était pour les subventions. On est là. Mais on n'est là que quand on nous invite. Et si on n'est pas invité...

M. le Maire : La commission culture, elle s'est réunie plus récemment que ça.

Mme Picard-Felices : Non, c'était pour la commission toponymie.

M. le Maire : Six mois que la culture ne s'est pas réunie ?

Mme Picard-Felices : Oui, c'était en février.

M. Ugalde : En revanche, je peux vous dire une chose, Mme Felices, si je peux me permettre M. le Maire, pour compléter, c'est quand même de vous dire, pour ce qui concerne la commission culture, qui va bien évidemment avoir beaucoup de travail à la rentrée, avec pour le coup, puisque vous appelez de vos vœux des assises de la culture. Alors, certes nous n'irons pas sur des assises, ça nous l'avons clairement dit ; en revanche nous serons, comme sur tous les autres sujets d'ailleurs, fidèles à nos engagements quant à un conseil de la culture qui se monte aujourd'hui, que nous organisons et qui, vous pouvez l'imaginer, ne s'improvise pas. Et là dans ces conditions, dès la rentrée, nous aurons l'occasion de travailler sur ce que nous considérons comme les axes forts de la vie culturelle bayonnaise qui sont beaucoup moins chaotiques que ce que M. Iriart a bien voulu nous laisser comprendre tout à l'heure et je le démontrerai. En travaillant sur un vrai dialogue sur trois axes qui nous paraissent essentiels, en particulier en termes de lien social mais aussi de rayonnement de la Ville.

Ce dont moi je veux me féliciter aussi, pour ce qui concerne ces deux axes, le lien social sans jamais oublier le rayonnement de la Ville, c'est que conformément à un engagement une nouvelle fois pris devant les électeurs et les électrices, M. le Maire est resté fidèle à cet objectif du Musée Bonnat, en particulier. J'ai quelques collègues de sensibilité d'ailleurs différentes dans le grand sud-ouest, qui ont des maires qui devant les difficultés financières dont on vient de parler, sont tombés sur des décideurs plus rabougris, moins dans l'initiative, qui ont laissé passer le train parce qu'ils n'avaient pas forcément envie

peut-être d'aller au devant d'un débat tel que celui là d'aujourd'hui. Moi je constate que nous y allons, que nous le faisons, c'est aussi une démocratie animée que celle-ci. Et je me félicite d'avoir un maire qui va au bout de ce projet, parce que c'est par ce courage politique aussi qu'on arrivera avant la fin du mandat à avoir un grand musée national à Bayonne, avec un vrai projet urbanistique derrière pour tout le Petit Bayonne, parce qu'il y a aussi cette ambition derrière, il ne faut pas l'oublier.

Mme Picard-Felices : Tout ça est très bien, je partage, mais ça n'empêche qu'on ne se réunit pas, qu'il n'y a pas de concertation dans la représentation municipale...

M. le Maire : Mme Picard-Felices, est-ce que vous assistez aux commissions préparatoires que préside Mme Durruty, notre première adjointe ?

Mme Picard-Felices : J'en ai raté une la semaine dernière, c'est la seule que j'ai ratée.

M. le Maire : Ecoutez, une fois, ce n'est pas grave. Mais toutes les questions peuvent être abordées en commission préparatoire. Le tout c'est de se saisir de ces réunions pour demander des documents, poser des questions... Vous savez Mme Durruty préside ça et est ouverte à toute forme de demandes... Je ne comprends pas. On a l'impression qu'on ne se voit jamais.

Mme Picard-Felices : Sérieusement, pas trop.

M. le Maire : Bon. On n'arrivera pas à se mettre d'accord ce soir. Mme Herrera, allez-y.

Mme Herrera-Landa : Juste sur le problème sur lequel nous sommes intervenues, Mme Felices ou moi-même, c'est bien le problème de ce dossier, qui est un dossier majeur pour la ville de Bayonne, sur lequel la commission culture n'a pas été réunie. C'est ça le problème. Le problème n'est pas de participer aux commissions préparatoires, il y a un lieu de débat à propos de la culture qui ne doit pas se limiter... on a eu deux réunions depuis les élections : la première réunion a porté sur la présentation de l'offre culturelle et en particulier muséale à Bayonne, la deuxième réunion je n'ai pas pu y assister pour raisons professionnelles, Mme Felices y a assisté. J'ai été extrêmement surprise et malheureusement surprise de voir que des sujets culturels, majeurs pour la cité, étaient traités en priorité médiatiquement, plutôt qu'avec un débat préalable auprès des élus. Je pense que c'est tout à fait légitime. Notre revendication est légitime... Je suis désolée : professionnellement je n'ai pas l'habitude de parler pendant que quelqu'un parle. Notre revendication n'est pas démesurée et les Bayonnais attendent de nous que nous soyons présents sur ces dossiers, sur lesquels malheureusement on ne nous donne pas l'occasion de débattre, sinon en conseil municipal avec un ordre du jour déjà très chargé et c'est un petit peu dommage, par respect pour les personnes.

Mme Bisauta : Il faudrait avoir la même rigueur que ce que vous écrivez.

M. le Maire : Ecoutez, on s'est exprimé les uns et les autres, y compris sur le fonctionnement des commissions. Il y en a qui se réunissent, ça je peux vous le dire, je ne peux pas dire pour la périodicité de chacune d'entre elles, j'ai ceux qui participent à ces réunions et je trouve qu'il y a un certain absentéisme mais bon. Ecoutez, il se trouve qu'on parle de la commission culture et vous parlez de la commission culture, alors j'ai bien compris que c'est la commission culture qui aurait dû évoquer ce dossier. M. Etcheto on va prendre votre intervention et après on va passer aux voix.



M. Etcheto : Des questions et des éléments de réponse là. Les premières questions qui sont nées un petit peu au fil du débat, puisque c'est vrai que Jean-Claude Iriart a dû faire comme moi, il a dû faire quelques recherches pour évaluer le coût de cet épisode avorté des réserves mutualisées et on n'est pas tombé sur le même chiffre. Est-ce que vous pourriez, parce qu'on a effectivement fait ce travail nous-mêmes, mais est-ce que vous pourriez nous faire communiquer, à la représentation municipale le coût de l'abandon des réserves parce que ça, ça doit pouvoir se formuler ? Moi j'étais resté tout simplement, ce qui explique en tout cas mon chiffre, au coût du concours de maîtrise d'œuvre, tout simplement, peut être qu'il y a d'autres charges.

M. le Maire : On pourra vous le dire.

M. Etcheto : La deuxième chose, est-ce qu'on pourrait avoir déjà un aperçu à titre indicatif, une évaluation du coût total avec ses variantes des solutions alternatives ? Parce que du coup il faudrait faire des travaux de relogement de l'école, des travaux de... il faudrait résoudre le problème de relogement du foyer des Mouettes. Cela va être mon autre question : des travaux également de rénovation sur le musée Bonnat mais cette fois-ci sur le Musée Basque. Donc je dirai qu'au total tout cela se montera de manière assez élevée. Je suis un petit peu aussi interpellé tout à l'heure par votre propos liminaire. Vous avez indiqué, on a appris il y a peu de temps que le coût des réserves mutualisées serait excessif à 6,5 millions d'euros. Moi je ne suis pas du tout surpris et je ne l'ai pas appris il y a peu de temps. J'ai un document, voyez c'est un document de la ville de Bayonne qui date quand même d'il y a plus de deux ans maintenant et qui a été transmis tout simplement au Conseil général pour la signature du contrat de territoire, où tout cela est absolument bien détaillé et où l'on retrouve un coût à 6,5 millions d'euros. Alors je pense qu'il ne pouvait pas surprendre en rien le premier adjoint à la culture que vous étiez.

Question complémentaire au-delà des coûts, puisque vous venez d'évoquer là sur la question parallèle du musée Bonnat l'éventuelle extension du Musée Basque sur les locaux aujourd'hui occupés par le foyer des Mouettes dont on connaît quand même l'importance sociale de premier plan. J'imagine, enfin je n'imagine pas, on exigera de la même façon que pour l'école que le préalable à une telle opération ce serait évidemment un relogement satisfaisant du foyer des Mouettes.

Et enfin, j'ai quelques éléments de réponse aussi un petit peu plus précis sur le cas de l'école Ravignan, j'ai les éléments détaillés. Je ne vais pas tous vous les donner, mais aujourd'hui en termes de surface intérieure sur l'école maternelle, on a 800 m<sup>2</sup> de locaux intérieurs, aujourd'hui, et si on prend les critères et préconisations de l'Education nationale, préconisations officielles, je vous passe le détail mais je l'ai là (attribution de tant de salles de classe, de tant de superficies, etc ...), et si on table sur 7 classes, 3 maternelles, 4 élémentaires, ce qui est davantage que ce qui serait nécessaire à la prochaine rentrée mais il vaudrait mieux être ambitieux, et bien on aurait besoin de 700 m<sup>2</sup>. Mais j'ajoute que de toute manière, sur cette école, il y a aussi d'autres possibilités d'extension que le rempart lui-même puisqu'il y a des locaux techniques adjacents qui sont propriété de la ville et qui permettraient là aussi d'avoir un projet d'extension tout à fait raisonnable avec en plus contrairement à l'école du Grand Bayonne, la possibilité d'avoir des extérieurs vastes et de grande qualité sur le bastion notamment, à condition de le sécuriser assez facilement par des travaux. On aurait là aussi un intérêt de valorisation patrimonial tout à fait dans l'esprit de ce que nous voulons tous, je fais allusion notamment au projet Fortius et à l'ambition que je crois partager de valorisation de nos espaces verts de centre-ville, notamment dans la ceinture de remparts et de douves. Voilà je vous remercie.

M. Ugalde : On a une obligation de 35 % des manifestations sur Fortius cet été prochain.

M. le Maire : M. Iriart vous prenez la parole et je réponds mais cette fois très rapidement pour qu'on puisse passer au sujet suivant et au vote bien sûr d'abord.

M. Iriart : Sans souci de prolonger, je souhaitais simplement moi citer mes sources, puisque j'ai avancé un chiffre et ils sont peut être inexacts, et puis je me joins à la demande d'Henri Etcheto d'avoir effectivement confirmation ou pas de ce montant. Lors de la transmission des comptes administratifs que vous nous faites chaque année, avant le vote de ces comptes administratifs, vous nous adressez, et je vous remercie d'ailleurs de cette transparence, des documents dont un s'appelle « détail des dépenses d'équipement par fonction ». Et donc moi sur le document 2013, il est fait état de fonds mandatés à hauteur de 35 826 € sur ce document-là pour le projet de réserves mutualisées et sur le document du compte administratif 2014, il est fait état, sur ce même projet, de fonds mandatés à hauteur de 340 226 € d'où les deux chiffres cumulés qui donnent les 375 que j'ai indiqués tout à l'heure.

M. le Maire : Ok, ce ne sont pas les chiffres que les services m'ont donné Ecoutez M. Iriart, il n'y a pas de problème pour que vous puissiez aller regarder ça, mais ce n'est pas en séance publique qu'on va regarder ça dans le détail. Il n'empêche que je vais dire deux choses rapidement.

M. Etcheto, vous qui aimez bien nous faire des leçons, mais je vous rappelle que vous étiez dans la majorité du Conseil général il y a encore quelques mois, que lorsqu'on a tenté avec Jean Grenet de convaincre le Conseil général de nous céder à titre gratuit le terrain dont on avait besoin pour les réserves mutualisées, un terrain qui est placé où chacun imagine, c'est-à-dire en contrebas des archives départementales, le Conseil général de l'époque nous a demandé 850 000 €. Et quand on a un peu insisté avec Jean Grenet sur cette affaire-là, la proposition qu'il nous a faite avec le Conseil général, écoutez, on va voter une subvention de 850 000 €. Autrement dit, c'était une opération blanche. Mais si monsieur....

M. Etcheto : Je peux reprendre la parole ?

M. le Maire : Ecoutez, vous pouvez la prendre si vous voulez mais rapidement s'il vous plaît mais sur le foyer des Mouettes, parce qu'on n'a pas besoin de revenir dessus, je voudrais quand même dire une chose. Le foyer des Mouettes, c'est aussi la responsabilité du Conseil général et c'est la responsabilité de l'Etat, et ce dossier du foyer des Mouettes était bloqué. Je me rappelle avec Jean Grenet aussi, alors que j'étais président du Musée Basque et que je souhaitais effectivement opérer l'extension du Musée Basque, déjà pour faire des réserves et bien nous avons un Conseil général qui ne voulait rien entendre, qui n'a jamais accepté de se mettre autour de la table, pas plus que l'Etat d'ailleurs, parce que avec l'Etat et le Conseil général, aujourd'hui départemental, on n'a jamais réussi à mettre en place ce tour de table. C'est ce que m'a confirmé Jean Grenet il y a bien longtemps en m'indiquant que ce serait difficile. Sauf qu'aujourd'hui les choses ont évolué, il y a une nouvelle majorité au Conseil départemental, un esprit d'ouverture et un préfet qui est venu me rencontrer pour dire qu'effectivement il aiderait ce déplacement du foyer des Mouettes et donc voilà... vous devriez être heureux de ça, mais non ça vous dépense, je vous comprends.

M. Etcheto : Je suis très heureux, je pense que la négociation que vous évoquez sur le foyer des Mouettes, c'était du temps de l'exécutif encore précédent, c'était avant la gauche...

M. le Maire : Non, non, peu importe.

M. Etcheto : Le deuxième point, et d'une manière générale d'ailleurs, je pense que le Conseil général, départemental désormais et son exécutif de gauche, n'ont pas à rougir de leur action en matière justement d'éducation, en matière sociale à Bayonne avec 30 millions investis dans la rénovation des deux collèges bayonnais durant notre mandature. Alors... comment ?

M. Millet-Barbé : Ca n'a rien à voir avec le socialisme.

M. Etcheto : Ah non, ça a voir avec l'éducation, on parle un petit peu d'éducation là aussi. Justement sur la question du Conseil général et de sa subvention sur le dossier des réserves mutualisées, effectivement nous avons inscrit ce dossier au titre du contrat territorial 2013/2017 pour 900 000 € à peu près, je vous parle de mémoire, on pourrait trouver le chiffre précis mais c'est de cet ordre-là. La chronologie dément ce que vous venez de dire puisque le contrat territorial a été signé avant que l'on ait la négociation qui n'a pas été d'ailleurs facile pour d'autres raisons que des raisons financières : simplement on envisageait un autre usage sur ce foncier et il a fallu d'ailleurs convaincre le Conseil général d'accepter de céder ce foncier. Ce foncier a en effet été vendu puisque de toute manière nous c'était une opération au titre de la protection de l'enfance ; il fallait de toute manière qu'on achète notre foncier dans l'agglomération, hors de Bayonne d'ailleurs.

Je vous dirai, alors c'est vrai que le montant que vous dites est tout à fait exact mais on peut faire le parallèle avec le terrain qui est utilisé pour le réseau chaleur. La Ville a dû l'acquérir auprès de la Communauté d'agglomération, qui ne l'a pas donné même si le maire et le président de la Communauté d'agglomération était la seule et même personne. Elle l'a bien vendu et elle l'a vendu à un prix moins avantageux pour la ville que le prix auquel le Conseil général l'a vendu pour les réserves mutualisées, enfin auquel il n'a pas vendu d'ailleurs le terrain des réserves mutualisées. Donc là il valait mieux rectifier encore quelques vérités.

M. le Maire : Je rappelle ce que j'indiquais tout à l'heure parce qu'on pourrait l'avoir oublié, c'est qu'il faut d'abord procéder à l'élection des membres du jury de concours. Vous avez devant vous la liste de la majorité municipale, la liste de Bayonne Ville ouverte et vous avez la liste de Baiona 2014 front de Gauche.

Alors on va procéder au vote, je vais faire l'appel et au fur et à mesure que l'appel sera effectué, on passera dans les rangs pour pouvoir prendre votre bulletin.

(Opérations de vote)

M. le Maire : Je vais demander à deux assesseurs de venir pour le dépouillement : Mme Bensoussan et M. Bergé.

(Opérations de dépouillement)

M. le Maire : Je vous donne le résultat de ce scrutin.

Nombre de votants : 43, il n'y a pas de suffrages nuls, nombre de suffrages exprimés c'est donc 43.

La liste présentée par la Majorité municipale a obtenu 32 voix, celle présentée par Bayonne Ville ouverte a obtenu 9 voix et Baiona 2014 avec Front de gauche a obtenu 2 voix.

Sont élues eu égard au système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les personnes suivantes, titulaires : Sophie Castel, Yves Ugalde, Alain Lacassagne, Sylvie Durruty et Henri Etcheto, suppléants : Christine Martin-Dolhagaray, Sylvie Meyzenc, Anne-Marie Langlois, Jérôme Aguerre et Marie Picard-Felices.

Je vous remercie, mais on n'a pas fini encore avec cette délibération car nous avons aussi à voter mais cette fois à main levée, les autorisations d'urbanisme qui seront nécessaires puisqu'aussi bien il s'agit de faire des travaux qui seront soumis à autorisation et donc il faut déposer le dossier et donc je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Comme tout à l'heure ? Même sens du vote. Ça me paraît logique, pas de problème.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas votent contre.*

*MM. Iriart et Nogues votent contre.*

*Adopté à la majorité.*

## **10. Secteur sauvegardé - Modification n° 2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) – Lancement de la procédure.**

M. le Maire : C'est moi qui le présente mais je vais être extrêmement bref parce que c'est une conséquence du rapport précédent.

Comme je vous l'ai indiqué, le projet de restructuration du musée Bonnat-Helleu est intégré dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bayonne. Cela nécessite, eu égard que le projet va nous obliger à faire des travaux qui seront soumis et qui rendent nécessaires la conformité du PSMV et donc il va falloir modifier le plan de sauvegarde, ce qui est parfaitement possible, pour le rendre compatible au projet et donc c'est le seul objet de cette délibération. Je n'en dis pas plus pour aller assez vite.

Y a-t-il des questions sur ce rapport qui concerne uniquement le lancement de la procédure de modification du plan de sauvegarde pour rendre possible les travaux de ce musée ? Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

### **11. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin de Giulio Romano à la Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly.**

Mme Castel : La Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly organise, en 2015, une exposition intitulée « Le siècle de François I<sup>er</sup> ». A cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d'un dessin de Giulio Romano, intitulé « Hyde ».

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt, étant entendu que le musée du Louvre, propriétaire de cette œuvre, a donné son accord, et que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions réglementaires ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Sur ce rapport 11, y a-t-il des questions ? On met aux voix.

M. Etcheto : Je n'ai pas été assez attentif sur le rapport 10. En fait, notez que nous ne prendrons pas part au vote puisque c'était un rapport afférent au 9, donc on ne prendra pas part au vote sur le 10.

M. le Maire : On a compris, pas de problème. On rectifie sur le rapport 10 : il n'y a pas de participation au vote. Le rapport 11 par contre, je pense qu'il n'y a aucun problème. Pas d'abstentions ou de votes contre ? Je vous remercie. Rapport 12.

*Adopté à l'unanimité.*

### **12. DIDAM - Exposition « Sans Titre 1 » - Convention de partenariat avec l'association Arcad.**

Mme Castel : L'association Arcad désire faire évoluer « La Puce des Arts », salon artistique organisé à Bayonne depuis 2006, en un événement d'art contemporain plus ambitieux. Ainsi, elle a proposé du 4 au 14 juillet, l'exposition « Sans Titre 1 », qui a réuni 13 artistes plasticiens de la région au sein du DIDAM, mis à disposition par la Ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer avec l'association Arcad.

Et à noter que cette troisième exposition qui a eu lieu au DIDAM a connu un franc succès et s'est terminée au soir du 14 juillet avant le feu d'artifice.

M. le Maire : Très bien. Absentions ? Votes contre cette délibération ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **13. DIDAM - Exposition « Bastions » - Conventions de partenariat.**

Mme Castel : Dans le cadre du programme Fortius, une exposition « Bastions » a été inaugurée en 2014 à la Ciudadela de Pampelune dans le cadre du colloque international organisé sur le patrimoine fortifié. La Ville de Bayonne a souhaité l'accueillir dans l'espace du DIDAM du 6 août au 20 septembre prochains, et renforcer ainsi la riche programmation mise en œuvre dans les remparts. Donc ce pendant la période estivale, et le programme justement, il va en être question dans le rapport suivant. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, dans le cadre de ce projet,

les conventions relatives à la mise en œuvre de cette exposition avec les différents partenaires énoncés en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Absentions ? Votes contre cette délibération ?

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14. Projet Fortius – Programme estival de valorisation des remparts.**

M. Ugalde : En nous félicitant de l'état d'esprit dans lequel se trouve d'ailleurs le maire de Pampelune qui nous a confirmé que sa motivation était pleine et entière sur ces sujets-là. Comme la couleur politique avait changé à Pampelune, on était en droit de s'interroger sur des choix ou des stratégies différentes et en l'occurrence c'est avec bonheur qu'on a constaté que le nouveau maire, par ailleurs agrégé d'Histoire de l'art, n'a pas caché son intérêt sur ce sujet.

Pour ce qui concerne maintenant le rapport 14, il s'agit toujours du programme estival de valorisation des remparts. Dans le cadre des villes jumelées depuis 1960, Pampelune et Bayonne œuvrent à la conservation et à la mise en valeur de leurs enceintes fortifiées. Les remparts sont ainsi devenus des espaces d'éducation, de culture, ou de loisirs qui participent pleinement à l'attractivité de nos deux villes. Dans le cadre du projet de coopération Fortius, un programme conjoint de manifestations culturelles et touristiques se développe depuis trois ans et se poursuivra durant la saison estivale 2015. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes avec les principaux partenaires de ce programme. En soulignant aussi avec plaisir, qu'une dizaine de chefs navarrais viendront nous rejoindre pour occuper nos casemates qui auront donc une vocation bien différente de celle qu'on a pu leur connaître aux fêtes de Bayonne, quelques 10 jours avant.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Des absentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Mme Castel, on revient vers vous pour l'hommage à Roland Barthes et la convention de partenariat. L'occasion peut être de nous rappeler cette grande et très belle manifestation que l'on prépare pour la naissance de Roland Barthes.

#### **15. Hommage à Roland Barthes – Conventions de partenariat.**

Mme Castel : Effectivement M. le Maire, donc il s'agit d'un rapport mettant en avant toutes les propositions de manifestations mises en place pour commémorer le centenaire de la naissance de Roland Barthes.

Ayant passé une partie de son enfance à Bayonne et enterré au Pays Basque, Roland Barthes est une figure du sud-ouest. A l'occasion du centenaire de sa naissance, la Ville propose en septembre prochain, une manifestation hommage, « Roland Barthes à Bayonne : Il n'est pays que de l'enfance ». Elle s'inscrira dans le programme « Barthes en Aquitaine » en complémentarité avec les autres initiatives régionales, les principaux événements bayonnais étant décrits en note explicative de synthèse. Compte tenu de l'intérêt indéniable pour la Ville de participer à cet hommage, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat et de prestation relatives à cette mise en œuvre.

Effectivement, dès la mi-septembre l'évènement commémoration centenaire de la naissance de Roland Barthes va débuter dans la ville de Bayonne, tout d'abord par une exposition à la médiathèque, ensuite nous aurons effectivement des temps de conférence, vernissage d'exposition à la bibliothèque universitaire. Il y aura des temps cinématographiques proposés à l'Autre cinéma et à l'Atalante et aussi il y aura un très beau temps d'échanges et tables rondes dans le patio du musée Bonnat-Helleu. A noter aussi pour poursuivre cette commémoration, au mois de novembre la municipalité d'Urt, Urt où est enterré Roland Barthes, commémorera aussi pendant deux jours le centenaire de sa naissance. Alors de toute façon, d'ici quelques semaines la programmation officielle sera communiquée.

M. le Maire : Oui, M. Ugalde, allez-y.

M. Ugalde : Dans la philosophie qu'on a toujours essayé de défendre depuis de nombreux mois déjà, puisque le village d'Urt nous demandait, on va dire une connexion la plus forte possible avec cette manifestation bayonnaise, l'ensemble des visuels qui se trouveront sur les totems bayonnais durant l'opération Roland Barthes rejoindra Urt pour une quinzaine de jours supplémentaires.

M. le Maire : Comme le dit le rapport, on aura l'occasion à ce moment-là de rencontrer Florence Delay, Francis Marmande, Marie Darrieussecq, Michel Salzedo, Pascal Convert autant de personnalités et Michel Portal viendra avec Francis Marmande faire une clôture au théâtre de Bayonne. Enfin bon, cela va être des moments extrêmement importants pour la vie culturelle bayonnaise. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **16. Médiathèque - Valorisation des fonds documentaires basques - Programme Bilketa - Convention avec l'Institut Culturel Basque.**

M. Ugalde : La Ville et l'Institut Culturel Basque ont signé début 2014 une convention de partenariat en faveur de la culture basque qui prévoit le recours à l'institut comme pôle ressources et référent de la culture basque pour des réalisations culturelles portées par les équipements municipaux et les associations culturelles bayonnaises. Afin de la compléter, une convention spécifique à la mise en œuvre du programme Bilketa a été élaborée, permettant une définition et une formalisation propres, afin de poser clairement le rôle de chacun dans la réalisation des actions concernées. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec l'Institut Culturel Basque.

M. le Maire : Merci. Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **17. Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques – Programme Bilketa – Signature de la convention pôle associé documentaire avec la Bibliothèque nationale de France (BnF)**

M. Ugalde : Dès 2011, la Bibliothèque nationale de France a pris en compte dans sa politique de coopération documentaire le projet de valorisation des fonds documentaires basques conduit par la Ville de Bayonne. Sur la période 2011-2014 couverte par la

convention de pôle associé documentaire, la BnF a notamment apporté son soutien technique et financier aux opérations de catalogage et de numérisation menées dans le cadre du projet Bilketa. Il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes d'une nouvelle convention pour la période allant du 16 juillet 2015 au 31 décembre 2019 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Grande et belle opération, assez discrète, mais qui travaille le fonds et voire même le tréfonds de la culture basque.

M. Ugalde : Elle est discrète mais elle bénéficie de centaines de connexion par jour, à la surprise même des spécialistes de ce genre d'activité informatique. Comme quoi il y a vraiment une appétence pour ces fonds, y compris bien au-delà de nos frontières européennes.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **18. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acquisition d'un portrait de Joseph Joachim Dubrocq par Isidore Maguès et demandes de subvention.**

Mme Castel : A la faveur d'une vente organisée par l'étude Gestas-Carrère le 30 mai dernier à Pau, la Ville de Bayonne s'est portée acquéreuse pour un montant de 601,99 € du portrait visé. Compte tenu de l'intérêt pour la Ville, tel que décrit en note explicative de synthèse, d'intégrer cette œuvre aux collections municipales, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ce portrait qui rejoindra les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels.

M. le Maire : Merci. Enrichissement du Musée Basque. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **19. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Exposition de Javier Ciga - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et la Fondation Ciga.**

M. Ugalde : Javier Ciga qui vient conforter le rythme important des expositions du Musée Basque ; un phénomène qui n'est sans doute pas étranger à l'augmentation spectaculaire du nombre de ces visiteurs, plus de 4 500 à dates égales, par rapport à l'an dernier je le rappelle.

La Fondation Ciga située à Elizondo a proposé à la Ville et au Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, d'organiser une exposition temporaire ayant pour but de faire découvrir l'artiste navarrais Javier Ciga et son œuvre, méconnue des publics français. Cette manifestation, qui se déroule du 2 juillet au 4 octobre 2015, s'inscrit pleinement dans le cadre des actions de jumelage menées par les Villes de Bayonne et de Pampelune. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.



M. le Maire : Merci. Pour ceux qui n'auraient pas vu cette exposition, vous avez jusqu'au 4 octobre pour la découvrir. Elle est très intéressante.

Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### **20. Réseau de chaleur – Signature des polices d'abonnement avec Dalkia.**

Mme Bisauta : La création et l'exploitation d'un réseau de chaleur porté par la Ville de Bayonne a fait l'objet de décisions favorables récentes comme l'avis positif du commissaire enquêteur pour la mise en compatibilité du PLU ou la décision d'attribution d'une subvention de 4 millions d'euros. Une petite parenthèse, c'est de ma faute, je ne l'ai pas relevé avant : il est marqué l'ADEME, or c'est l'ADEME, le FEDER et le Conseil régional d'Aquitaine. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux le préciser ?

M. le Maire : On le rectifie en séance alors si vous en êtes d'accord.

Mme Bisauta : Je vous prie de m'excuser, je ne l'avais pas vu avant.

M. le Maire : Mais ce n'est pas trop tard.

Mme Bisauta : Parce que bon, rendons à César ce qui est à César.

Le projet est donc nettement enclenché et il convient maintenant que le délégataire de service public Dalkia entame les démarches commerciales auprès des futurs éventuels abonnés. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, selon les termes de la délégation de service public conclue entre la Ville et Dalkia, les polices d'abonnement correspondant à tous les bâtiments municipaux détaillés en note explicative de synthèse qui seront raccordés au futur réseau de chaleur.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. Un dossier complexe qui va quand même voir le jour. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Ah pardon, M. Nogues.

M. Nogues : Oui Monsieur le Maire, en conformité avec mes déclarations lors des précédents conseils municipaux concernant la chaufferie bois et la DSP avec Dalkia, j'ai toujours déclaré que j'étais opposé à une DSP avec la société Dalkia, et ce pour une durée de 24 ans. Même si je n'étais pas dans la mandature précédente, donc en conformité avec ce que j'avais déclaré, je m'abstiendrai de nouveau sur ce dossier.

M. le Maire : Merci M. Nogues. Et vous ? Vous votez pour M. Iriart.

M. Iriart : Sans réserve, je vote pour.

M. le Maire : D'accord, c'est un vote sans réserve. Bien.

M. Etcheto : On vote pour, c'est notre position traditionnelle sur ce dossier, dans la mesure où on nous en a donné des garanties. Le prix de sortie pour les usagers, on garantit qu'il soit avantageux, et je crois que c'est le cas.

M. le Maire : Heureusement d'ailleurs. Encore que les événements internationaux et le prix du gaz soient venus un petit peu contrarier notre dispositif mais comme vous le savez ça ne va pas être éternel et la logique devrait quand même aller dans le sens de la pertinence de ce projet. Mme Bisauta.

Mme Bisauta : C'est vrai que c'est quelque chose qui au niveau social a un intérêt incontestable même si c'est plus difficile maintenant puisque il y a une énergie que nous ne maîtrisons pas du tout, qui est celle du gaz. Les prix du gaz sont étrangement bas et donc rendent la chose beaucoup plus compliquée, d'où la bataille pour avoir le maximum de subventions, ce qui n'a pas été très simple, comme vous le savez.

Mais je veux quand même dire que ce projet n'a pas que cet intérêt. Ce sont plusieurs millions de gaz à effet de serre et de CO2 qui ne seront pas émis dans l'atmosphère, je pense que ce côté-là doit aussi être chaque fois souligné. La troisième chose c'est que ça va structurer la filière bois en Pays Basque, je pense aussi qu'il faut le souligner et comme tout projet développement durable, il y a un côté économique, social et environnemental et je ne voudrais pas qu'on en laisse au passage.

M. le Maire : Les explications sont claires mais je ne suis pas sûr que ça va faire changer le sens du vote de M. Nogues.

M. Etcheto : Il n'y a pas de raison d'opposer l'écologie et l'intérêt social.

Mme Bisauta : Je parlais de cela.

M. Etcheto : Oui mais justement il faut que ce soit social pour être accepté par toute la société. Comme pour le débat de tout à l'heure, c'est la même chose, pour nous il serait absurde d'opposer culture et éducation, de la même façon il serait absurde d'opposer écologie et action sociale.

M. le Maire : Merci, le sens du vote est parfaitement connu de tous, pour les services.

*M. Nogues s'abstient.  
Adopté à la majorité.*

## **21. Adhésion à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables.**

Mme Bisauta : L'évaluation de l'Agenda 21 de la Ville de Bayonne a conclu à la nécessité de davantage développer l'approche économique du développement durable dans l'acte 2 de l'Agenda 21. Faire encore plus évoluer les marchés publics passés par la Ville vers des marchés et achats durables devient ainsi une priorité. Dans ce cadre, l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) favorise les échanges entre collectivités et fait bénéficier ses dernières de son expérience. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association 3AR, la cotisation annuelle s'élevant à 1 000 € pour l'année 2015.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

**22. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2015-2016.**

Mme Martin-Dolhagaray : En préalable à ce rapport, je tenais à informer mes collègues que la commission éducation sera réunie avant le 30 septembre. Lors de cette commission nous entendons bien fournir des éléments de bilan de l'année écoulée, qui s'achève, mais également nous pourrions travailler sur le début de la nouvelle année scolaire. Seront également évoqués avec vous des dossiers qui sont très importants et que nous entendons bien mener au conseil avant la fin de l'année 2015, ces dossiers étant le PEG, le PeDT et bien entendu le PPI qui nous tient très à cœur pour nos écoles bayonnaises. Voilà c'était pour rassurer la majorité et le conseil municipal, l'opposition.

Je vous propose maintenant une synthèse du rapport.

Après une première année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, que l'on peut qualifier de rythmes éducatifs, à l'échelon local, il est important de rappeler les enjeux liés aux différents dispositifs périscolaires mis en place dans les écoles de Bayonne : l'égalité d'accès à une offre éducative et ludique soucieuse de favoriser la mixité sociale et le bien-vivre ensemble, proposer une qualité d'accueil permettant la découverte, la socialisation de l'enfant et son épanouissement personnel au sein de son environnement quotidien mais également veiller à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant qu'il soit placé avant, entre ou après le temps de classe. Ce sont autant d'éléments qui animent nos équipes d'encadrement au sein des différents services d'accueil. Les premiers bilans de l'année scolaire écoulée nous ont permis d'ores et déjà de vérifier la pertinence des actions entreprises. 70 % des familles interrogées sont satisfaites des services proposés au sein des accueils périscolaires de droit commun et près de 60 % des familles sont satisfaites par les animations proposées dans le cadre des APM.

Si nous sommes conscients qu'il est nécessaire de renforcer notre communication auprès des familles sur ce que font les enfants au sein de nos différents accueils, les réunions qui ont été organisées en lien avec la communauté éducative, parents d'élèves, enseignants, partenaires financeurs, ou les échanges qui ont pu avoir lieu lors des conseils d'écoles (et je tiens à préciser que nous avons été présents sur tous les conseils d'écoles, élus et personnel technique afin d'amener le plus de réponses possibles) nous ont permis d'apporter des modifications quant à l'offre globale quant à la prochaine rentrée.

En école maternelle, le maintien des accueils périscolaires et l'évolution du taux d'encadrement. La ville de Bayonne expérimentera dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, auprès de 4 écoles maternelles un renforcement du taux d'encadrement durant la pause méridienne. Pour l'instant nous avons un adulte pour 14 enfants et nous allons passer d'un adulte pour 10 enfants seulement. Si cette mesure qualitative et volontariste permet de mieux accompagner la prise de repas des plus petits, elle devrait également favoriser la phase transitoire entre le temps de restauration et le temps de repos des plus petits.

En école élémentaire, un renforcement des trois modes d'accueil existants. Pour l'accueil périscolaire, pratique pour les familles, ludique pour les enfants, ce mode d'accueil est structuré et construit autour d'activités simplifiées qui sont centrées sur le bien-être de l'enfant, la découverte de ses propres capacités, la socialisation et les règles de vie commune. Ces temps sont encadrés et animés par des agents municipaux et un référent périscolaire, un par école, qui assure la coordination des activités en lien avec les

membres de la communauté éducative. Il faut également souligner que les agents municipaux bénéficieront d'un temps plus important pour préparer les activités durant les accueils périscolaires.

Concernant les activités périscolaires municipales, plus de 100 activités organisées l'an passé par les intervenants associatifs et les personnels qualifiés de la ville de Bayonne. Gratuites pour les familles et proposées sur la base du volontariat, les APM sont proposées pour des cycles de 6 semaines en moyenne, une par semaine et par enfant. Conformément à la demande des parents, les APM seront majoritairement uniformisées en termes de durée. En effet la clôture des ateliers se fera à 17h00 ; c'était une demande importante de la part des parents d'élèves, sauf s'il existe des contraintes de déplacement pour certains ateliers. Un tarif de 35 € par séance a été défini afin d'être en adéquation avec les pratiques des communes de l'agglomération. Un fléchage précis des ateliers sera proposé en langue basque sur les écoles bilingues. De nouvelles APM seront également programmées pour la rentrée 2015 : au hasard de la zumba, du billard français.

Les études surveillées. Intégralement assurées par des enseignants sauf cas exceptionnels, les études surveillées sont le fruit d'une collaboration étroite avec les équipes éducatives de chaque école. Elles ont pour objectif de faire progresser l'enfant dans son organisation et son travail personnel. Elles sont financées intégralement par la ville, la durée de ces études a été réévaluée à 1h00 contre 45 min l'an passé. Cette réévaluation a été faite à l'issue d'un groupe de travail qui a été constitué avec des directeurs d'établissement, sur la base du volontariat et c'est à l'issue de ce groupe de travail que cette démarche a été mise en place. Je tiens à préciser également que ce groupe de travail continuera à travailler l'année prochaine sur l'évolution de ces études et sur d'autres sujets qui tiennent à cœur au niveau de la pédagogie.

Enfin, il est temps de préciser que l'intégralité des dispositifs évoqués ci-dessous est intégré au projet éducatif du territoire et s'inscrit dans la démarche générale et transversale du projet éducatif global de la ville de Bayonne qui repose sur les valeurs fondatrices du mouvement de ces villes éducatrices.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire dont le règlement intérieur des services périscolaires, d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'opération et de mise à disposition de locaux et avenants à conclure avec les partenaires intervenants, ainsi que la convention d'opération et avenants à conclure avec l'association Terre Buissonnière, selon les modèles ci-annexés.

M. le Maire : Merci Mme Martin-Dolhagaray. Vous demandez à intervenir Mme Herrera et M. Iriart.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il y a un an presque jour pour jour, à l'occasion des débats du conseil municipal relatifs à la réforme des rythmes scolaires, les élus de Bayonne Ville Ouverte en avaient souligné les enjeux : véritable défi de société, dont l'ambition est de créer des conditions favorables à la réussite de tous les élèves et à la réduction des inégalités sociales et en particulier socioculturelles. Impulsée au niveau national, cette réforme, intégrée à la loi générale de refondation de l'école, constitue à ces différents titres une opportunité historique d'œuvrer collectivement et localement pour atteindre un impératif républicain : faciliter l'accès de tout et de toutes les élèves aux savoirs.

Cette politique publique ne se limite pas à une modification des horaires de classe et à l'intégration de quelques activités sportives et/ou culturelles. La déclinaison opérationnelle de ses objectifs s'articule autour de deux leviers : le premier est de modifier les rythmes scolaires pour lutter contre la durée excessive de la journée d'école et ses effets négatifs et le deuxième levier porte sur la valorisation du temps ainsi libéré par l'intégration d'activités périscolaires intégrées de manière cohérente au projet éducatif et sur la base d'une offre choisie et égalitaire.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui intègre une évaluation des actions mises en œuvre en 2014-2015 et présente à partir de ce diagnostic les dispositions pour l'année 2015-2016.

En ce qui concerne le volet évaluation, nous adhérons à la démarche élargie en matière de recueil de l'avis des différentes parties prenantes, équipes éducatives, parents, services municipaux, enfants, mais nous regrettons que cette évaluation reste réduite à des items sur l'organisation opérationnelle de l'offre (le titre de la délibération en est d'ailleurs le reflet) alors que cette dernière ne constitue qu'un moyen pour atteindre les objectifs déjà cités. Quel est l'impact de la réforme sur la réussite des élèves ? Alors même s'il est très tôt pour l'évaluer puisqu'on n'est pas sur une échelle temps qui est satisfaisante mais qu'au moins quelques items soient déjà présentés. Quel bilan par école ? Par quartier en matière d'accès aux activités ? Pour quelle population, c'est-à-dire quelles sont les familles qui se sont orientées plutôt vers cette nouvelle offre et vers quel type d'activité ? Aucun élément de cette nature ne nous est communiqué.

Parallèlement, nous nous félicitons que cette année d'expérimentation à grande échelle, en raison du retard pris lors de la phase préparatoire, se soit traduite par des ajustements que nous avons d'ailleurs demandés : amélioration de la communication en direction des familles ; clarification de l'offre, de son organisation, des responsabilités ; meilleure visibilité du rôle de chaque intervenant ; expérimentation d'un taux d'encadrement renforcé dans 4 établissements comme ça vient d'être dit par Mme Martin-Dolhagaray ; élargissement à une heure de la plage d'activités et d'étude surveillée, on avait eu un débat assez long sur le fait qu'il y avait une heure, moins d'une heure... etc, on est bien à présent sur une heure ; clarification de l'offre bilingue, mais on ne connaît pas bien son niveau et notre demande de mutualisation apparemment n'a pas été prise en compte puisqu'on nous parle d'une meilleure communication pour les épreuves bilingues mais pas forcément d'élément de mutualisation ; attention particulière aux enfants en situation de handicap ; préparation de 2 chartes pour les ATSEM et des temps périscolaires en cohérence avec le PeDT et le PEG.

Pour conclure nous avons deux regrets. Le premier regret, c'est que les enfants ne bénéficient toujours que d'une seule plage d'activité par semaine alors que de nombreuses communes, y compris très proches, en proposent davantage et pour qu'on ait un réel effet levier en matière de réussite éducative, même si bien sûr on a bien entendu que d'autres éléments concourent à cette réussite éducative. La seule activité que je viens de mentionner, on pense que c'est vraiment le minimum. Deuxième élément en termes de regret, que ce sujet essentiel pour les enfants et les familles aujourd'hui et pour la cohésion sociale de Bayonne demain n'ait pas donné lieu à une réunion de la commission action éducative et solidarités, au moment de l'examen de ce bilan. Une question : Est-ce que l'organisation qui a été choisie sera appliquée au vendredi après-midi ? Certaines personnes nous ont posé les questions, on n'était pas en mesure d'y répondre en l'absence de réunion de la commission.

Une demi-surprise pour nous après ces regrets et cette question, que le coût de la mise en œuvre des activités, que vous aviez volontairement surdimensionné en le faisant osciller entre 750 000 et 1 million d'euros, enfin je crois que c'était 975, faisant ainsi augurer du pire, se révèle bien plus raisonnable. Bizarrement, nous n'avons pas un coût total du dispositif. On évoque seulement, dans le cadre de ce rapport, le montant total des activités qu'on va payer à des prestataires sur la base de 35 € de l'heure et pour 100 000 € mais nous n'avons pas l'évaluation du coût global, ce qui nous aurait permis une comparaison plus facile entre le coût réel et le coût prévisionnel.

Au regard des évolutions positives mais, regrettant l'absence de chiffrage, d'évaluation et de véritable concertation des élus membres de la commission éducation et solidarités, nous nous prononçons pour une abstention constructive sur cette délibération. Merci pour votre attention.

M. Iriart : Merci M. le Maire. L'an dernier à la même époque, à l'occasion du rapport que vous nous aviez présenté pour la mise en place des rythmes scolaires, j'avais terminé mon intervention en vous indiquant que nous étions partants pour contribuer à un travail de suivi et d'évaluation dès le démarrage du dispositif afin de pouvoir identifier les possibilités d'améliorations. Vous aviez en séance accueilli cette proposition de manière positive en indiquant que cette évaluation pouvait même ne pas attendre la prochaine rentrée. Malheureusement, depuis cette date, nous n'avons été conviés à aucun travail de ce type et la commission municipale éducation et solidarités qui aurait pu héberger cette réflexion, ne s'est réunie qu'à une seule reprise au cours de cette période sans évoquer cette question. Je le déplore sincèrement.

Même si le rapport que vous nous présentez aujourd'hui fait un réel effort de présentation, nous nous abstenons sur ce rapport, en regrettant à nouveau de ne pas avoir eu la possibilité d'échanger sur les pistes d'amélioration possibles, voire de contribuer à leur mise en œuvre.

Sur le fond, nous retenons de la lecture de votre rapport, que les choix d'organisation que vous aviez mis en place l'an dernier sont pour l'essentiel maintenus. Parmi les quelques modifications, nous notons en particulier l'harmonisation horaire des ateliers éducatifs et des études surveillées, une augmentation expérimentale du taux d'encadrement sur 4 écoles maternelles ainsi qu'un fléchage des APM en langue basque dont elles n'ont constitué en 2014/2015 que 2 % de l'ensemble des activités proposées.

Pour le reste, les ateliers éducatifs et pluridisciplinaires avec des intervenants extérieurs n'étant pas proposés en maternelle et n'étant proposés en primaire qu'un soir sur 4, le temps périscolaire vécu par les enfants de nos écoles continue de reposer principalement sur les agents de la Ville. Loin de constituer une contrainte, cette réalité peut sur la durée offrir un avantage important dans l'amélioration qualitative des activités proposées à nos enfants car on sait que ces agents sont nombreux à s'investir dans leur travail et à donner une vraie plus-value qualitative à leur mission. Compte tenu de cette réalité, les modalités de leur encadrement, de leur accompagnement, de leur formation devraient s'inscrire au cœur du projet éducatif périscolaire et devraient par là-même constituer une partie importante de ce rapport. Il en est de même de la nécessaire valorisation du travail de ces agents auprès des parents d'élèves.

C'est entre autres sur ce type de réflexions que nous sommes disposés à partager avec les élus de votre majorité et nos collègues de l'opposition à l'occasion d'une prochaine réunion prévue si on a bien compris au mois de septembre prochain. Merci.

M. le Maire : Abstention qui a l'air constructive aussi, même si elle ne se déclare pas comme telle. Je vais demander à Mme Martin-Dolhagaray de répondre parce qu'il y a quand même toute une série de questionnements de Mme Herrera et de M. Iriart également et notamment le fait qu'une commission action éducative ne se soit pas réunie. Ça m'inquiète un peu et j'en appelle à mes collègues de bien vouloir réunir les commissions chaque fois que nécessaire. On y va, on répond.

Mme Martin-Dolhagaray : Cette commission ne s'est réunie qu'une fois en effet. Nous avons eu durant l'année qui s'est écoulée, beaucoup de concertation auprès des multiples partenaires, concertation avec les parents d'élèves, concertation avec les enseignants, concertation également avec tous les services municipaux de manière à faire des évaluations au fur et à mesure sur ce que la réforme produisait et sur ce que produisait comme effet notre action sur les rythmes scolaires.

Donc ces évaluations étaient faites au fur et à mesure mais il est vrai qu'il était nécessaire d'avoir un regard sur une année entière de manière à pouvoir faire un plan et un bilan qui prennent à la fois en compte, on va dire les difficultés des uns et des autres, de manière à pouvoir faire évoluer le dispositif et c'est ce que vous avez souligné d'ailleurs Mme Herrera. Nous avons fait évoluer au fur et à mesure de l'année nos pratiques et nous avons su nous adapter au fur et à mesure.

Concernant les APM, je tiens à revenir également sur le sujet dans le sens où nous avons pu constater lorsque nous sommes allés dans les différents conseils d'école, que même si la proposition d'une APM par semaine était proposée, il s'avérait en fait que les enfants avaient la possibilité de participer à beaucoup plus que cela, dans la mesure où certains groupes n'étant pas forcément complets et il était tout à fait possible de s'inscrire au fur et à mesure. Donc je pense que la sagesse veut que l'on propose une activité, tout en sachant pertinemment qu'à l'arrivée les enfants en font beaucoup plus. D'ailleurs, le dernier conseil d'école auquel j'ai participé, on m'a confirmé cet état de lieu en disant que l'offre périscolaire municipale et les APM s'étaient nettement améliorées en qualité et en quantité. Je tiens à rappeler que le dernier conseil d'école auquel j'ai participé était l'école élémentaire du Petit Bayonne. Ceci étant dit, par rapport au vendredi, autre question, pas de souci, les quatre jours de la semaine sont assurés par nos services, rien ne change par rapport à l'année dernière.

J'ai noté également, par rapport au bilinguisme, il est vrai qu'on a regretté l'année dernière, alors que nous avons fléchi les activités en langue basque, que les parents d'élèves, un petit peu frileux, n'osaient pas forcément inscrire les enfants dans ces activités, pensant que s'ils n'étaient pas bilingues, ils ne pouvaient pas y assister. Donc nous avons insisté, et c'est vrai que la commission langue basque, à laquelle j'ai participé, dont je suis membre, a fait ressortir qu'il y avait une nécessité de mutualiser les intervenants et qu'il y avait une nécessité de flécher en effet, de manière plus forte, ces activités. C'est ce qui sera fait à la rentrée. Pour ce qu'il en est des intervenants en langue basque, je tiens aussi à dire qu'au cours de cette commission, avait été noté le fait que la difficulté n'est pas forcément dans la volonté de mettre des intervenants en langue basque mais pour en trouver, parce qu'en effet on a pu constater qu'à l'heure actuelle il était difficile de proposer du personnel bilingue, en quantité. Donc le travail de mutualisation va se faire durant l'année. J'ai rencontré également des intervenants de cette commission pour réfléchir aux modalités que nous pouvons mettre en place de manière à enrichir cette offre.

J'espère avoir été claire dans ma réponse, M. le Maire.

M. le Maire : Oui madame Martin-Dolhagaray. Il y a je pense quelques réactions. M. Bergé ? Mme Herrera ?

Mme Herrera Landa : C'est juste la question du coût.

M. le Maire : Du coût oui, vous avez posé la question du coût. L'évaluation ? Allez-y.

Mme Martin-Dolhagaray : Le coût de ? Qu'est-ce que vous voulez ? Du dispositif ? Vous auriez souhaité quoi exactement, je ne comprends pas votre question.

M. le Maire : On avait un objectif, un prévisionnel, c'est ce que dit Mme Herrera et je me souviens qu'on l'a annoncé ici, de l'ordre de 900 000 €.

Mme Herrera Landa : Avec des oscillations.

M. le Maire : Avec des oscillations que vous avez mises en évidence, 1 M€, 900 000 €, 850 même, parce qu'on a eu des problèmes d'évaluation, mais je vais demander au service, parce que ce sont des questions... soit de vous répondre ultérieurement, soit de vous donner quelques éléments d'explication. M. Tollis.

M. Tollis : Ce qu'on peut indiquer, c'est qu'on doit additionner différents postes de dépenses : à la fois la masse salariale représentée par nos agents investis dans l'offre périscolaire au sein des écoles, auquel il faut rajouter la dépense afférente à l'offre associative dans le cadre des APM, auquel on doit rajouter la rémunération des personnels enseignants pour les études surveillées, etc, etc....

Ce que j'ai indiqué à Mme Martin-Dolhagaray effectivement, c'est qu'on pourrait vous donner lors de la commission qui se réunira avant le 30 septembre, à la fois le coût global de la réforme des rythmes au titre de l'année scolaire 2014/2015, les coûts en année budgétaire, les coûts en année scolaire de façon à ce que vous puissiez faire une comparaison avec notre prévisionnel au titre de l'année scolaire 2015/2016. Il est certain que notamment du fait du recalibrage de nos équipes au sein de nos écoles lié à une fréquentation différente de ce qui avait été imaginé en septembre dernier, nous avons par exemple prévu de réaliser un certain nombre de non-dépenses liées à la seule masse salariale. Donc plutôt que de donner quelques chiffres approximatifs alors que l'exercice budgétaire n'est pas terminé, on aimerait autant vous fournir ces données-là lors de la réunion de la commission.

M. le Maire : On vous donnera ces éléments Mme Herrera, c'est une question très pertinente qui mérite réponse. On a fait quelques réunions déjà pour aborder ces sujets-là, on a quand même un sentiment assez clair que le coût sera inférieur aux prévisions, pour vous parler clairement sur ça. Maintenant dans quelles proportions, je suis incapable de vous le dire et il faudra consolider les chiffres pour vous répondre. M. Bergé.

M. Bergé : Juste donc pour vous répondre sur l'offre en langue basque, et on a vu cette année que ça a été minime. Il se trouve que lors de la commission langue basque, on a eu des débats assez riches et il me semble d'ailleurs que certains opérateurs avaient fait des offres de service complémentaire, notamment je pense à Uka Leku qui au début n'avait pas bien compris qu'il pouvait faire davantage d'offres. Donc là on a déjà un



opérateur sérieux qui avait manifesté la volonté de faire davantage d'activités périscolaires.

Juste un point connexe sur lequel je voudrais revenir puisqu'on n'a pas eu de réponse depuis la commission langue basque. Moi ça m'avait choqué personnellement, et ça avait choqué certains membres de la commission, sur les interventions en langue basque en temps scolaire par les éducateurs sportifs de la ville, vous vous rappelez, il y avait eu ce débat sur le fait qu'ils intervenaient de manière régulière dans les ikastola et il n'y avait aucune intervention dans les écoles publiques bilingues. Est-ce qu'il va y avoir une modification de ce dispositif et les élèves du public vont-ils pouvoir profiter d'avoir les éducateurs en langue basque qui interviennent en temps scolaire également pour renforcer justement leur immersion avec la langue basque dans nos écoles publiques ? Merci.

M. le Maire : M. Bergé, je me souviens de votre question lors de la commission langue basque, effectivement je vous ai répondu qu'on travaillerait là-dessus. Alors peut-être, Mme Duhart, s'agissant des éducateurs sportifs, parce que nous avons effectivement un certain nombre d'éducateurs bascophones, et donc on essaie de voir un petit peu comment on pourrait optimiser l'offre avec le personnel qu'on a. Parce que le résultat, et M. Iriart le disait tout à l'heure, est quand même assez attristant sur le nombre d'activités que l'on propose en basque, c'est même quasiment dérisoire, donc il y a un effort à faire dans cette direction, c'est tout à fait vrai. Mme Duhart.

Mme Duhart : Je voudrais donner quelques précisions, donc au niveau du temps périscolaire parce que j'avais quelques chiffres. Les éducateurs sportifs municipaux assurent près de 40 interventions par semaine dans le cadre des APM. Fin d'année scolaire 2014/2015, près de 540 enfants participaient chaque semaine à une activité sportive périscolaire contre près de 400 enfants en début d'année. Alors sachez, pour la rentrée prochaine, le dispositif sera complété par une activité natation pour l'école Charles Malégarie, et une intervention en langue basque, donc un cycle APM dans chaque Ikas Bi.

M. le Maire : Vous avez terminé Madame ?

Mme Duhart : Oui ce sont les informations dont je dispose.

M. le Maire : Elles sont déjà très intéressantes. Elles ne vont pas jusqu'au bout de la question posée mais ça on s'en doute, il faudra un peu plus de temps pour effectivement être au niveau, et je reconnais volontiers que nous en sommes encore loin.

On n'a pas voté la délibération ? On va la voter s'il n'y a pas d'autres questions.

Abstentions constructives, abstentions non moins constructives de M. Iriart, c'est formidable des abstentions de cette qualité-là, elles nous vont très bien. En tout cas la délibération est adoptée.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

### **23. Tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2015-2016.**

Mme Martin-Dolhagaray : Comme chaque année, il est proposé d'actualiser le tarif horaire du service d'accueil périscolaire, sur la base de l'évolution de + 1,67 % de l'indice INSEE des prix à la consommation « services d'éducation » et le tarif du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié, sur la base de l'évolution de + 0,64 % de l'indice « alimentation y compris restaurants, cantines, cafés ». Par ailleurs, le quotient familial de la catégorie 1 est revalorisé par référence à l'évolution des minima sociaux. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Sur la tarification ? Le sens de votre vote. Abstentions ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **24. Marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville et le CCAS – Modification de la convention de groupement de commandes avec le CCAS, signature de son avenant n° 1 et signature du marché.**

Mme Martin-Dolhagaray : Dans le but d'assurer le service de restauration collective en liaison froide, le conseil municipal a autorisé, par délibération du 12 février 2015, le lancement d'une consultation d'entreprises associant le CCAS par le biais d'un groupement de commandes. Un seul candidat a remis sa proposition, celle-ci obtenant de très bonnes notes, voire excellentes sur l'ensemble des critères. Cependant, il est constaté un écart de + 9,42 % par rapport à l'estimation initiale annuelle. Il s'explique par de nouvelles prestations par rapport au précédent marché dont le surcoût n'avait pas pu être évalué avec suffisamment de précision. Comme détaillées en note explicative de synthèse, ces propositions constituent une réelle amélioration de la variété des menus, de leur qualité nutritionnelle et gustative ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire. Aussi, afin de prendre en compte cette différence de prix, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la convention de groupement de commandes initiale et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant avec le CCAS, d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir avec la société SCIC l'Eole ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché conclu.

M. le Maire : Parfait. Pas de questions ? Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **25. Règlement intérieur du service de transport scolaire communal.**

Mme Martin-Dolhagaray : Une navette avait été mise en place en 2012 par la Ville à la suite de la fermeture de l'école maternelle Balichon pour faciliter l'acheminement des enfants vers l'école maternelle des Arènes. Aujourd'hui, après trois années scolaires de fonctionnement de ce dispositif, il apparaît qu'aucune inscription scolaire recensée à l'école maternelle des Arènes n'est liée à la mesure initiale de fermeture de l'école Balichon. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur modifié du service de transport scolaire communal prenant en compte la suppression de cette navette à compter de la rentrée prochaine.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. M. Nogues.

M. Nogues : Je voudrais juste faire une petite remarque. Dans la note de synthèse complète, parce qu'il n'apparaît dans le résumé que l'histoire de la navette de Balichon, mais dans la note complète il était question aussi de reconduire le mercredi après les cours la navette qui va jusqu'à Uda Leku. Donc je voulais juste dire que de même que mon collègue et camarade de groupe, je voterai pour ce rapport tout en dénonçant toutefois, fermement, la suppression du service de la navette de Balichon. Quand on est comme moi habitant et parent d'élève du quartier des arènes et que l'on voit tous les matins les gros problèmes d'embouteillage aux abords des établissements scolaires de ce quartier, il me semble que c'est une aberration de supprimer un service, suppression qui aura pour cause ou conséquence de rajouter des véhicules sur les rues et avenues du quartier.

M. le Maire : On peut faire des choses à pied aussi. C'est noté. Vous votez pour. Tout le monde vote pour.

*Adopté à l'unanimité.*

## **26. Petite enfance – Création de la commission d'admission unique et approbation du règlement des inscriptions et admissions dans les crèches municipales.**

Mme Bensoussan : La Ville de Bayonne gère trois établissements d'accueil de jeunes enfants. Par anticipation sur la présentation et la mise en œuvre de son schéma directeur de la petite enfance prévu en 2016, la Ville a souhaité faire évoluer les modalités d'attributions des places en crèche avec la volonté de respecter trois impératifs : équité, mixité sociale et intégration multiculturelle, meilleure connaissance par les habitants des critères et des règles d'admissions. Pour ce faire, il est proposé de créer, dans un premier temps, une commission d'admission unique aux trois crèches municipales, dont la composition est détaillée en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la création de la commission d'admission unique telle que définie, de désigner les conseillers municipaux qui seront membres de ladite commission, de valider les critères d'attribution des places tels que fixés dans le règlement des inscriptions et admissions joint en annexe et d'approuver le règlement intérieur de chacune des crèches municipales, prenant en compte ces nouvelles dispositions.

M. le Maire : Merci Mme Bensoussan. Sur ce rapport y a-t-il des questions ? Je rappelle que nous devons constituer cette commission et qu'outre Julie Bensoussan qui est présidente de cette commission et Christine Martin-Dolhagaray qui doit être membre de cette commission au titre de ce que sont leurs délégations respectives, je vous propose la candidature de Christine Lauqué pour la majorité municipale. Je vais solliciter maintenant l'opposition, même les oppositions pour qu'ils nous fassent part de leur position.

M. Etcheto : Pour Bayonne Ville Ouverte, notre candidat sera Alain Duzert.

M. le Maire : Alain Duzert, c'est noté. Bien que cela ne soit pas prévu dans le texte tel qu'imaginé initialement, M. Iriart, parce qu'il n'y a pas de contraintes de nature réglementaire, on pourrait imaginer que votre groupe soit aussi dans cette commission, si vous en êtes d'accord.

M. Iriart : Ecoutez M. le Maire, vous devancez mes propos. A partir du moment où votre proposition ne prévoyait qu'un conseiller municipal pour les oppositions municipales, comme nous l'avons fait les fois précédentes, il nous paraît normal de faire en sorte que ce soit plutôt le représentant de Bayonne Ville Ouverte qui représente les oppositions. Si pour autant, vous validez le fait que nous puissions participer à cette commission, c'est avec motivation que nous nous y engagerions.

M. le Maire : Et ce serait qui de vous deux.

M. Iriart : Je participerai à la commission.

M. le Maire : M. Iriart. Bien écoutez, un vote à main levée étant possible, on va donc procéder à un vote à main levée. Je rappelle les noms que je viens d'indiquer : Julie Bensoussan, Christine Martin-Dolhagaray, Christine Lauqué, Alain Duzert, Jean-Claude Iriart.

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre cette composition ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

### **27. Plaine d'Ansot – Candidature de la Ville à l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! ».**

Mme Destin : Le Plan de gestion 2011-2015 de la plaine d'Ansot prévoit dans son plan d'actions la préservation et la plantation de haies sur l'ensemble de la zone de prairie du site, l'objectif étant de constituer un maillage bocager aux multiples fonctions. Ce projet est conforme aux objectifs de l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! », programme porté par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe depuis 2011. Compte tenu de l'intérêt pour la commune de participer à ce dispositif, il est demandé au conseil municipal d'approuver le dépôt de la candidature de la Ville de Bayonne à cette opération et d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche utile dans ce cadre.

M. le Maire : Y a-t-il sur cette candidature des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **28. Tarifs applicables aux ateliers de groupe assurés par le service des publics de la Direction du patrimoine naturel et environnemental.**

Mme Destin : Par délibération du 10 février 2011, le conseil municipal a fixé les tarifs applicables aux ateliers assurés par le service des publics de la Direction du patrimoine naturel et environnemental. Il est aujourd'hui nécessaire de revoir ces tarifs afin d'actualiser leur montant et de prendre en compte le niveau de contenu des prestations réalisées, variable en fonction du public. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle tarification proposée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **29. Boutique Maison des Barthes – Tarif complémentaire.**

Mme Destin : Depuis son ouverture, la boutique de la Maison des Barthes à la plaine d'Ansot propose à la vente divers objets, dont les prix ont été fixés par délibération du 17 mai 2010. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'accepter l'impression de nouvelles séries de cartes postales, le nouveau tarif de vente à 1 € et sa mise en application à partir du 20 juillet 2015.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **30. Muséum d'histoire naturelle – Conférence sur la domestication du loup dans le Sud-ouest – Prise en charge des frais d'un intervenant.**

Mme Destin : Initialement prévue le 21 mai 2015, cette conférence présentée, à titre gratuit, par Mme Boudadi-Maligne, paléontologue au CNRS à Bordeaux est reprogrammée le jeudi 8 octobre 2015. Au vu du changement de date, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à régler les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'intervenante.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **31. Muséum d'histoire naturelle - Restauration des collections – Demande de subvention auprès de la Drac Aquitaine.**

Mme Destin : Dans le cadre de ses prochaines expositions et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle va être amené à restaurer une sélection de spécimens naturalisés et de pièces ostéologiques, pour respectivement 4 500 € et 2 520 € TTC. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **32. Toponymie – Dénominations de voies et lieux.**

M. Ugalde : Je vais vous la lire en détail cette délibération parce que comme elle a ouvert un petit débat lors de la préparatoire, ce débat ne peut avoir qu'un écho aujourd'hui donc plutôt que d'en rester à la synthèse, je fais la lecture plus détaillée.

La présente délibération, sur proposition de la commission extramunicipale « toponymie » du 16 juin 2015, a pour objet de : dénommer la place accueillant le marché du quartier d'Habas les Vallons : place de Habas ; renommer l'impasse de la Porcelaine : rue de la Porcelaine ; renommer l'avenue et le square Arribe Labourt : avenue et square Arribe Labourt, avec une orthographe différente j'attire votre attention sur ce détail ; renommer la place de l'Ereby : place de l'Erebi, mais avec une orthographe encore une fois

différente, et adaptée à ce que les experts nous en ont dit ; dénommer le Mail Chaho Pelletier : esplanade Roland Barthes (1915-1980), écrivain et sémiologue. C'est quand même plus clair et surtout beaucoup plus ambitieux que ce que nous en disions tout à l'heure dans la délibération où il passait pour une figure du sud-ouest. Roland Barthes, c'est quand même un intellectuel qui a eu je dirai un rayonnement pour le moins international pour notre pays.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et lieux proposées.

M. le Maire : Très bien, merci, tout ça est très convaincant. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **33. Enfouissement d'une ligne électrique avenue Docteur Bernard Gaudeul (2e tranche) – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.**

Mme Brau-Boirie : Dans le cadre de la mise en valeur de l'avenue Docteur Bernard Gaudeul, la Ville souhaite terminer en 2015 les travaux d'enfouissement des réseaux du second tronçon entre l'avenue de Beyris et l'avenue Maréchal Soult. Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) a été sollicité pour réaliser une étude et une estimation relative à cette intervention : le coût s'élève à environ 448 000 € TTC, la participation de la ville étant estimée à 313 231 €. Il est demandé au conseil municipal de décider de procéder aux travaux correspondants et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération et d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Mme Picard-Felices.

Mme Picard-Felices : Sans vouloir être trop longue, ce sont des travaux très importants et nécessaires mais comme on ne sait pas très bien quel est le plan, quels sont les plans et les critères pour décider de ces travaux. Si on pouvait avoir un éclairage parce que je n'étais pas là à la préparatoire, donc je n'ai pas pu poser la question.

M. le Maire : Là, on est sur l'avenue Gaudeul.

Mme Picard-Felices : Oui j'ai bien compris, on est sur l'avenue Gaudeul, mais tout Bayonne pourrait être enfouie, tous les réseaux de Bayonne peuvent être enfouis. Donc quels sont les critères de sélection des rues et le plan ?

M. le Maire : Il y a une véritable planification dans le temps évidemment de ce type d'enfouissement des réseaux. Je serai incapable de donner des détails bien précis mais pour l'avenue Gaudeul, il se trouve qu'on fait des travaux extrêmement importants actuellement sur tout le linéaire de l'avenue Gaudeul et que c'est bien sûr l'occasion d'enfouir ces réseaux à cette occasion. M. Wittenberg, vous êtes là, et bien vous allez prendre la parole pour donner plus de précisions à Mme Picard-Felices.

M. Wittenberg : Bonsoir messieurs mesdames, donc l'avenue Gaudeul a été inscrite dans ce planning d'intervention parce qu'elle présentait un certain nombre de défauts qui pouvaient compromettre quelque part la sécurité publique. Tout d'abord il y avait un certain nombre d'arbres assez anciens, à peu près une cinquantaine d'années, qui soulevaient progressivement les trottoirs et qui rendaient le déplacement des piétons possiblement périlleux. Ensuite nous avons des candélabres qui avaient à peu près le même âge et qui présentaient des symptômes de corrosion avancée ; on craignait donc que l'un d'entre eux puisse tomber tout seul sur la chaussée, pouvant provoquer un incident. Cette rue était plantée de charmes d'alignement, je crois bien, et ces arbres anciens présentaient un certain nombre de maladies phytosanitaires qui compromettaient leur subsistance. Donc nous avons estimé que l'ensemble de ces trois critères méritait effectivement une opération d'aménagement global sur la voie et donc on en a profité en même temps pour enfouir les réseaux.

Mme Picard-Felices : M. Wittenberg, je vous remercie. J'étais à la commission, ça j'ai bien compris que les arbres étaient dangereux. La question que nous posons, que nous reposons une deuxième fois, c'est quels sont les critères pour rénover les rues les unes après les autres et est-ce qu'il y a un plan de rénovation global ?

M. le Maire : Mme Bisautta qui travaille aussi sur le schéma des espaces publics va l'expliquer.

Mme Bisautta : Il y a déjà un certain nombre de rues qui ont été faites mais là c'est que les services nous ont alertés sur l'urgence de faire l'avenue Gaudeul, compte tenu du fait que des arbres étaient malades, posaient des problèmes et par la même occasion, on ne pouvait pas intervenir, faire des tranchées, enfin avoir une grosse intervention technique sur cette rue sans en profiter par la même occasion pour enfouir les réseaux. Alors là c'est l'opportunité d'une intervention forte sur une avenue qui a permis de lier les deux.

Mme Herrera Landa : La question n'est pas bien sûr, et tout le monde l'aura compris, de l'opportunité de ce qui a été fait. Ce n'est pas du tout cela. La question est simplement est-ce qu'il y a un plan pluriannuel de travaux sur les rues de Bayonne et quel est l'ordre prévisionnel qui pourrait être modifié si effectivement il y a des dangers pour la population ? C'est tout simplement la question.

M. le Maire : On a compris. Je pourrais vous dire que c'est un peu aléatoire, ce n'est pas la bonne réponse. Il y a à la fois des circonstances qu'on intervient dans certains quartiers, je pense à des rues adjacentes du palais de justice où on a opéré l'enfouissement des réseaux parce qu'il se trouve qu'on devait intervenir. Alors il y a souvent des considérations de cette nature, cela dit, on essaie d'intervenir dans tous les quartiers, puisque tous les quartiers nous demandent l'enfouissement des réseaux, on peut bien le comprendre, et a priori tous les quartiers seront concernés. Mais pour répondre à votre question plus directement, il n'y a pas un plan établi, qui indique effectivement année par année quelles seront les rues concernées, encore que pour l'année arrivée, je pense qu'on est à peu près clair mais certainement pas pour une durée plus lointaine. Pas d'autres questions ? Je comprends bien que la réponse ne vous satisfasse pas mais je ne peux vous donner d'autre réponse. On continue.

Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **34. Marché d'opérations régulières de nettoyage des espaces publics – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.**

M. Esmieu : La ville de Bayonne confie à une entreprise spécialisée le nettoyage de certains de ses espaces publics décrits en note explicative de synthèse. Le montant maximal des besoins pour les 4 ans à venir s'élèvent ainsi à 480 000 € HT. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal sur la base du dossier de consultation, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert européen et à signer le marché à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **35. Marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain conclu avec la société Decaux France – Avenant n° 2.**

M. Esmieu : Le marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain, conclu avec la société JC Decaux, arrive à son terme le 30 septembre 2015. La compétence du mobilier urbain (abribus) étant transférée à l'Agglomération Côte Basque-Adour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est indispensable de proroger le marché en cours jusqu'au 30 septembre 2016, de façon à assurer la continuité du service rendu aux usagers du transport. Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Decaux France, l'avenant n° 2 correspondant.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **FETES TRADITIONNELLES**

### **36. Dispositions concernant les partenariats pour l'édition 2015.**

M. Ugalde : Car on commence maintenant à construire une véritable politique de partenariat autour des fêtes de Bayonne, je dis véritable politique dans le sens où dès l'année prochaine des espaces seront dédiés à un traitement, je dirai professionnel et à la hauteur de ce que cet événement peut représenter en termes de retombées économiques pour les partenaires que nous sollicitons au plus haut niveau national.

Sont appelés « Partenaires officiels des Fêtes de Bayonne 2015 » les sociétés Transdev, Ogeu et le Consortium du jambon de Bayonne. Sont appelés « Partenaires associés des Fêtes de Bayonne 2015 » l'association des cafetiers de Bayonne (UMIH), Radio France Pays Basque et le journal Sud-Ouest. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*



### **37. Dispositions complémentaires relatives à la vente de billets**

M. Soroste : Afin de développer les ventes de billets pour les spectacles taurins auprès de la clientèle touristique, il est envisagé de proposer un partenariat aux campings locaux. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : J'ai cru comprendre M. Soroste que nous avions pas mal de billets vendus pour les corridas à venir et qu'a priori on pourrait imaginer qu'on aurait une bonne saison.

M. Soroste : Ecoutez M. le Maire je peux vous communiquer deux informations que j'ai sous les yeux. J'avais les comptes avant le conseil municipal qui fait état de ventes pratiquement au même niveau que le même jour l'an dernier sachant qu'on a des décalages de dates et donc des corridas un peu plus tard. Donc on a plus de jours de vente devant nous que l'année dernière à la même date et sur la journée d'aujourd'hui qui est la journée d'ouverture, on constate qu'il y avait la queue ce matin aux billets et, je viens d'avoir les chiffres par SMS, on a vendu 122 500 € de billets étalés sur toutes les corridas. Donc on peut penser et espérer, en tout cas c'est bien parti, qu'on va faire une bonne temporada et que les cartels et les dates que nous avons choisis pour cette année sont plutôt favorables. Et je rajouterai pour terminer mais tous les amateurs de corridas le savent, nous avons choisi les jeunes vainqueurs de ces dernières ferias avant d'annoncer les cartels et pour l'instant on peut dire qu'on a eu une bonne idée parce que notamment la grande vedette d'avenir Alberto Lopez Simon ne toréera dans le sud-ouest qu'à Bayonne, le 15 août dans la corrida goyesque et nulle part ailleurs, comme tout le monde le sait.

M. le Maire : Mme Durruty, vous avez d'autres infos.

Mme Durruty : Non j'ai les mêmes que Michel Soroste bien sûr, simplement pour préciser pour la corrida du 6 septembre qu'il y a déjà près de 2 500 places vendues. C'est vraiment de bonne augure avec un succès de chacune des dates qui laisse à penser aussi que la programmation qui a été choisie cette année donnera toutes les satisfactions en termes de fréquentation de nos arènes.

M. le Maire : M. Ugalde.

M. Ugalde : Je voudrais dire aussi un petit mot sur l'évènementiel qui entourera ces corridas. On a pris des initiatives très particulières sur la corrida des fêtes de Bayonne comme pour la corrida goyesque avec des originalités très particulières concernant ces deux spectacles. Je suis convaincu que ça fait aussi partie des éléments qui ont contribué à ce très beau démarrage de cette journée.

M. le Maire : On va passer au vote, il y aura une explication de vote de M. Nogues peut-être. Vous avez la parole sans que vous l'ayez demandée.

M. Nogues : M. le Maire, suite à mes différentes interventions concernant la tauromachie lors des précédents conseils municipaux, je ne vais pas y revenir quand même, personne ne sera surpris ici que je vote contre ce rapport.

M. le Maire : Non personne. M. Bergé.

M. Bergé : Conformément à notre position historique sur le mode de gestion des arènes et d'ailleurs au regard des chiffres que commence à nous annoncer M. Soroste, on pense toujours que la régie sera le meilleur mode de gestion pour les arènes. Donc on ne participera pas au vote.

M. le Maire : Je croyais que vous alliez évoluer sur le sujet. Vous avez dit abstention, M. Bergé.

M. Bergé : Ne participent pas au vote.

M. le Maire : Entre l'abstention, la non-participation au vote et un vote contre de M. Nogues, les autres votant pour, les choses sont claires désormais.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.*

*M. Iriart s'abstient.*

*M. Nogues vote contre.*

*Adopté à la majorité.*

## HALLES ET MARCHES DE PLEIN AIR

### **38. Création d'une commission paritaire des marchés de plein air.**

Mme Meyzenc : Les marchés de plein air sont des éléments essentiels de la vie économique et sociale et il est important de soutenir ceux qui se tiennent sur le territoire de la commune et de les valoriser. Désireuse de le faire en concertation avec les représentants des commerçants non sédentaires, la Ville propose de créer une commission paritaire, composée d'élus municipaux et de commerçants non sédentaires participant aux marchés, qui aura un rôle consultatif et formulera des recommandations relatives à l'organisation et au bon fonctionnement des marchés. Il est demandé au conseil municipal de créer la commission paritaire des marchés de plein air de Bayonne dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci Mme Meyzenc.

Mme Durruty : Simplement M. le Maire, je profite de cette délibération pour dire toute notre satisfaction quant au nouveau marché qui est celui de Habas, où je vous invite tous à vous rendre puisque comme tout marché il faut qu'il se lance et il faudra forcément plusieurs éditions. Mais il donne toute satisfaction aux habitants et on peut y voir une fréquentation très large en termes de générations. Donc un vrai succès par rapport à cet engagement que nous avons pris et je regrette que M. Etcheto soit sorti pour peut-être pour une fois saluer quelque chose de bien que nous soyons capable de faire.

M. le Maire : Mais vous ne l'auriez pas convaincu Mme Durruty.

Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **39. Indemnité de conseil au Trésorier municipal**

M. Soroste : Le principe de l'indemnité de conseil et d'assistance au bénéfice des comptables publics doit être voté après chaque renouvellement de conseil municipal ou lors de la nomination d'un nouveau Trésorier municipal. Suite au départ de M. Claude Yaouanc et à son remplacement par M. Joël Texier, il convient que le conseil municipal se prononce à nouveau sur l'attribution de cette indemnité. Compte tenu des conseils apportés régulièrement par le Trésorier municipal, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette indemnité, à taux plein, à M. Texier.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **40. Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur applicable à compter du 1er janvier 2016.**

M. Soroste : Par délibération en date du 21 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé le nouveau régime de la taxe locale sur l'électricité, devenue taxe sur la consommation finale d'électricité dont le coefficient multiplicateur a été fixé à 8,44 pour l'année 2015. La limite supérieure du coefficient multiplicateur a été arrêtée à 8,50 par le dernier arrêté ministériel. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence à 8,50, pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **41. Exercice 2015 – Budget principal – Décision modificative n° 1.**

M. Soroste : Vous avez tout le détail de cette DM1 en investissement qui fait 16 560 000 € et en fonctionnement 150 000 €. En fait on intègre dans le budget de 2015, les reports des crédits d'investissement et les résultats de l'exercice 2014 tels que figurant au compte administratif.

En section d'investissement qui est le montant le plus significatif, les dépenses totalisent donc 16,6 M€ dont 9,5 M€ de restes à réaliser de 2014 correspondant à des opérations que nous avons voté et qui ont fait l'objet de commandes ou de contrats en cours d'année et qui restent à payer au 31 décembre.

En section de fonctionnement, les inscriptions proposées s'élèvent donc à 300 K€ pour les dépenses réparties dont vous avez le détail surtout achats et charges externes pour 253 K€. Le besoin de financement est en fait ramené à 150 K€ en annulant la provision pour dépenses imprévues qui avaient été inscrites au budget primitif pour 100 K€ et par un ajustement sur les frais financiers car nous bénéficions toujours de conditions très favorables actuelles, nous avons ainsi économisé 50 K€. Voilà pour la section de fonctionnement qui s'équilibre donc ainsi à 150 K€.

Et donc dans le cadre de l'instruction budgétaire 2015 du budget principal, il est proposé une première DM qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 16 710 000 € et

conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette DM1 pour le budget principal, telle que je viens de vous la présenter et telle qu'elle est détaillée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, même sens de vote que tout à l'heure si vous ne dites pas le contraire c'est cela. On poursuit.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

#### **42. Exercice 2015 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Décision modificative n° 1.**

M. Soroste : Pour la première année, je vous rappelle que nous faisons un budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. Et nous vous proposons une décision modificative n° 1.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, qui en fait ne comprend qu'un transfert de crédit de 5 000 €.

M. le Maire : Merci, même sens que tout à l'heure en ce qui concerne les votes. Les services c'est clair ?

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

#### **43. Exercice 2015 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 1.**

M. Soroste : Vous avez le détail dans la note de synthèse : donc c'est l'investissement à hauteur de 525 000 €, en grande partie là aussi des restes à réaliser de 2014 pour 525 000 € et en section de fonctionnement c'est la reprise du résultat excédentaire de 2014 pour 120 K€.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 645 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Même sens de vote que tout à l'heure.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

#### **44. Exercice 2015 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 1.**

M. Soroste : Vous avez le détail en note explicative de synthèse avec des dépenses d'investissement pour 87 000 € et des recettes d'investissement pour 1 107 000 €. Il s'agit en fait de comptabiliser dans les recettes, de constater la reprise de l'excédent antérieur qui était reporté pour 1 107 000€.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015 de ce budget annexe de parcs de stationnement, il est proposé une décision modificative n° 1, qui présente des dépenses d'investissement pour 1 107 000 €, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci à défaut d'indications contraires, c'est le même sens de vote que jusque-là.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

#### **45. Exercice 2015 – Budget annexe de l'assainissement non collectif – Décision modificative n° 1.**

M. Soroste : Je vous rappelle que c'est un budget annexe de très faible montant, donc là aussi une petite DM 1.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2015 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1 qui concerne la seule section de fonctionnement pour 10 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci toujours le même sens de vote que tout à l'heure pour ce rapport 45.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas ne prennent pas part au vote.  
MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

#### **46. Remises gracieuses de créances.**

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, soit un montant total de 2 636,25 €.

M. le Maire : Alors généralement vous votez quand il s'agit de faire des remises gracieuses. Il n'y a aucun problème.

M. Nogues : M. le Maire, je rappellerai même que moi je suis pour la remise totale.

M. le Maire : On l'avait compris.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **47. Subventions aux associations.**

M. Laiguillon : Le conseil municipal doit se prononcer sur de nouvelles demandes de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions telles que présentées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux conventions de financement à conclure avec certaines des associations concernées.

M. le Maire : Merci sur ce rapport, il y a M. Bergé et M. Iriart.

M. Bergé : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez notre groupe est très attentif au système de critérisation d'allocations de subventions aux associations bayonnaises. Nous avons participé avec enthousiasme et en nombre à la commission municipale du 1<sup>er</sup> avril 2015, à l'occasion de laquelle, faute de critères pour cette année nous avons convenu notamment en matière culturelle d'une baisse de 5 % pour l'ensemble des opérateurs. Hormis cette baisse généralisée, nous avons débattu de la pertinence ou non d'aider un nouveau festival, le désormais célèbre Kulture Sport au regard du manque de visibilité sur la programmation et sur les éléments de mobilisation du tissu associatif bayonnais. Hélas, nous ne pouvons aujourd'hui que constater les dégâts de vos choix, qui ont conduit à ce que dans le jargon culturel, les journalistes ont qualifié de « bide » et de la disparition cette année de deux événements culturels d'envergure, alors que contrairement à ce qu'avait affirmé votre adjoint à la culture en conseil municipal, les autres opérateurs et notamment la Région, n'avaient pas retiré leur soutien à ces opérateurs et l'ont même maintenu malgré la disparition des événements.

Aujourd'hui, nous sommes très surpris de cette nouvelle délibération, non pas dans sa partie subventions exceptionnelles, que nous estimons légitime au regard du caractère exceptionnel du projet présenté, mais sur la partie subventions de fonctionnement à deux opérateurs qui s'étaient vu appliquer en avril la baisse de 5 %. Etant un admirateur inconditionnel de Michel Soroste, comme vous le savez, j'ai décidé de faire parler les chiffres. Votre proposition consiste, pour l'un des opérateurs à une augmentation de quasi 200 % de sa subvention et pour l'autre de quasi 100 %, représentant la somme annuelle globale de 66 000 €, soit l'équivalent de 20 % des aides délivrées à l'ensemble des opérateurs culturels hors Scène nationale, soit soixante-douze structures. Donc deux structures : 20 % pour soixante-douze. Nous avons hâte et je suis certain que les opérateurs culturels aussi, de voir les futurs critères et bilans objectifs qui pourront justifier que 3 % des opérateurs récupèrent 20 % des aides municipales. En l'attente de ces critères et au regard de ces éléments, nous nous abstiendront lors de ce vote.

M. le Maire : Bien. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Je souhaitais m'exprimer en associant ce rapport 47 à celui qui suit le 48. Ils ont en effet pour point commun de traiter des aides au secteur associatif. Le rapport 47 propose le versement de subventions complémentaires ou exceptionnelles à des associations et de nombreuses associations font par ailleurs partie de la traditionnelle délibération relative à l'exonération de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

Vous aurez, je pense compris, dans la continuité de ce que disait d'ailleurs Mathieu Bergé, le point que je souhaite aborder, en reprenant les éléments de calendrier que l'on nous avait présentés le 1<sup>er</sup> avril dernier, lors d'une commission ad hoc relative à la mise en place de la démarche de critérisation. Il était prévu un état des lieux en avril 2015, une détermination des critères d'aide en mai-juin 2015, une proposition de test sur les associations sportives en juillet-septembre et une proposition de généralisation à l'ensemble des associations à l'automne. Lors du conseil municipal qui suivit, le 9 avril, vous aviez bien confirmé la programmation rapide de groupes de travail ainsi que votre décision de nous y associer. Mais depuis cette date, aucune nouvelle, et sauf information contraire que vous nous donneriez ce soir, il est à craindre que cette démarche que nous avons soutenue dans le principe et dans ses objectifs, ait pris pour le moins quelques retards.

Aujourd'hui dans ce rapport, vous nous proposez de verser sans aucune explication, des subventions complémentaires conséquentes à trois opérateurs culturels, pour lesquels vous aviez décidé il y a trois mois, d'appliquer la réduction de 5 % décidée pour l'ensemble des autres acteurs culturels. En l'absence de toute information sur la critérisation, il est difficile dans ces conditions de vous suivre. D'où notre abstention sur ce rapport et le suivant qui concerne des exonérations dont les principes devraient aussi selon nous s'inscrire dans cette même démarche de critérisation. Pour éviter toute interprétation, nous tenons à préciser que ce n'est pas vos décisions d'affectation que nous contestons ; nous partageons même l'idée que certains puissent être davantage aidés pendant que d'autres le seraient moins, mais encore faudrait-il pouvoir l'expliquer. Ces deux rapports illustrent une fois encore, combien cette démarche d'objectivation et de transparence dans l'affectation des aides associatives est urgente. J'espère M. le Maire que vous nous rassurerez sur le fait que cette démarche de critérisation aura bien lieu dans le respect de ce qui avait été annoncé.

M. Le Maire : Merci Monsieur Iriart. Alors, est-ce que certains de mes collègues voudraient intervenir ? Moi j'ai prévu de dire des choses aussi. Peut-être M. Ugalde ? Puis je compléterai.

M. Ugalde : Je vais simplement indiquer qu'effectivement il y a des éléments qui peuvent dès maintenant étayer la décision que nous sommes en train de prendre. Eu égard à la démarche de critérisation qui sera celle, mais ça j'imagine que M. le Maire nous le détaillera tout à l'heure, que nous pourrons mettre en place dès la rentrée prochaine puisque là, pour le coup, nous disposons maintenant d'éléments qui ne viennent pas du fil de l'eau mais d'une expérience qu'il a fallu, c'est vrai, peaufiner, peut-être même en prenant un petit peu plus de temps que prévu. Mais les critères, eux aujourd'hui, sont travaillés, confrontés et seront le résultat, donc, d'une véritable démarche et qui pourront ensuite faire l'objet d'un vrai débat et pas simplement sur de bonnes intentions. Les critères bien sûr ne sont pas posés aujourd'hui et on peut nous en faire le grief, sauf que les critères dont je vais parler sont quand même objectifs et je comprends fort bien que l'opposition ait du mal en revanche, à critiquer l'affectation des sommes dont on parle,

parce que pour le coup, on est sur des critères qui peuvent être entendus par les uns et les autres.

Je prends l'exemple du Quartier Latin, pour ce qui concerne la Luna Negra. On ne peut pas contester la qualité de la gestion, ce travail formidable de recherche de partenariats, de mécénats qui est très, très rare de la part d'une association et qui est très au point, grâce à une équipe qui, d'ailleurs, a beaucoup d'avance en la matière. Je rappelle qu'il y a une fréquentation de 250 à 300 personnes de la Luna Negra par semaine, qu'il y a 130 dates dans l'année pour cette animation culturelle, rarissime, pour ne pas dire incomparable dans tout le grand sud-ouest pour une ville de 45 000 habitants en tout cas, et qu'on en est à peu près entre 60 et 65 % de remplissage de tous ces spectacles. Je prends cet exemple parce que là on est sur des critères qui pourront faire l'objet ensuite d'un véritable débat et donc je peux penser que tous, ici, pourront les considérer comme suffisamment fiables. Donc on n'est pas au fil de l'eau, on n'est pas au doigt mouillé, on est en train de travailler sur des demandes qui sont effectivement très structurelles, des besoins structurels, de la part en particulier de la Luna Negra qui les réitère assez fréquemment.

Je pourrais faire la même démonstration pour les arts visuels car nous sommes aussi sur des axes importants de valorisation du lien social, en particulier sur la rive droite, dont on sait qu'elle a besoin plus que jamais de ces signaux-là et que la culture peut avoir un rôle absolument capital en matière de solidarité et de lien social. Encore un critère dont personne ici ne pourrait contester l'intérêt. Donc, si la formulation des critères a pris du temps, ça je l'entends tout à fait, je crois que ce que je viens de dire, en revanche, peut être intégré comme des critères tout à fait fiables. Voilà ce que je voulais dire sur la justification de ces deux affectations-là.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Je vais juste ajouter deux, trois mots rapides, mais vous avez dit l'essentiel M. Ugalde. La critérisation n'est pas abandonnée, si vous voulez être rassurés, vous pouvez l'être ce soir. Que les choses aient pris plus de temps que prévu, Yves Ugalde l'a rappelé, c'est certain, car les choses ne sont pas simples du tout. Du reste dans le précédent mandat, un de nos collègues avait été chargé de mettre en place ce dossier de critérisation et on avait pris la mesure de la difficulté de l'exercice déjà. Sauf que cette fois, on considère que ça sera pour nous une méthode qu'il nous faudra ensuite suivre pour les décisions d'attribution de subventions.

Dans la période intermédiaire que nous vivons, il faut bien quand même satisfaire les demandes et tout au moins les avaliser et les instruire. Et c'est vrai que vous avez ici, et l'association du Quartier Latin, c'est donc la Luna, et l'association Praxis, c'est Space Junk, deux associations qui font un travail assez exceptionnel. Pour ce qui concerne la seconde, dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville, M. Millet-Barbé, et qui d'ailleurs participe largement à toutes les actions que mène la Ville. C'est-à-dire, au fond, quelqu'un, une association qui est toujours présente dans tous les projets, que l'on présente avec beaucoup de professionnalisme, d'expertise, de volonté de faire... Ce sont de véritables acteurs de la rive droite. Alors, je vous l'explique et c'est vrai que le rapport lui-même ne contient pas plus que deux lignes sur ce que je suis en train de dire, mais si vous suivez comme nous le faisons nous-mêmes l'actualité culturelle de cette ville, parce qu'elle existe et en particulier le travail qui est fait par l'association Praxis, ce que je dis là se vérifie tous les jours, il suffit d'aller à la rue Sainte Catherine pour s'en rendre compte. Et ces 16 000 € vont effectivement permettre à la fois à l'association de continuer à exister, mais ce n'est pas une subvention de déficit, mais ça permet aussi de financer des actions positives qui ont été menées par cette association.



Après, mais ça vous ne l'avez pas critiqué, j'ai bien compris, les subventions exceptionnelles, comme celles de la Scène nationale, je n'en parle pas, parce qu'il ne s'agit pas de revenir sur la baisse de 5 % des subventions. C'est une action spécifique de la Scène nationale, sur un projet particulier que vous avez vu et qui pour le coup, là, a été davantage explicité. Je reconnais que l'explicitation aurait pu être de même nature pour les deux associations pour les subventions de fonctionnement, je vous l'accorde. Ce sont les réponses que l'on pouvait apporter à vos questions légitimes.

Y a-t-il d'autres questions ? On passe aux voix. Y a-t-il des abstentions sur ce rapport ? Abstentions des oppositions. Et donc adopté à la majorité requise.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

M. le Maire : Je vous remercie, on passe au rapport ... Ah oui, Mme Duhart ?

Mme Duhart : Je voulais juste préciser donc, concernant l'équipe du lycée Louis de Foix, qu'elle est revenue avec le titre de championne de France de hand-ball féminin et qu'elle sera présente au balcon le jeudi des fêtes.

M. le Maire : Exact. Il y aura du monde au balcon ! Merci Madame. Maintenant on passe au rapport 48, la demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. Ça concerne à la fois la Maison des associations mais aussi la salle Albizia. Et vous avez la responsabilité des associations, M. Laiguillon.

#### **48. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.**

M. Laiguillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Laiguillon. Alors, vous avez tout à l'heure fait une intervention M. Iriart là-dessus, il y a M. Nogues et après, qui prend la parole chez vous ? M. Etcheto. Alors M. Nogues d'abord ?

M. Nogues : Je lui laisse la parole.

M. le Maire : M. Etcheto, c'est vous qui commencez.

M. Etcheto : C'était juste au niveau de la formulation de cette délibération, sur les deux premières lignes qui concernent Pôle Emploi et Ikéa Bayonne, puisque ce qu'on a compris, c'est que l'exonération concernait Pôle Emploi qui avait organisé une telle opération pour le compte d'Ikéa. Donc on avait suggéré une légère reformulation pour que les choses soient plus claires, que l'exonération concerne en réalité Pôle Emploi et non Ikéa, il me semble que c'est la réalité des faits.

M. le Maire : On a compris ce que vous dites. Je veux juste vous préciser les choses.

M. Etcheto : Il suffit d'écrire en fait « Pôle Emploi a organisé pour le compte de l'entreprise Ikéa »....

M. le Maire : Oui, M. Etcheto. La réalité des choses c'est Ikéa qui est en fait notre interlocuteur dans cette affaire qui concerne effectivement les recrutements, mais l'opération a été amenée par Ikéa en collaboration avec Pôle Emploi. Donc, je ne veux pas vous raconter des histoires, ce rapport signifie bien que c'est l'entreprise Ikéa qui serait donc exonérée. Que ce soit bien clair sur le sens du vote.

M. Etcheto : Alors, du coup ça a une incidence, je vous remercie de cette clarification. Puisque c'est ainsi, là on ne votera pas cette délibération ; sur ce cas là, donc on s'abstiendra.

M. le Maire : Abstention du groupe. M. Nogues.

M. Nogues : Comme quoi certaines fois les grands esprits se rencontrent, c'était justement l'objet de mon propos. La critérisation, que viennent d'évoquer M. Bergé et M. Iriart, est d'autant plus nécessaire et urgente pour la transparence des subventions et exonérations quand on voit que des très grosses entreprises comme Ikéa ont l'outrecuidance d'oser demander une exonération de redevance de 3 681,48 € pour l'occupation d'une salle municipale pour le recrutement de ses propres employés ou salariés, qui comme chacun sait, seront ensuite bien mal traités et exploités, et bien non !

M. le Maire : Bon, il n'y a pas de manifestation du public dans les séances du conseil municipal. Alors on vous a entendu mais j'ai préféré vous donner une réponse précise, M. Etcheto, à votre question qui était précise. Je ne vous dis pas que c'est Pôle Emploi qui demande l'exonération, c'est en réalité l'un et l'autre, mais c'est Ikéa qui est à l'initiative de ces rencontres-là. Maintenant que ça dicte votre vote, il n'y a pas de problème. Vous votez comment alors M. Nogues ? Abstention. Donc abstention des groupes...

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas s'abstiennent.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

M. le Maire : Sur ça Mme Herrera ? Oui, allez-y.

Mme Herrera-Landa : Très rapidement, on est aujourd'hui sur des jauges pour les subventions qui sont calculées au plus près et on vote tout au long de l'année un certain nombre de délibérations de cet ordre-là. Est-ce que, quand ces délibérations sont prises, elles sont prises en compte comme des subventions indirectes aux associations au fur et à mesure qu'elles sont adoptées ? Parce que s'il y a plusieurs délibérations, ce ne sont pas des montants très importants, mais s'ils sont reproduits, du coup par rapport à une objectivation de critères, ça pourrait rentrer dans ces éléments-là, ça c'était le premier élément qui est plutôt sérieux.

Le deuxième serait peut-être une boutade ou pas : en échange de la gratuité de la piscine, pour les tests de natation du 1<sup>er</sup> RPIMa, est-ce que les Bayonnais pourraient avoir accès, un peu plus souvent à un élément de leur patrimoine, qui est un joyau, qui est le Château-Vieux ?

M. le Maire : D'accord ! Ça c'est de l'humour, alors je ne réponds pas à ça. Par contre sur le premier point, Madame Herrera, vous avez complètement raison, que la multiplication des exonérations de l'occupation de ces salles, même si à chaque fois on s'assure que l'association qui le demande participe à la politique de la Ville, mais vous ne doutez pas de ça bien évidemment, mais ça peut venir effectivement, d'où l'intérêt du travail de critérisation aussi. Cette réflexion-là que vous dites, nous l'avons et quand même on vérifie au coup par coup la pertinence des demandes qui sont formulées.

Donc, on avait voté, la question est arrivée après le vote. Rapport 49, Madame Lauqué.

## **FONCIER**

### **49. Acquisition à la SCI Polyclinique Bayonne Adour de parcelles sises chemin de Campagne.**

Mme Lauqué : Dans le cadre de l'aménagement du secteur du Prissé, le conseil municipal a précédemment validé la concrétisation de transactions foncières consistant en une acquisition et un échange de terrains non bâtis avec la société Capio. La société Capio est restée propriétaire d'un petit espace non bâti, dont la maîtrise foncière doit revenir à la commune de Bayonne en raison de son affectation future, à savoir un espace vert public. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette acquisition à l'euro symbolique auprès de la SCI Polyclinique Bayonne Adour ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : Merci. Je pense que là il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas de vote contre. Adopté à l'unanimité. Rapport 50, Mme Meyzenc c'est un bail commercial.

*Adopté à l'unanimité.*

### **50. Bail commercial au profit de Madame Francette Etchevarria – Tabac Presse du Polo Beyris sis 28 avenue de l'Ursuya.**

Mme Meyzenc : Merci Monsieur le Maire. Par acte notarié du 12 novembre 2007, la commune de Bayonne est devenue propriétaire d'un ensemble immobilier sis 28 avenue de l'Ursuya, composé de cinq locaux professionnels. Madame Etchevarria, titulaire du bail commercial du tabac presse, a sollicité le droit à renouvellement de son bail pour 9 ans. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse, le bail commercial au profit de Madame Francette Etchevarria.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté à l'unanimité. Le rapport 51, Monsieur Neys.

*Adopté à l'unanimité.*

### **51. Echange de terrains avec SNCF Réseau pour la réalisation du viaduc ferroviaire.**

M. Neys : Dans le cadre de la construction du viaduc ferroviaire sur l'Adour par la société SNCF Réseau et des travaux d'aménagement des accès piétons et vélos à la passerelle dudit viaduc par la commune, des autorisations temporaires d'occupation du domaine public avaient été délivrées réciproquement. Il était prévu qu'à l'issue de ces travaux, ces

emprises feraient l'objet d'un échange foncier. L'opération étant sur le point d'être achevée dans son intégralité, les parties en présence ont décidé, compte tenu du prix et du volume des surfaces visées, de conclure un échange sans soulte tel que détaillé en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec la société SNCF Réseau ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : Merci Monsieur Neys. Sur ce rapport, des abstentions, des votes contre ? Adopté à l'unanimité. Rapport suivant, 52, M. Aguerre.

*Adopté à l'unanimité.*

## **PATRIMOINE IMMOBILIER**

### **52. Agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public – Demande de prorogation du délai de dépôt.**

M. Aguerre : Le cadre législatif et réglementaire actuel fait obligation aux propriétaires d'établissements recevant du public de déposer auprès des services préfectoraux des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. A Bayonne, 101 bâtiments sont concernés, ce qui rend l'établissement des Ad'AP particulièrement long et complexe. C'est pourquoi, comme prévu par la réglementation, la Ville de Bayonne souhaite demander une prorogation du délai de dépôt des Ad'AP de 5 mois, jusqu'au 27 février 2016. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter cette prorogation du délai.

M. le Maire : Merci. Oui, Monsieur Duzert.

M. Duzert : M. Le Maire, chères et chers collègues. Cette délibération aurait pu passer discrètement dans la torpeur de l'été et la moiteur de cette salle. Celle-là aussi est le reflet de votre gouvernance. En effet, nous avons eu plusieurs réunions de la Commission accessibilité sous la responsabilité de M. Aguerre. Les constats sur les retards du plan accessibilité de notre ville par vos majorités successives ont été clairement exposés. Oui, un temps de retard, voilà le constat concernant votre majorité dont une partie était déjà en responsabilité lors de la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Vous nous demandez de retarder le dépôt, en préfecture, de l'Agenda D'Accessibilité Partagé, (Ad'AP) pour les 101 établissements recevant du public (ERP). Effectivement, le décret d'avril 2015, vous permet de prendre un nouveau temps de retard. Mais là, vous ne pourrez plus refuser l'obstacle, la loi de septembre 2014 fixe des bornes incompressibles, dépôt d'Ad'AP pour septembre 2015 et délai de 9 ans pour le réaliser.

Malgré tout, vous arrivez à nous surprendre par votre demande. En effet, en commission qui s'est tenue, jamais n'a été abordé ce recul. La dernière s'est tenue le 18 juin, 15 jours avant l'envoi du 1<sup>er</sup> document préparatoire à ce conseil, les débats ayant porté, entre autres, sur la méthode et le respect des délais de dépôt de l'Ad'AP pour la municipalité. Là encore, le respect du rôle et du contenu des commissions montre votre conception du dialogue social et du respect des personnes composant ladite commission, je parle des multiples associations œuvrant dans le champ des handicaps, des élus...et donc de votre conception de la transparence. Nous voterons cette délibération, car pour nous, élus de Bayonne Ville Ouverte, les citoyennes et citoyens concernés par la loi du 11 février 2005 ne vous ont que trop attendu et méritent un autre traitement de la part des élus de la République que celui que vous leur réservez. Merci.

M. le Maire : Très bien.

M. Aguerre : Je vais répondre à M. Duzert. Donc, vous savez très bien qu'on a déjà voté le budget 2015. Nous allons voter l'année prochaine le budget 2016, donc nous avons pensé qu'il était beaucoup plus raisonnable et sérieux pour travailler en toute quiétude et sérénité de demander une prorogation. Nous avons organisé récemment, enfin, la société Accesmétrie qui nous aide dans l'établissement de ces AD'AP, a organisé une réunion avec les associations, je les ai informées de cette demande de prorogation. Elles n'ont rien trouvé à y redire et ont très bien compris le fait qu'il était nécessaire d'adosser l'Ad'AP au budget 2016, Ad'AP, bien sûr, qui va se décliner sur 9 années. Mais, là M. Duzert, je vais vous poser une petite question. Vous intervenez au nom de votre groupe ou à titre personnel ?

M. Duzert : Oui, je sais pour qui je parle, si vous aviez écouté, je parlais « nous élus de Bayonne Ville Ouverte ». Il suffisait d'écouter...

M. le Maire : Au nom du groupe.

M. Aguerre : A ce moment-là, il y a un problème...

M. Duzert : Moi j'ai écouté en réunion et en commission...

M. Aguerre : Oui, mais à ce moment-là, il y a un problème d'information entre vous. Parce qu'au niveau des retards qui sont pris, c'est ce que l'Assemblée Nationale a voté le 6 juillet, c'est ce que Mme Capdevielle a voté aussi, à savoir le projet de loi relatif à la rectification de l'ordonnance relative à l'accessibilité qui scandalise le monde associatif des handicapés. Notre décision de prolonger de 5 mois l'Ad'AP ne scandalise pas du tout les associations d'handicapés au niveau local. Par contre, au niveau national, avec ce que l'Assemblée Nationale vient de voter, dont Mme Capdevielle, là ils sont scandalisés. Donc si le retard est pris, c'est plutôt à Paris qu'à Bayonne.

M. le Maire : Oui, alors vous voulez prendre la parole à nouveau M. Duzert ? Vous pouvez la prendre. Après il y a M. Boutonnet qui veut parler aussi.

M. Duzert : Oui, mais enfin, je rappellerais juste à M. Aguerre où il était il y a quelques temps, dans quelle majorité. Mais là n'est pas mon propos.

M. Aguerre : Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous Monsieur ! C'est bon.

M. Duzert : Et d'un. Et de deux, la loi est de 2005, il faudrait peut-être la connaître. Donc Bayonne n'avait rien fait jusqu'à présent.

M. le Maire : Ce n'est pas « rien fait ».

M. Duzert : Pas « rien fait », je retire les mots, plutôt effectivement avec beaucoup de retard comme beaucoup d'autres communes. Aujourd'hui, nous siégeons à Bayonne. Et effectivement les services nous ont proposé des choses, nous ont montré, sauf que jamais cette proposition n'a été faite. Alors, les lamentations d'aujourd'hui datent de 2005 je vous le rappelle, la loi a été promulguée en 2005. Le retard existe, il est prégnant et en même temps... je n'ai pas fini... nous n'avons eu aucun élément sur le projet, le plan

pluriannuel d'investissement, les prévisions de locaux prioritaires, puisqu'il y a eu un questionnaire, je fais partie de ceux qui ont répondu...

M. Aguerre : Non, M. Duzert, mais ce que vous dites est faux. Entièrement faux. A la dernière réunion, on a mis tout ça en évidence quand même ! Toutes les priorisations ont été envoyées à tous les membres de la commission.

M. le Maire : Vous n'avez pas assisté à la même commission.

M. Aguerre : Non, alors là pas du tout je crois.

M. le Maire : Oui, il y a M. Etienne Boutonnet aussi qui voulait parler.

M. Boutonnet : Un beau discours d'hypocrisie quand même, parce que, on est... Pas de participatif depuis le début ? On a quand même soumis au vote, aux associations, une classification de tous les bâtiments, de tout le patrimoine. Si ça ce n'est pas participatif, je ne sais absolument pas ce que c'est ! Concernant la démarche, on a pris du retard. On a une ville qui est en retard, oui. La seule en France, non ! Tu l'as souligné. A un moment, tes amis qui sont de même couleur dans les autres villes ont pris le même retard parce qu'on a un pays qui a des bâtiments, une ville ici qui a des bâtiments et ça prend du temps, ça prend de l'argent et on ne pouvait pas faire autrement. Ça c'est fait.

Maintenant, on a une vraie volonté, on n'a pas attendu la loi. Pendant la campagne on a rencontré les acteurs, on a pris un engagement moral et humain devant eux. On le met en place, on le met en place à la vitesse à laquelle on peut le mettre en place. Il y a beaucoup de bâtiments ; on fait, les membres de la commission, ces travaux ensemble. Alors maintenant, devant le conseil en séance publique, maintenir des discours comme ça alors qu'on arrive à bien travailler sereinement et dans la bonne humeur tous ensemble, avec les associations, tout le monde s'entend bien, ça marche, ça avance. On arrivera à quelque chose. Alors évitons en public de sortir des espèces de discours pleurnichant, alors que ça se passe bien à côté.

M. le Maire : Bien. Vous voulez ajouter quelque chose... Non on n'a pas dit ça. On va arrêter rapidement. M. Duzert et M. Millet-Barbé et on vote après.

M. Duzert : Bien sûr, j'ai participé à toutes ces réunions, j'en ai raté une en février effectivement. Mais, nulle part on a parlé de la traduction des critères lors de débats en commission. Si les débats avaient eu lieu, pour une fois que la commission se tenait justement, et je l'ai précisé, on aurait pu y travailler, ne pas avoir ce débat ici et ne pas découvrir dans la délibération ce que vous avez fait comme choix et confirmer les retards depuis 2005. Nous aussi on a fait une campagne politique.

M. le Maire : OK. Monsieur. M. Millet-Barbé, après on vote.

M. Millet-Barbé : Oui, comme vous faites état, M. Duzert, de ce que la précédente municipalité n'a rien fait, je suis quand même obligé de vous rappeler qu'on a fait beaucoup au contraire, et c'est si vrai que les associations elles-mêmes, si elles ont déploré sur la fin du mandat qu'effectivement les choses ne pouvaient pas avancer plus vite, la réalité c'est qu'elles ont souvent plébiscité le programme qui a été mis en place par l'ancienne Commission d'accessibilité. Je rappelle simplement une chose, c'est que dans le courant du dernier mandat, en gros à peu près deux ans avant le terme de ce mandat, les services ont fait une estimation des montants nécessaires à la mise en

conformité de l'ensemble des bâtiments communaux. C'est 20 M€ qu'il fallait. Alors en effet c'est 20 M€ à l'époque pour la Ville de Bayonne qu'il fallait, c'est la somme qui a été évaluée. Alors il est très clair que nous sommes en retard, comme toutes les villes de France et de Navarre. Toutes les villes de France et de Navarre le sont, à l'exception de quelques-unes qui ont sans doute fait des efforts particuliers pour plein de raisons, y compris d'ailleurs sur certaines communes anciennes, avec un patrimoine particulier, qui du point de vue touristique avaient un avantage alors pour le coup, exceptionnel, et qui donc on tablé sur un tourisme du handicap... Mais les villes en général ont un retard, c'est la raison pour laquelle il y a eu ce report effectivement qui a été voté. Donc on a fait beaucoup. Il reste à faire incontestablement, mais là c'est caricaturer un petit peu les choses me semble-t-il.

M. le Maire : Bien, on va passer au vote, s'il vous plait. Alors, sur ça, il n'y a pas d'abstentions finalement ? Pas de votes contre non plus. On vote pour, mais avec les explications qui ont été données et que l'on a entendues. Rapport 53, Mme Martin-Dolhagaray.

*Adopté à l'unanimité.*

### **53. Ecole maternelle Citadelle 2 – Création d'un accès différencié – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux.**

Mme Martin-Dolhagaray : Dans le cadre de la création d'une classe aménagée pour les enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Citadelle 2, la réalisation d'une entrée différenciée est programmée. Compte tenu de la nature des travaux nécessaires, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. Rapport 54, toujours Mme Martin-Dolhagaray.

*Adopté à l'unanimité.*

### **54. Réfection des façades sur rue de l'école maternelle Jules Ferry – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux.**

Mme Martin-Dolhagaray : La réfection des façades sur rue de l'école maternelle Jules Ferry est programmée durant l'été 2015. Compte tenu de la nature des travaux nécessaires, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Des abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. Rapport 55, M. Neys.

*Adopté à l'unanimité.*

### **55. Convention d'occupation du domaine communal pour la mise en œuvre de compteurs communicants entre la commune de Bayonne et GrDF, Gaz réseau Distribution France - Hébergement de concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux.**

M. Neys : Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le Ministère de l'Économie et des Finances ont demandé à GrDF de lancer le déploiement

généralisé des compteurs communicants Gaz, appelés « Gazpar ». La mise en œuvre de ceux-ci nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune. Aussi, la commune de Bayonne doit autoriser GrDF à les héberger sur des toits de bâtiments communaux moyennant le versement d'une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé. Il est demandé au conseil municipal d'adopter les termes de la convention cadre d'occupation du domaine public nécessaire et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que les conventions particulières à intervenir pour chacun des sites retenus.

M. le Maire : Des abstentions sur ce vote ? Des votes contre ? Adopté à l'unanimité. M. Millet-Barbé, on passe à la politique de la Ville et le rapport 56, c'est un rapport qui porte sur la DSU.

*Adopté à l'unanimité.*

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **56. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2014.**

M. Millet-Barbé : Oui, mes chers collègues, il est intéressant de lire ce rapport et de voir à quel point, du point de vue des engagements sociaux, la Ville est cohérente dans le programme d'actions qui est le sien et en particulier donc, dans l'utilisation du million d'euros que la dotation de solidarité urbaine nous rapporte, si j'ose dire.

Conformément à l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, codifié par l'article 139 de la loi 2007-1822 du 24 décembre 2007, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2014 dans ce domaine. Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représente, parmi les dispositifs de péréquation existants, la plus importante dotation versée par l'Etat aux communes.

Depuis la loi de finances pour 2009, l'articulation entre la DSUCS et la politique de la ville a été clarifiée. En effet, cette réforme portait un double objectif : accroître fortement l'enveloppe globale de la DSU et la concentrer sur les communes prioritaires en termes de politique de la ville, c'est-à-dire titulaires des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines, les ZFU. En 2014, la Ville de Bayonne a perçu, au titre de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, un montant de 1 027 414 €, identique par rapport à l'exercice précédent, et ce depuis 2011. 751 communes de plus de 10 000 habitants ont perçu cette DSU en 2014.

Ainsi, les politiques mises en place par la Ville de Bayonne en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique ont permis de soutenir notamment les actions évoquées ci-après et elles sont intéressantes à noter. L'animation du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève donc de la compétence de la Communauté d'agglomération comme vous le savez. La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie de la politique de la Ville.



Ce lien s'est concrétisé par l'attribution en hausse de subventions d'un montant total de 62 269 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire (programme d'actions piloté par Educazep), avec l'objectif de soutenir les actions de développement social urbain sur les quartiers du plateau Saint-Etienne (en appui au projet de rénovation urbaine). A noter sur le registre de la politique de la Ville, que Bayonne a co-mandaté depuis le dernier trimestre 2007, sur le territoire de la ZUS, la mission d'un agent de développement de quartier, avec pour objectif de mieux articuler la politique de la Ville et les attendus du CUCS avec le projet de rénovation urbaine, de promouvoir la gestion urbaine de proximité et une démarche de concertation avec les habitants. Le poids de ce poste à temps partiel (80 %), a été en 2014 de 47 350 €.

Les autres engagements de la Ville en matière de politique sociale et urbaine concernent l'action sociale et la solidarité. Au nombre des dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité, on retiendra notamment les réductions sur les transports urbains pour les personnes âgées et sans emploi à hauteur de 159 150 € ; l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans avec le dispositif Beti Lan, géré par la Mission locale à hauteur de 43 155 €. Et puis également un certain nombre d'autres efforts, notamment en période de crise, laquelle frappe évidemment les plus fragiles de nos concitoyens, c'est l'affectation de subventions au CCAS qui a été maintenue sur un certain nombre d'interventions sociales auprès des publics les plus touchés, personnes âgées : 646 000 €, action sociale aux familles défavorisées : 710 000 €.

L'action éducative n'est pas oubliée avec un coût social de la restauration scolaire qui est à la charge de la ville pour un montant de 1 912 632 €, il a donc fallu, évidemment, aider à alléger ce coût. L'animation jeunesse et de quartier. De la même manière, la Ville anime et soutien de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures les structures centres sociaux de quartier, Maisons de la Vie Citoyenne, l'Espace Socio Culturel Municipal pour 808 500 €, auxquels s'ajoute la prise en charge des postes de directeurs des MVC à la Fédération des MJC (60 000 € par poste) et du FONJEP également (60 000 €). Les centres de loisirs sans hébergement sont concernés par 418 000 € c'est un effort évidemment considérable pour la Ville ; le Bureau Information Jeunesse pour 194 477 € ; les animations péri et extrascolaires à destination du public enfance et jeunesse pour 530 489 € ; la gestion de la Salle l'Albizia pour 6 178 €.

Voilà donc un rapport qui est édifiant et dont je vous propose de prendre connaissance. Il n'y a pas de vote pour ce rapport.

M. le Maire : Mais c'est une information fort intéressante sur les actions qui sont menées dans les niveaux les plus divers, dans cette ville. On passe au rapport suivant, puisqu'il n'y a pas de vote.

*Pas de vote.*

## **57. Signature du Contrat de ville 2015-2020 de l'Agglomération Côte Basque-Adour (rapporteur : M. Millet-Barbé).**

M. Millet-Barbé : La réforme de la Politique de la Ville issue de la loi du 21 février 2014 fixe un nouveau cadre pour la conduite des actions en faveur des quartiers les plus en difficultés, avec pour Bayonne, la création de deux nouveaux « quartiers prioritaires », Sainte-Croix d'une part et Maubec-Citadelle d'autre part (je dirais Maubec-Citadelle, avec

l'ensemble de la rue Sainte-Catherine), et de deux secteurs dits « quartiers de veille », à savoir Habas Ginsburger et Petit Bayonne.

Cette réforme repose sur plusieurs axes présentés en note explicative de synthèse et fixant les objectifs de cohésion sociale, d'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain, de développement de l'activité économique et de l'emploi. L'Agglomération Côte Basque-Adour est en charge de la rédaction du Contrat de ville qui doit arrêter le cadre stratégique, le mode de gouvernance, le plan d'actions définis collectivement sur les quartiers prioritaires ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de ces actions. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le contrat de ville et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Alors, une petite information tout de même qui est édifiante, pour vous dire un petit peu comment les choses se passent du côté budgétaire. Le Contrat de ville c'est à peu près en termes de participation de l'Agglomération : 360 000 € de subventions et le principe fondamental du budget du Contrat de ville, c'est que pour 1 € de l'Agglomération, il y a 1 € de l'Etat. Donc, nous étions effectivement en parité de financement il y a encore quelques années et nous ne le sommes plus depuis pratiquement trois ans maintenant et en particulier cette année, puisque l'Etat ne nous verse que 245 000 € et a annoncé pour l'an prochain, 196 000 €. Donc l'Agglomération, Monsieur le Président, a décidé de maintenir son effort et de ne pas se mettre à parité. Elle pourrait invoquer le principe de la parité, elle ne le fait pas, pour maintenir son effort au niveau initial de manière à soutenir l'activité associative, culturelle, etc., sur l'ensemble des quartiers en question. Donc c'est à souligner. Il y a un désengagement de l'Etat qui est quand même extrêmement préjudiciable.

M. le Maire : M. Murat vous avez la parole.

M. Murat : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues, la Politique de la ville et son Contrat, sont des éléments forts pour nous tous. En effet ils traitent des trois piliers fixés par la loi : la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le Contrat concernant l'Agglo pour 2015/2020, joint en annexe, est un outil de travail intéressant pour nos communes et leurs habitants. Les élus municipaux de Bayonne Ville Ouverte voteront pour vous autoriser à signer ce contrat.

Concernant le volet cohésion sociale, je veux profiter de ce rapport pour aborder les difficultés que vivent certains de nos concitoyens : je veux parler des problèmes que rencontrent actuellement les habitants et commerçants du secteur gare/République et du secteur centre-ville/Plachotte. Pour ce qui est du secteur Saint-Esprit, une pétition circule depuis un mois faisant état d'insécurité. La pétition de nos concitoyens parle même de dictat d'une dizaine de jeunes avec toutes les facettes, telles que nuisances la nuit, trafic de stupéfiants, dégradations de véhicules, insultes, menaces, squat des parties communes, difficultés de vie pour les enfants, etc. Je peux témoigner de ces problèmes puisque la semaine dernière j'ai été personnellement impliqué dans une altercation entre ces jeunes et des ouvriers communaux occupés à repeindre les lignes blanches de stationnement. J'ai été personnellement insulté avec une violence verbale inconnue pour moi dans notre ville. Pour ce qui est du secteur de la Plachotte en centre-ville, comme nous, vous avez eu des retours inquiétants avec des pétitions où il est fait état de nuisances sonores durant la nuit, de trafic de stupéfiants, de violences entre voisins, parfois en présence des enfants, et de départs d'habitants de ce centre-ville. Les élus de

quartier de votre majorité connaissent forcément ces situations à Saint-Esprit et à la Plachotte. Peut être ont-ils des éléments complémentaires permettant d'avancer dans la réflexion ?

Je vous informe, chers collègues, que nous avons saisi Monsieur le Sous-Préfet concernant ces difficultés pour que les services de l'Etat apportent leur concours au rétablissement de la tranquillité publique avant que ces situations ne dégèrent. De tels événements avaient déjà été évoqués au conseil municipal du 16 février 2012, où la précédente municipalité avait proposé le financement de caméras de vidéosurveillance à Saint-Esprit (à l'époque les SDF étaient stigmatisés). Nous n'avons pas voté ce financement, considérant que la caméra, dans ce cas de figure, ne règle rien. Trois ans plus tard, les faits confirment notre analyse. Il est urgent que l'institution se saisisse de ce sujet, sujet qui concerne aussi la Plachotte en centre-ville.

Le conseil municipal n'est pas, prioritairement, en capacité d'analyser le fond de ces problèmes et d'y trouver les réponses adaptées. Par contre le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, oui. Je rappelle que ce dispositif est obligatoire dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants, qu'il est présidé par vous, Monsieur le Maire, qu'il coordonne tous les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité avec pour objectif l'observation, le partage d'informations et l'anticipation. En effet il peut faire, au conseil municipal, des propositions permettant d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et de favoriser un accompagnement de ceux qui sont à l'origine de ces actes insupportables au quotidien. Je sais que deux éducateurs de rue, de l'association de prévention LABO-APSP, interviennent sur le quartier Saint-Esprit, non pas dans le cadre d'un travail d'îlotage, mais plutôt avec des contacts dans des lieux identifiés. Je sais aussi que le précédent CLSPD avait réfléchi à la mise en place d'équipes mobiles de travail de rue. Bref, une réflexion s'impose avec les élus et les professionnels.

Je vais donc revenir sur mon intervention du conseil municipal du 11 décembre 2014, où je demandais la mise en place rapide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance bayonnais, m'étonnant que 9 mois après les élections municipales, ce dispositif ne soit toujours pas opérationnel. Votre adjoint, à l'époque, me répondait ici même : « Nous allons démarrer nos travaux en janvier 2015 ». Nous sommes en juillet, et toujours pas de Conseil Local de Sécurité. Cette situation n'est pas acceptable Monsieur le Maire. Notre liste redemande donc aujourd'hui, pour la deuxième fois, solennellement, 16 mois après votre élection, la mise en place rapide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Bayonne. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci, Monsieur Murat. Monsieur Millet-Barbé va commencer à répondre, puis j'ajouterai quelques mots.

M. Millet-Barbé : Mon cher collègue, s'agissant de ne parler que de ce sujet, puisque j'ai compris que votre propos est essentiellement axé là-dessus, puisque vous votez et vous voterez le Contrat de ville.

Il ne vous a pas échappé, vous n'étiez pas dans l'ex-opposition, que ce problème est un problème ancien, puisque déjà une pétition, dans le temps du dernier mandat a été effectivement envoyée en mairie, avec d'ailleurs un très grand nombre à l'époque de signataires. Ce qui, d'ailleurs, constitue une sacré différence avec la pétition qui vient d'être envoyée, il y a quelques temps, mais avec donc un très grand nombre de signataires. A l'époque nous avons répondu de trois manières.

Une première réponse avait été sécuritaire, avec la pose de 14 caméras, dont je vous rappelle qu'elles sont utiles, et je vais vous dire pourquoi tout à l'heure, s'agissant des jeunes que vous citez et du fait que la quasi-totalité d'entre eux se trouve incarcérée aujourd'hui. On en reparlera. Ceci étant, à l'époque donc réponse sécuritaire, implantation d'un poste de police municipale, avec les moyens que nous avons évidemment, dans la limite des moyens que nous avons et des patrouilles pédestres dans le quartier. Deuxième réponse, une action en direction des commerçants, pour essayer là aussi de redynamiser un petit peu le commerce de Saint-Esprit et une troisième réponse au niveau des actions culturelles, puisqu'il y a un assez grand nombre d'associations culturelles sur le quartier. Jean-René Etchegaray, à l'époque adjoint au maire chargé de la culture avait réuni, également avec moi d'ailleurs, ces associations. Et nous avons convenu que très vite, on travaillerait sur un programme d'actions spécifiques concernant le quartier. Des actions ont démarré, je pense en particulier, donc, au forum associatif. D'autres actions ont également démarré puisque, vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre justement du Contrat de ville, nous avons mis en place le premier budget participatif sur Bayonne : 25 000 €, au profit des actions culturelles et sociales sur ce quartier, avec un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs, dont d'ailleurs certains pétitionnaires et non des moindres qui ont participé pendant le premier trimestre 2015 à une série de réunions, auxquelles j'ai moi-même participé pour deux d'entre elles sur quatre. Donc un certain nombre de réunions qui ont justement consisté à mettre au point un programme d'actions, un programme d'animations sociales et culturelles. Ce programme est en cours de réalisation ; il ne vous avait pas échappé qu'il était en cours de réalisation. Donc, un programme participatif, un budget participatif de 25 000 €.

S'agissant des aspects plus sécuritaires, et notamment sur la question du CLSPD, je vous ai dit que nous devions installer un CISP. Nous avons installé un CLSPD, sur les précédents mandats, que j'ai présidé et qui a particulièrement bien fonctionné, vous le savez. Il a d'ailleurs fait l'objet, de ce point de vue là, notamment de la part de l'Etat, d'un certain nombre de louanges, d'une certaine façon car nous étions pratiquement le seul CLSPD à fonctionner de cette manière et de façon très partenariale sur l'ensemble de l'agglomération. L'Etat, les partenaires institutionnels en général : justice, police, ... mais aussi associatifs, réclament depuis longtemps, et ils ont raison, un CISP. Nous avons donc, je vous l'ai dit, attendu d'une part que Biarritz installe son propre CLSPD, puisque le maire de Biarritz tenait absolument à dire aux Biarrots qu'il avait tenu parole dans le cadre de son programme électoral. Ils l'ont fait en octobre l'an dernier. Et en janvier 2015, j'ai fait la proposition par une note de service, de la création d'un CISP, d'une délibération en conseil d'agglomération. Il m'a été opposé tout à fait logiquement, que la démarche de mutualisation étant en cours. Il fallait impérativement qu'on inscrive cette démarche-là dans la démarche de mutualisation, puisqu'il s'agit de se prononcer au niveau de l'agglomération sur le fait que l'agglomération prenne la compétence. Elle n'a pas de compétence dans ce domaine là, or un CISP, pour qu'il soit porté, il faut qu'il le soit par l'agglomération. Donc, on ne peut pas le faire hors processus de mutualisation.

Nous l'avons donc inclus dans le processus de mutualisation et c'est si vrai que dans le programme d'études de la faisabilité de tout un tas de choses au titre de la mutualisation dans tous les domaines, le CISP est inscrit comme première priorisation. Une première réunion a eu lieu, il y a à peu près 15 jours, la semaine dernière, en présence des services à l'agglomération. Nous avons été tellement convaincus, nous sommes tellement convaincus les uns et les autres, les Biarrots, les Anglois, les Bidartars, enfin bref, tout le monde, tellement convaincus de la nécessité de mettre en place le CISP, qu'une seule réunion aura suffi pour qu'on décide 1) de proposer au comité de pilotage de l'installer, 2) de commencer à travailler sur sa mise en œuvre concrète, notamment en calant la

question de la compétence, c'est-à-dire qu'il faudra que l'agglomération délibère dans ce sens très rapidement et qu'ensuite on se forme avec sans doute notamment un délégué, parce qu'il faudra qu'il y ait un fonctionnaire qui puisse nous accompagner, nous élus, dans cette démarche. Et donc nous nous sommes fixés comme cadre, compte tenu qu'il a fallu passer par le processus de mutualisation, l'ouverture d'un CISP au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes aujourd'hui un peu en retard, mais nous sommes dans une logique d'ensemble et notamment, nous devons donner à l'agglomération cette compétence.

Sur la question sécuritaire et sur les jeunes en question, vous avez compris, ainsi que les habitants à qui, d'ailleurs, Monsieur le Maire, vous allez annoncer rapidement la tenue d'une réunion, vous avez compris que ces problématiques-là ne relèvent plus d'un CLSPD. Vous êtes dépassé, compte tenu de la nature de ces publics-là. Ces publics ont fait l'objet de toutes les mesures éducatives possibles et variées, ont fait l'objet de plusieurs incarcérations, je dis bien plusieurs incarcérations : ils sont multirécidivistes. Vous pouvez venir avec votre CLSPD ou votre CISP et avec votre grand cœur comme le mien, avec toutes les bonnes intentions qu'on veut notamment avec des éducateurs de prévention, vous ferez chou blanc à l'égard de ces jeunes-là. La seule réponse possible pour ces jeunes, je suis désolé de le dire, je suis un ancien éducateur spécialisé de la justice, vous comprenez bien que la question de l'éducation c'est quelque chose qui me touche, la seule réponse à l'égard de ces jeunes, c'est la répression. Il n'y en a plus d'autres.

Et c'est la raison pour laquelle, les services de l'Etat nous ont dit : vous nous demandez d'intervenir, nous menons nos enquêtes, nous pistons les jeunes, nous nous planquons. Bref, je ne vais pas aller plus loin parce que c'est une séance publique, je n'ai pas à dévoiler ce que l'Etat fait en matière de répression de ce banditisme, c'en est, mais l'Etat a fait des choses, au point qu'il y a en gros trois semaines, un mois, la filière a été démantelée, la filière dont je rappelle qu'elle était en particulier dirigée par une mère de famille, qui fait dealer ses propres enfants. La filière a été démantelée, tout le monde est sous les verrous, sauf les quelques jeunes qui n'ont pas à y être, donc il n'y avait pas de raisons qu'ils soient incarcérés, les charges n'étaient pas suffisantes. Ils sont sous les verrous et s'ils y sont, c'est pour toutes les raisons que j'ai indiquées concernant les méthodes de la police nationale, mais c'est aussi parce que le Procureur de la République et le Commissaire de police ont demandé à la Ville de Bayonne de donner les cassettes vidéo des caméras que nous avons posées, qui ont constitué évidemment des éléments à charge, qui ont été extrêmement lourds s'agissant de ces jeunes. La police a agi, alors certes, elle n'agit pas suffisamment peut-être à notre goût ; nous aimerions aussi voir davantage la police sur ces secteurs-là, mais n'empêche qu'elle l'a fait et qu'elle l'avait fait précédemment d'ailleurs en démantelant un réseau international de drogue sur la rue Maubec, notamment dans le cadre du bar à chicha qui a été fermé il n'y a pas très longtemps, il y a à peu près six mois, un an. Donc ces actions-là ont été menées.

S'agissant de la police municipale, nous intervenons sur le quartier. Pas plus tard que jeudi dernier, j'ai patrouillé moi-même avec la police municipale et d'ailleurs, je vais ce soir, après le conseil municipal, patrouiller avec la police municipale, demain également. Nous allons sur ces secteurs, à la rencontre des commerçants pour les rassurer, ce qui est normal, à la rencontre de ces jeunes aussi, qui nous voient, qui nous parlent. Le maire d'ailleurs l'a fait lui-même au cours d'une soirée avec Alain Lacassagne, mais nous parlons nous aussi avec les uniformes de la police municipale et en ma qualité d'officier de police judiciaire, comme le maire, nous venons à la rencontre de ces jeunes pour leur montrer qu'il y a une présence municipale forte sur le quartier.

Donc CISP, oui, très bientôt, je vous l'assure, compétence d'agglomération et nous pourrons enfin recommencer à travailler de façon intéressante.

M. le Maire : Merci Monsieur Millet-Barbé. Vous voulez ajouter quelque chose, il faudrait avancer assez vite.

M. Murat : Juste un mot pour ne pas alourdir le débat. J'entends les arguments administratifs de notre collègue, effectivement pour le CLSPD intercommunal, j'entends bien. Par contre visiblement, il y a un débat. En tant qu'ancien travailleur social, vous nous dites avoir une piste, vous concernant, indiquant pour ces jeunes, c'est la répression. Il se trouve que je ne suis pas un ancien éducateur, moi, mais vous le savez, je suis dans un certain nombre d'associations qui sont très sur ce sujet-là. J'entends de la part des professionnels de l'éducation de rue, un discours qui ...

M. Millet-Barbé : Ils ne s'en occupent pas de cela !

M. Murat : ... un discours qui ne va pas dans le même sens que le vôtre. Tout ça pour dire, Monsieur Millet-Barbé, que je ne dis pas que vous avez tort, je ne dis pas que j'ai raison, je dis qu'un débat s'impose très rapidement sur ce qui se passe à Saint-Esprit et à la Plachotte, parce que les habitants de la Plachotte nous disent des choses très inquiétantes. Ce n'est pas le lieu de faire le débat tout de suite, je redis : il est urgent Monsieur le Maire et à votre adjoint qu'il y ait une réflexion sur ce qu'on peut faire pour revenir à une tranquillité pour nos habitants. Alors, le CLSPD est une formule ; j'entends bien, ce n'est sûrement pas la formule miracle. Ce que je constate, c'est que ça fait 16 mois que nous sommes dans cette salle et que sur ce sujet-là, je trouve qu'on n'a pas été pertinent.

M. Millet-Barbé : La réponse est répressive ! Vous direz ça à la justice et à la police.

M. le Maire : Oui, Madame Herrera... Moi j'aurais beaucoup de choses à dire aussi et comme il est tard...

Mme Herrera Landa : ... il faut aussi éviter qu'il y ait des drames, parce que les personnes (pour utiliser un vocabulaire très usuel) disjonctent. On parle là de problèmes de trafic avéré avec des repris de justice, etc., ce qui est un volet. Après il y a le problème des familles avec des enfants en bas âge, qui vivent des nuisances sonores très importantes, avec du prêt de locaux qui échappent à toute réglementation. La réglementation n'est pas appliquée dans des domaines concernant le bruit, la consommation d'alcool de mineurs sur la voie publique pratiquement tous les week-ends, souvent en semaine également, ce qui pose des problèmes pour des familles qui quittent le centre-ville. On en a parlé tout à l'heure, je crois qu'il n'y a pas que ces problèmes. Alors après, il y a une ultra concentration de personnes en très grande difficulté sociale dans des appartements, qui de fait accueillent d'autres publics qui sont eux même en difficulté, ce qui fait que ça ne fait que rajouter. Donc je pense qu'on ne va pas faire le débat ce soir, mais il n'y a pas que la responsabilité de la police ou des services de l'Etat qui, certes, doivent être mobilisés. C'est un travail qui est très compliqué, tout le monde en a conscience, mais qui mérite ... mais il faut rassurer les personnes qui ont l'impression d'être quasiment abandonnées par les pouvoirs publics.

M. le Maire : Bon, écoutez, on ne doit pas rencontrer les mêmes personnes parce que M. Millet-Barbé est souvent sur le terrain, moi aussi. Tous les trois jours je me déplace... Et bien écoutez quand vous voulez, parce que vous allez voir que dans le secteur, les

commerçants et les résidents, ils me connaissent ! Et ça ne veut pas dire qu'on règle les questions parce qu'on y va (on ne se sent pas des shérifs), mais pour comprendre les situations, c'est important d'être également sur le terrain et pas seulement d'en parler en séance du conseil municipal. M. Iriart.

M. Iriart : Moi je voulais dire deux mots sur le Contrat de ville...

M. le Maire : Ah oui, peut-être oui.

M. Iriart : Vous terminez l'échange peut-être. Non ?

M. le Maire : Non, vous êtes, vous, dans le sujet. Mais on va quand même terminer là-dessus aussi, c'est une question importante.

M. Iriart : On était aussi dans le sujet, mais sur le Contrat de ville, je pense que j'avais deux, trois commentaires à exprimer ce soir. C'est un document d'une centaine de pages, donc qu'on a eu il y a 5 jours...

M. Millet-Barbé : Vous avez plus de chance que moi, parce que la dernière mouture, je l'ai eue aujourd'hui...

M. Iriart : On l'a eu tous dans notre boîte mail vendredi avec l'envoi des documents pour le conseil municipal. Mais peu importe. Ceci pour dire que c'est forcément un document qu'on n'a pas eu le temps, enfin je vous mentirais si je vous disais qu'on a pu le travailler comme on aurait dû le travailler... parce que c'est un document fondamental, effectivement pour la politique sociale et en particulier sur la rive droite. Donc on s'abstiendra pour cette simple raison-là, parce qu'il n'est pas logique d'approuver un document qu'on n'a matériellement pas eu le temps de pouvoir travailler comme ça aurait dû être le cas.

Pour autant je voulais faire deux/trois commentaires très rapides. Ce Contrat de ville, y compris pour ceux qui n'ont pas eu le temps de le regarder, se décline selon une très belle architecture, on repère qu'il y a quatre piliers qui se déclinent chacun en deux/trois enjeux, chaque enjeu se déclinant en axe stratégique, axe stratégique se déclinant en orientations, chaque orientation se déclinant en actions... donc ça produit un beau document. Effectivement le savoir faire politico-administratif sait très bien produire ce type de document-là, mais dans la logique de cette déclinaison très bien charpentée, on aurait attendu certainement à la sortie des engagements financiers clairs. Je pensais important de signaler ce que j'ai repéré comme étant quand même un élément fort de ce document, c'est que c'est un Contrat de ville qui s'appelle contrat, d'accord ? Et sur lequel en fait il n'y a aucun engagement financier. Monsieur Millet-Barbé pointait tout à l'heure le désengagement de l'Etat sur la partie essentiellement animation, mais ce qui veut dire quand même qu'on s'engage dans une politique dite contractuelle, sans qu'on y mette un seul engagement financier de la part des différents partenaires. Donc, pour avoir mouillé ma chemise ces dernières années sur les politiques contractuelles, où on pointait la plus-value qu'un document de type contrat pouvait apporter à l'action publique à la hauteur des engagements financiers qui étaient mentionnés, je me sentais, c'est de mon devoir, de le pointer aujourd'hui, ce soir. Ceci étant dit, ça n'enlève pas l'intérêt certainement de s'engager dans ce type de démarche, mais pour autant, on part bien dans cette dérive sémantique qui consiste à appeler contrats, des documents qui n'en sont plus. Je pense que c'est important aussi de se le dire très clairement.

Et le dernier point que je souhaitais mentionner, c'est peut-être la plus-value la plus importante qu'on peut trouver dans ce document-là, c'est effectivement l'invitation qui est faite à structurer une forte participation des habitants. Donc il y a une nouvelle obligation légale, parlementaire, bienvenue, qui oblige les collectivités impliquées dans la démarche d'un contrat de ville d'innover, et de s'investir dans la participation des habitants. Moi je trouvais que ça viendrait opportunément aussi, aider à structurer le travail de la commission extramunicipale qui a été mise en place précédemment sur le dialogue citoyen. Je crois que là, il y a une vraie synergie, une vraie innovation à aller chercher et je pense que c'est peut-être au-delà des engagements financiers qui viendront quand même, c'est peut-être effectivement un des axes importants de ce contrat de ville sur lequel, en tout cas, nous sommes disposés à travailler. Merci.

M. Millet-Barbé : Monsieur le Maire, quelques éléments d'explication, concernant les délais et d'autre part les budgets. La procédure qu'on a donc dû mettre en place avec l'Etat, mais aussi avec la Région, avec la CAF, enfin l'ensemble des partenaires, les villes bien sûr, c'est une procédure qui a été dans le temps extrêmement bordée. Mais par contre, complexe dans la méthodologie qu'il s'agissait de mettre en œuvre, ça a été lourd en termes de méthodologie.

Et compte tenu de ce qu'aucun des partenaires n'était en capacité de venir dire de façon précise, sur l'ensemble du programme d'actions, quelle somme il comptait engager, il a été convenu avec l'Etat, avec la Région, avec la CAF, les communes, l'Agglo, que le programme d'actions permettrait de flécher les gens, les partenaires, en fonction des compétences qu'ils exercent et donc les compétences sur lesquelles ils sont susceptibles d'agir et qu'un deuxième volet vous sera soumis, en l'occurrence à la rentrée, avant la signature officielle du Contrat de ville qui doit intervenir aux alentours d'octobre puisque la Région a une commission permanente qui doit je crois se situer aux alentours du mois d'octobre et qu'on ne pourra pas signer de contrat avant que la Région elle-même n'ait délibéré comme nous le faisons d'ailleurs ce soir. Il y aura donc un deuxième volet du Contrat de ville qui viendra préciser les engagements financiers de chacun des partenaires. Donc aujourd'hui, on est plus sur le programme d'actions, sur la structuration générale du document, la philosophie d'ensemble, et dans un deuxième volet nous aurons un volet financier plus détaillé.

M. le Maire : Bien, merci pour ces explications. M. Murat, je ne voudrais pas qu'il y ait le sentiment qu'on n'a pas entendu ce que vous avez dit tout à l'heure et je ne vais pas être long. Je vais simplement vous dire que ces questions-là, on les suit de très près. Que j'ai rencontré le Commissaire de police, ou plutôt, la Commissaire de police à plusieurs reprises, le Procureur de la République également à plusieurs reprises. Et que j'ai obtenu, d'ailleurs de chacun d'entre eux qu'ils participent à une réunion qu'on va organiser ici. Elle est fixée, au 27 juillet, c'est la date de la réunion qu'on va avoir, à laquelle vont participer le Procureur de la République, la Commissaire de police, le Sous-préfet ; donc on va se retrouver là avec les représentants de l'Etat et de la Justice qui vont dire évidemment ce qu'ils peuvent dire.

Car il y a des éléments d'information qui sont arrivés à notre connaissance, Christian Millet-Barbé et moi-même, qu'on ne peut pas dire parce qu'il y a des enquêtes qui sont en cours. Elles sont extrêmement solides, la police fait son travail et on s'en rend compte, ne serait-ce que par les deux opérations récentes qui ont été menées dans cette rue et les habitants de la rue le savent, ainsi que les commerçants. Maintenant, il y a une grande inquiétude et une peur, vous avez raison de le dire. Et que lorsqu'on se déplace là-bas, vous n'avez peut-être pas forcément peur qu'on vous interpelle, moi non plus d'ailleurs,



mais il y a des personnes fragiles qui ne sont pas forcément rassurées par cette petite bande qui vous entoure, qui vient vous dire... mais bon, on a effectivement des problèmes de communication avec certains jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, parce qu'il ne s'agit pas forcément de jeunes adolescents. Alors il faut que la police fasse son travail, je peux vous dire qu'elle le fait. Il faut, comme vous le savez dans ce genre d'affaire, qu'il y ait une relation police/parquet et nous Ville de Bayonne, qu'on ait aussi notre police municipale avec ses moyens. Là aussi, je voudrais dire qu'il ne faut pas attendre de la police municipale qu'elle fasse tout ce travail, elle n'en a pas les moyens, pas la compétence juridique non plus, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le droit de le faire, mais elle peut jouer un rôle d'intercesseur en quelque sorte, entre la police nationale et ces bandes de personnes.

Alors, maintenant vous avez raison, dès que le printemps arrive et nous sommes déjà en été, vous avez une augmentation de ces actes d'incivilité qu'on peut appeler de cette manière. Parce que des actes graves, il y en a de temps en temps, c'est vrai, mais c'est tous les jours que les gens se sentent en insécurité. Alors moi je me réjouis que notre majorité ait, un certain jour, décidé ici de voter l'installation de ces caméras, parce qu'heureusement et Christian Millet-Barbé le rappelait il y a quelques secondes, c'est grâce à ces caméras que nous avons pu identifier un certain nombre de fauteurs de troubles qui sont aujourd'hui hors d'état de nuire.

On passe aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? D'accord, on a noté l'abstention et donc ce rapport sur le Contrat de ville est adopté. M. Millet-Barbé vous gardez la parole.

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **58. Attribution de subventions « Politique de la ville » pour les associations.**

M. Millet-Barbé : Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2015, ayant pour cible les territoires prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville de Bayonne se propose d'accompagner, sur les crédits spécifiques « Politique de la ville », les projets d'associations présentés en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions, pour un montant total de 6 500 €, ainsi que la substitution proposée, relative à la délibération du 28 mai 2015.

M. le Maire : Merci, pour l'attribution de ces subventions, il n'y a pas d'abstention, votes contre. Je vous remercie. Adopté. Le rapport 59, Mme Durruty.

*Adopté à l'unanimité.*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **59. Modification du tableau des effectifs.**

Mme Durruty : Monsieur le Maire, puisque nous abordons la rubrique des ressources humaines, je voudrais vous présenter à tous et souhaiter la bienvenue, en votre nom et en votre nom à tous, à M. Stéphane Rentet qui nous a rejoints depuis quelques jours seulement. Je lui demande de se lever et donc qui est le nouveau directeur de l'éducation et de la vie scolaire, qui donc remplace Frédéric Berlingieri qui assurait cette fonction préalablement. M. Stéphane Rentet arrive de la Ville de Digne-les-Bains, où il assurait le

poste de directeur de l'enfance, jeunesse et éducation et donc il est arrivé la semaine passée par voie de mutation dans notre collectivité. Bienvenue à Bayonne ; vous avez su nous convaincre lors des entretiens de recrutement, étant entendu qu'en plus le deuxième recrutement était le jour ou le lendemain du crash d'avion qui a eu lieu effectivement à Digne-les-Bains et donc malgré le contexte extrêmement difficile pour vous, vous avez su nous convaincre. Donc bienvenue à Bayonne et merci aux équipes et notamment à David Tollis et à toutes ses équipes pour avoir assuré l'intérim parce que je sais que le rythme était extrêmement tendu et complexe et bien sûr aussi à notre adjointe qui a assuré avec les équipes l'ensemble des dossiers nombreux à traiter.

Je me permets ensuite de passer au rapport 59.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, à savoir cinq transformations et une suppression de postes.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ? Ah pardon je vais trop vite.

M. Nogues : Oui vous allez un peu trop vite M. le Maire. Je voulais demander à Mme Durruty, je m'interroge sur le motif de la suppression du poste de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe. Pourquoi donc cette suppression et qui accomplira les tâches de la personne qui occupait ce poste ?

Mme Durruty : Vous le savez, nous sommes régulièrement amenés à faire des ajustements d'effectifs et donc là il s'agit d'un poste qui était à l'urbanisme et qui dans le cadre de l'élaboration, en tout cas de l'évolution de la mutualisation et du PLUi, n'a plus de raison d'être au sein de la collectivité. Mais temporairement nous avons une personne qui donc est une jeune femme qui assure les fonctions nécessaires au bon fonctionnement du service jusqu'à ce que le PLUi soit mis en œuvre. Mais ces ajustements, vous le remarquerez, M. Nogues, sont toujours très à la marge, vous le savez.

M. le Maire : On va passer au vote. Ca change quelque chose au sens du vote ?

Mme Durruty : Excusez moi, ce que je n'ai pas précisé, M. Nogues, c'est que la personne qui occupait ce poste est partie, a été mutée à sa demande sur un autre poste dans une autre collectivité.

M. le Maire : On vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. J'avais compris ça mais je voulais être sûr.

*Adopté à l'unanimité.*

## **60. Frais de déplacement des élus locaux et du personnel municipal – Ajustement des conditions de remboursement.**

Mme Durruty : Le conseil municipal a défini par délibération, en date du 15 avril 2008, les modalités d'indemnisation pour le déplacement temporaire du personnel municipal et des élus locaux. Afin d'assurer une meilleure compensation des frais d'hébergement engagés par les élus locaux et le personnel municipal lors de leurs déplacements professionnels réalisés à Paris et en région parisienne, il est demandé au conseil municipal de porter l'indemnité de nuitée à 80,00 € et le montant de l'indemnité journalière à 110,50 €.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## REGIE DES EAUX

### **61. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014.**

M. Arcouet : Chaque année, le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le rapport, présenté en note explicative de synthèse, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Régie des eaux de Bayonne pour l'année 2014, étant précisé que la commission consultative des services publics locaux, réunie le 24 juin 2015, a émis un avis favorable au bilan présenté.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. C'est un rapport sur le prix de l'eau.

*Adopté à l'unanimité.*

### **62. Périmètres de protection du massif de l'Ursuya – Participation aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement autonome à proximité des captages.**

M. Arcouet : La Régie des eaux exploite un ensemble de sources sur le massif de l'Ursuya. La protection de la ressource en eau est assurée par l'instauration de périmètres de protection et par la réalisation de travaux à l'initiative de la collectivité et des acteurs locaux. Les diagnostics effectués ont mis en évidence la non-conformité d'une dizaine d'installations situées à proximité des captages et un programme de réhabilitation a été mené. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser, aux propriétaires une subvention de 1 500 € par installation réhabilitée, soit un montant total de 15 000 €.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Des abstentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **63. Fontaine d'eau potable – Dépôt à l'INPI des dessins, des modèles et du nom.**

M. Arcouet : La Régie des eaux s'est engagée dans le renouvellement de trente points d'eau potable en ville en concevant un modèle de nouvelle fontaine publique. Les savoir-faire des agents de la Régie et d'artisans locaux ont été ainsi mis à contribution pour que ce projet puisse aboutir à l'inauguration de la première fontaine, le 25 juin dernier, square Bergeret, quai Bergeret. Il convient désormais de protéger la conception de la fontaine elle-même ainsi que les droits d'auteur et la propriété intellectuelle de l'équipement. Déclinée en basque pour l'eau accessible et tronquant le terme français « urbaine », son nom atypique UR BAI mérite également d'être protégé. C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer l'ensemble des documents nécessaires auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

M. le Maire : On est fier de notre fontaine, de nos fontaines.

M. Arcouet : On est fiers de nos fontaines et on est fier de la dernière née « UR BAI » qui est visible et éclairée la nuit à Saint-Esprit.

M. le Maire : Absolument. Alors vous êtes d'accord à l'unanimité, pas d'abstentions, de votes contre pour ce dépôt de marque.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **64. Adhésion à l'association France Eau Publique.**

M. Arcouet : La Ville de Bayonne est adhérente à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies depuis maintenant plus de 50 années. Il est proposé aujourd'hui qu'elle adhère également à France Eau Publique. Cette entité regroupe des collectivités et opérateurs publics, adhérents à la FNCCR, qui s'engagent dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de ville à l'association France Eau Publique, la cotisation annuelle s'élevant à 1 000 €.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

#### **65. Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014.**

M. Arcouet : Chaque année, le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le rapport, présenté en note explicative de synthèse, sur le prix et la qualité du SPANC pour l'année 2014, étant précisé que la commission consultative des services publics locaux, réunie le 24 juin 2015, a émis un avis favorable au bilan présenté.

M. le Maire : Pas de commentaires ? On passe au rapport 66.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **66. Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif polluantes.**

M. Arcouet : La campagne de diagnostic a mis en évidence le dysfonctionnement de nombreuses installations d'assainissement non collectif ainsi que leur impact sanitaire et environnemental, si bien que les propriétaires concernés devront procéder à court terme à des travaux de mise aux normes. Le SPANC est compétent pour accompagner les usagers de ce service en pilotant un programme groupé de réhabilitation qui permettra de solliciter, en cas d'éligibilité, des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et sinon de continuer à apporter une subvention à hauteur de 15 % du montant des travaux, plafonnée à 750 € HT. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse, mettant en œuvre ce dispositif.

M. le Maire : M. Bergé.

M. Bergé : Juste une question, plus sur les problématiques liées à l'assainissement non collectif par rapport aux problématiques de qualité des eaux. Pour faire plaisir à Mme Uthurry... pardon Durruty...

Mme Durruty : Pas encore, bientôt...

M. Bergé : c'est une bonne politique incitative qui est menée par l'ADEME... je ne sais pas pourquoi j'ai dit Uthurry, on ne sait pas mais ça vous va très bien. C'était juste pour savoir, ça c'est la politique incitative mais comment au niveau de la contrainte pour la mise aux normes parce qu'on sait que 80 % des résidences qui sont en assainissement non collectif ne sont pas aux normes. On sait que ce sont elles qui ont un impact énorme sur la qualité des eaux, là on a une politique incitative mais au niveau... est ce qu'on a évalué le résultat de cette politique incitative entre le moment où on notifie la non-conformité et la mise en place des travaux parce que généralement ce sont des travaux élevés, on a vu l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, est ce qu'on a un recul sur cette politique incitative ?

M. le Maire : Oui, question très précise qui mérite une réponse précise. Soit M. Arcouet, soit un technicien.

M. Arcouet : Julien va s'emparer de la question.

M. le Maire : Julien peut se lever. Levez-vous parce que vous serez mieux entendu.

M. Dubos : Sur les incitations principales, donc il faut savoir que sur Bayonne il y a une zone enjeu sanitaire sur laquelle on va obliger les propriétaires à faire les travaux. C'est tout ce qui borde la Nive et l'Adour...

M. le Maire : On a vraiment des problèmes de micro, il va falloir que les services demandent à la maintenance de s'occuper de ça parce que moi c'est mon troisième micro depuis le début de la séance. La séance est longue.

M. Dubos : Est-ce que ça fonctionne mieux comme ça ? Je répète pour ceux qui n'ont pas entendu, il y a une partie de la ville de Bayonne qui est en zone enjeu sanitaire et environnemental donc c'est là où les aides sont complémentaires par rapport à l'Agence de l'eau. Donc là les gens ont obligation, les propriétaires ont l'obligation de faire les travaux. Ceux qui ne sont pas dans une zone enjeu sanitaire, j'aurais tendance à dire on va attendre les ventes et c'est en cas de vente que là les travaux sont obligatoires. Ils verront que s'il n'y a pas d'enjeux ou de rejets dans le milieu naturel, il n'y a pas de travaux à faire.

M. Bergé : La question d'obligation est sous quel délai ? C'est juste une amende ?

M. Dubos : Il n'y a pas d'amendes. C'est une obligation faite aux propriétaires, mise en demeure dans l'année en règle générale ou sous 4 ans en fonction du risque sur l'environnement.

M. Bergé : Et s'ils ne le font pas ?

M. Dubos : Alors là ce sont les tribunaux qui peuvent juger.

M. le Maire : Merci au directeur de la Régie de ces explications mais M. Bergé, vous avez raison, c'est un problème. C'est très sérieux parce qu'effectivement la plupart des problèmes viennent des questions de rejet, de ces installations qui ne sont pas conformes et vous avez raison aussi de poser la question de savoir à partir de quel moment on considère que la situation est assez grave pour passer à la répression. Je dois dire que de ce point de vue, je trouve que, je ne parle pas de la ville de Bayonne, en général on n'entre pas en phase répressive aussi vite qu'il le faudrait. Cela dit à Bayonne, on a beaucoup moins d'utilisation de SPANC que dans d'autres villes puisque nous avons, comme vous le savez, beaucoup de collectifs et peu de maisons individuelles, enfin beaucoup moins mais la question se pose aussi parce qu'il y a des maisons individuelles à proximité de l'Adour justement et que la question se pose d'une manière cruciale aussi.

On va voter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **67. Prestations d'entretien des installations – Approbation des tarifs.**

M. Arcouet : Parmi les compétences facultatives du SPANC figurent l'entretien et la réhabilitation des installations, le service proposant aux usagers des prestations de vidange et de nettoyage de leurs ouvrages. Pour pérenniser ce système pendant les 4 années à venir, un marché de prestations de service a été conclu par la Ville avec une entreprise. Conformément à ce marché, il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs de ces prestations d'entretien des installations, tels que détaillés en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **SPORTS**

### **68. Convention de mise à disposition de locaux sis à la Maison des associations au profit des Croisés de Saint-André.**

Mme Duhart : La commune de Bayonne met à disposition de l'association Les Croisés de Saint-André des locaux de la Maison des Associations, dans lesquels le club a installé son siège social où il organise une partie des activités dévolues par ses statuts, dont la section modélisme. Le contrat de mise à disposition d'une durée de neuf années, régularisé le 12 octobre 2006, arrive à expiration le 11 octobre 2015. Compte tenu de la nécessité pour cette association de poursuivre l'occupation de ces locaux en vue de continuer à organiser ses activités, il est nécessaire de renouveler le contrat de mise à disposition sur la base des principales conditions suivantes : superficie des locaux de 295 m<sup>2</sup> environ ; mise à disposition à titre gratuit ; durée de neuf années, renouvelable de façon expresse ; paiement des diverses charges liées à l'occupation, les fluides notamment, par le bénéficiaire. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association Les Croisés de Saint-André dans les conditions ci-dessus énoncées, la convention de mise à disposition ci-annexé.

J'aimerais juste faire une précision par rapport à une question qu'avait posée Mme Herrera lors de la commission préparatoire, qui portait sur la valorisation des aides indirectes octroyées aux associations, en particulier les mises à dispositions d'installations municipales. Cette valorisation est systématisée dans toutes nos conventions. Alors pour

ce qui concerne les Croisés, elle s'élève à 21 240 € par an comme cela est indiqué dans la convention. Alors je le cite, c'est l'article 4 qui concerne les conditions financières « la valorisation de la mise à disposition des locaux est estimée à un montant de 6 € le m<sup>2</sup> par mois, soit un total de 21 240 € par an ».

M. le Maire : Voilà, réponse à des questions que vous avez posées. Merci Mme Duhart. On va mettre aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **69. Equipements aquatiques – Adoption des tarifs applicables au 1er septembre 2015.**

Mme Duhart : Les tarifs des équipements aquatiques ont été fixés par deux délibérations en date du 16 décembre 2010 pour le Centre aquatique des Hauts de Bayonne et du 22 août 2011 pour la piscine Lauga. Afin d'optimiser la gestion de ces établissements, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs existants et d'en créer des nouveaux, alors notamment la création d'une carte famille nombreuse et des abonnements à la piscine Lauga

A l'exception des tarifs spécifiques aux organismes à vocation commerciale et professionnelle, l'évolution des tarifs a été définie en référence à la variation de l'indice des prix à la consommation constatée entre mai 2015 et les dates d'actualisation précédentes, à savoir décembre 2010 pour le Centre aquatique et août 2011 pour la piscine Lauga. Il faut noter également que le port de bonnet du bain sera obligatoire dans les deux établissements aquatiques à compter du 14 septembre 2015. A cet effet, il est nécessaire de prévoir une vente de bonnets dans les deux établissements.

Il est donc proposé les nouveaux tarifs des deux équipements aquatiques, tels que présentés dans les tableaux qui sont joints à la délibération. En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs des deux équipements aquatiques, tels que présentés dans les tableaux joints.

M. le Maire : Merci. Pas de questions. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **70. Halle des sports de l'Université – Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat.**

Mme Duhart : L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, autorise la Ville de Bayonne à planifier et organiser des activités sportives au sein de la Halle des Sports universitaire du site de la Floride. Cette disposition, actée par une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat, permet d'accueillir au sein de l'équipement de nombreuses animations sportives municipales, mais aussi, les activités de plusieurs établissements scolaires et associations sportives. Il est précisé que les frais de fonctionnement et de maintenance de l'établissement sont couverts par l'Université, la Ville de Bayonne prenant à sa charge 30 % des consommations annuelles des fluides ainsi qu'une participation au renouvellement du matériel sportif. La convention d'occupation arrive à échéance le 31 août 2015. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à

signer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2015-2016, selon le modèle ci-annexé.

M. le Maire : Merci sur ce rapport. Pas de questions. On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## STATIONNEMENT

### **71. Application de la tarification au quart d'heure, dépenalisation du stationnement payant et adaptation du dispositif tarifaire.**

M. Neys : La politique tarifaire du stationnement doit évoluer pour s'adapter au nouveau cadre législatif récemment adopté : loi Hamon qui impose une tarification au quart d'heure dans les parcs de stationnement quand la tarification est proportionnelle à la durée de stationnement, loi MAPTAM qui prépare la dépenalisation du stationnement en voirie, qui doit être mise en œuvre courant 2016, avec la définition du forfait post-stationnement en référence au coût du stationnement journalier sur voirie. De plus, la politique du stationnement étant considérée comme un des aspects majeurs de la mobilité urbaine, elle doit d'une part proposer des actions qui permettent une juste répartition entre les déplacements en transport collectif ou en mode doux et la place assignée à l'automobile en ville et d'autre part assurer un équilibre entre les différents usagers du stationnement : habitants, pendulaires et visiteurs. C'est dans ce cadre qu'il est demandé au conseil municipal d'adopter les nouvelles dispositions et tarifications détaillées en note explicative de synthèse ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

M. le Maire : Merci M. Neys. Mme Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Merci M. le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, application de la tarification au quart d'heure, dépenalisation du stationnement payant et adaptation du dispositif tarifaire, quel joli titre, technique à souhait et qui, curieusement, laisse le lecteur peu attentif imaginer une baisse des tarifs de stationnement. Que nenni ! Au-delà de l'application des nouveaux textes de loi, c'est bien une augmentation très substantielle des tarifs que vont subir les Bayonnaises et Bayonnais et une fois encore, les habitants du centre-ville seront punis.

En effet, que trouve-t-on dans ce rapport de 7 pages ?

Nous trouvons une hausse générale de l'ensemble du stationnement en centre-ville et quant je parle du centre-ville, il s'agit du Grand Bayonne, du Petit Bayonne et de Saint-Esprit. 11 % de hausse du prix des horodateurs à partir de deux heures et 17 % à partir de quatre heures. Suppression de la 1<sup>re</sup> heure gratuite au parking Pedros, suppression de la dégressivité sur la durée sur Pedros et de Gaulle. Avec un tarif de 1 € de l'heure, cherchez-vous à décourager les visiteurs ? Est-ce le préalable à une future disparition de ces deux parkings ? A contrario, un encouragement visible à stationner à Boufflers, à condition de ne pas rester trop longtemps, en effet la baisse est substantielle jusqu'à deux heures, puis les tarifs augmentent de 20 %. Et que dire des autres parkings en surface qui passent de 1 € la journée à 1 € la demi-journée ! Dans les parkings en ouvrage, la hausse du tarif de la 1<sup>re</sup> heure payante est de 33 %, puis une dégressivité jusqu'à vingt-quatre heures, qui disparaît au-delà (l'heure supplémentaire au-delà de quarante-huit heures est multipliée par 4).



Et vous nous informez dans le magazine municipal que nous devons attendre le tram-bus jusqu'à l'horizon 2019. Cette offre aurait constitué une alternative de déplacement aux visiteurs et aux pendulaires.

Mais la municipalité ne cible pas seulement les visiteurs ; les résidents du centre-ville voient leur abonnement de stationnement sur voirie augmenter de près de 50 % (22 € par mois au lieu de 15 €) et l'abonnement dans les parkings couverts de 30 % (39 € par mois au lieu de 30 €). Je n'ai pas trouvé dans le rapport le tarif social qui était jusqu'à présent de 10 € par mois, mais j'imagine qu'il y aura un tarif pour les minima sociaux, enfin je l'espère. C'est un signe fort envers les habitants du centre, un recul considérable par rapport au dispositif tarifaire conquis de haute lutte en 2012.

A quel choix politique répond cette augmentation consécutive ? Alors que la municipalité prétend revitaliser les quartiers anciens dégradés dans le cadre du PNRQAD pour remettre des logements sur le marché, elle ferme l'école du Petit Bayonne et augmente les tarifs de stationnement. Le centre de Bayonne n'est pas un musée, c'est une ville d'art et d'histoire, certes, mais une ville habitée par des ménages du XXI<sup>e</sup> siècle, avec des besoins du XXI<sup>e</sup> siècle et la mobilité fait partie de ces besoins, le fait de posséder une voiture ne constitue pas un choix mais une nécessité. A quand une vision globale du centre-ville ? Elle aurait permis, après une large concertation, de proposer d'abord des solutions alternatives aux habitants, aux commerçants et à l'ensemble des usagers, au lieu de leur imposer cette punition.

Je vous remercie. Nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vais demander à M. Neys de donner quelques explications et j'en rajouterai d'autres.

M. Neys : Bien. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention madame, mais je crois que nous ne parlons pas tout à fait de la même chose, ni le même langage. Ce que vous appelez un joli titre soit-disant, ce n'est qu'une adaptation de la loi Hamon, avec une tarification au quart d'heure, avec des tarifs qui bien évidemment en fonction de la durée diminuent ou montent, bien évidemment puisqu'on ne pouvait pas... vous auriez voulu qu'on baisse tous les tarifs mais en appliquant une tarification au quart d'heure, c'était un peu compliqué. Ca on ne sait pas faire.

Vous nous reprochez l'abonnement voirie qui passe de 15 à 22 €. Effectivement. Mais j'ai entendu M. Etcheto dire ce matin à la radio qu'il n'avait pas oublié qu'à l'époque il était à 30, qu'il était passé à 15, mais ça on l'a oublié. Donc effectivement, il passerait à 22 € si c'est voté ce soir. Vous avez de la chance parce que moi j'avais préconisé plus que ça, et vous pouvez remercier M. le Maire parce qu'il m'a calmé dans mes ardeurs, il n'a pas que des défauts. 22 € pour un mois ça fait 70 centimes par jour. Ah je ne sais pas, c'est peut-être beaucoup mais ça permet de stationner un mois en voirie en centre-ville. Nous sommes d'accord, oui ou non ? Je vous demande.

M. le Maire : On poursuit M. Neys

M. Neys : En valeur absolue, on ne peut pas dire que ce soit cher. L'idée c'est quoi ? L'idée c'est quand même de revaloriser des prix qui n'ont pas été revus depuis un certain nombre d'années, de se mettre en conformité avec la loi et aussi d'envisager l'avenir parce qu'il est bien évident qu'on ne va pas revenir tous les ans devant vous avec des

nouveaux tarifs. Donc essayons d'anticiper avec effectivement des investissements qui sont à venir très rapidement pour notre ville.

Donc tarif social effectivement, on n'a pas bougé. Les tarifs de Pedros, vous sous-entendez que ça devrait disparaître ; effectivement c'est une éventualité mais rien n'est encore défini encore par rapport au tracé du TCSP, donc pour l'instant on maintient. Les parkings à barrière qui passent de 1 € la journée à 1 € les cinq heures. Effectivement, ça fait une grosse augmentation mais avec l'euro, c'est quand même un peu compliqué d'augmenter de 3 %, 4 %, 5 %, il faut faire des parts de sommes entières. Donc on a réduit la durée, on est resté à 1 € mais on a réduit la durée. Pourquoi cinq heures ? Ça permet quand même de faire pas mal de choses, en cinq heures, c'est plus d'une demi-journée. Donc même quelqu'un qui vient faire ses courses à Bayonne puisque vous nous accusez de vouloir vider le centre-ville de touristes, quelqu'un qui vient faire ses courses et déjeuner à Bayonne, en cinq heures il peut y arriver.

Donc si vous voulez, on peut reprendre un par un tous les tarifs mais cette proposition me semble quand même assez juste, assez équilibrée. Il n'y a quand même pas de choses très choquantes, donc je demanderai de l'approuver c'est tout.

M. le Maire : Oui, merci M. Neys. Je vais essayer de compléter votre propos, cher collègue, mais vous avez dit l'essentiel.

Je voudrais quand même dire et ça n'a pas échappé dans votre développement Mme Aragon, cette délibération a été rendue nécessaire par deux textes. La loi Hamon et la loi Maptam qui, l'une et l'autre, ont été votées en 2014, ne vont pas être suivies de décrets et qui sont d'application immédiate, mettant d'ailleurs les collectivités dans une difficulté particulière qui consiste effectivement, comme ce soir, tardivement, à adopter des dispositions pour qu'à la rentrée elles puissent être efficaces. La loi Hamon avait cette particularité, c'est d'imposer une tarification au quart d'heure et ce n'est pas neutre sur tout ce qui suit mais ça vous l'avez bien compris et la loi Maptam venant procéder à ce qu'on appelle la dépénalisation du stationnement en voirie avec également ses effets puisqu'aussi bien on n'aura plus de PV au sens pénal du terme mais il y aura quand même une pénalité mais elle ne sera plus pénale si j'ose dire. Alors en définitive ces deux réformes-là nous obligeaient en effet à intervenir rapidement pour mettre au point notre politique tarifaire. Avec ces deux éléments, c'est qu'il faut raisonner au quart d'heure et par ailleurs la dépénalisation nous oblige aussi à reconsidérer la tarification eu égard au fait que lorsqu'on avait un PV jusqu'à maintenant, encore aujourd'hui c'est 17 €, et qu'il fallait mettre en place un dispositif. Lorsqu'on reste pendant toute une durée sans payer le stationnement, et vous savez que ça commence à 8h30 le matin et que ça finit à 19h00 le soir, et bien là on a effectivement éventuellement une amende et le dispositif qui a été mis en place est un dispositif qui par la conjugaison de ces deux lois Hamon et Maptam nous oblige à revoir la tarification.

Mais ce n'est pas tout. Et vous avez raison. Nous avons reconsidéré qu'il fallait revoir un petit peu notre politique du stationnement. Parce que voyez vous, vous me dites que ce n'est qu'en 2019 que vous aurez le TCSP, vous ne croyez pas quand même qu'on ne va rien faire jusqu'en 2019. On améliore l'offre de transport en commun, je suis président du syndicat des transports et c'est avec cette casquette que je vous réponds, on améliore l'offre des transports en commun actuellement d'une manière significative. 20 bus neufs vont arriver d'ici quelques semaines sur une flotte de 100, avant même que n'entre en application le transport en commun en site propre, les deux axes principaux dont vous savez qu'ils vont traverser Bayonne de part en part car Bayonne sera le premier

bénéficiaire du transport en commun en site propre puisque les deux lignes vont traverser cette ville. L'une pour, vous le savez aussi, desservir le centre hospitalier de Bayonne et les lycées partant de Tarnos et puis l'autre ligne partant du Leclerc, quartier nord de Bayonne, pour ensuite rejoindre Biarritz en passant par Anglet. Ca c'est la ligne 1, la première ligne que j'ai indiqué, c'est la ligne 2. Ces deux axes principaux, c'est 2019, mais avant ça, la politique de mobilité est en marche. Je sais bien qu'on nous fait la critique de ne pas avoir fait avancer les choses, d'avoir pris du retard. Oui on a pris un an parce que les financements qu'on attendait n'étaient pas au rendez-vous. Je ne vais pas revenir sur ça parce que vous allez me dire « c'est un peu facile », mais c'était nécessaire, Mme Aragon, vous pensez quand même que lorsque vous avez un projet de cette importance qui porte sur 130 millions d'euros et que vous avez des incertitudes sur des sources de financement, vous essayez malgré tout d'obtenir des financeurs la confirmation de la hauteur du financement attendu. C'est la moindre des choses.

Alors maintenant l'histoire est en marche en ce qui concerne la mobilité dans notre agglomération, et pas que Bayonne, mais nous sommes au cœur du dispositif de la mobilité de demain et qui sera une mobilité urbaine. Cette mobilité-là ne concerne pas que l'agglomération, elle va concerner tout notre bassin de vie et vous vous souvenez que dans le schéma de cohérence territoriale, la question de la mobilité était au cœur du dispositif. On essaye d'imaginer que ces voitures qui entrent et qui sortent, les pendulaires comme disent les spécialistes, qu'un jour ces voitures qui entrent et qui sortent le matin et le soir puissent s'arrêter à l'entrée de l'agglomération. Mais je sais que vous en êtes d'accord. On n'y est pas et vous allez me dire « mais ces parkings ne sont pas encore en place ». Les choses sont en train de se mettre en place. Et donc nous sommes aujourd'hui à l'orée d'une nouvelle politique de la mobilité. Alors me direz-vous « pourquoi vous insistez sur ça » ? Et bien parce qu'il y a une relation directe entre la politique du stationnement et la politique de la mobilité et qu'on a trop souffert ici, comme ailleurs, d'avoir confondu les deux, c'est-à-dire en fait d'avoir nié la relation qui pourrait exister entre le stationnement et la mobilité.

J'en viens à la question bien sûr qui est à l'ordre du jour parce que je ne veux pas m'éloigner beaucoup trop, oui mais enfin il n'y a pas que la question de Bayonne, Mme Herrera voyez-vous. Il faut prendre un petit peu de hauteur lorsqu'on veut régler les questions de mobilité parce que vous savez que 60 %, Mme Durruty me le disait l'autre jour, 60 %, 50 % des emplois de l'agglomération se trouvent à Bayonne. Alors ce qui veut dire que ce sont des gens qui rentrent et qui sortent, il y a l'hôpital et bien d'autres établissements qui sont à l'origine de ce qu'on appelle ces flux pendulaires et qu'on ne peut pas ne pas tenir compte de ça. On est dans le sujet. Parce qu'aussi bien quand on parle des usagers mais on parle de toute une catégorie de personnes, les habitants, et c'est de cela dont vous vouliez parler tout à l'heure Mme Aragon et c'était clair. Il y a aussi les pendulaires et j'en parle aussi en disant que cette ville est traversée, effectivement beaucoup de flux liés au fait que nous sommes un secteur, un lieu économiquement important et puis bien évidemment il y a les usagers de la ville, et quand je dis usagers de la ville, ce n'est pas forcément les habitants. Les gens qui viennent ici, les touristes ou des personnes pour effectuer des achats, et ça ce ne sont pas forcément des déplacements pendulaires. On a effectivement diverses catégories de population qui ont besoin de se garer.

Or en l'occurrence, si on n'adopte pas le système tarifaire, on va dans une situation de blocage. Car l'idée, vous avez bien compris, sans pour autant procéder à une augmentation substantielle parce que vous estimez qu'elle est substantielle (M. Neys vient de dire ce que ça représentait à la journée sans pour autant que ce soit une

augmentation substantielle), il est important pour nous de créer un véritable turnover, enfin en tout cas une rotation dans le stationnement. Rien de pire dans une ville, rien de pire que la gratuité du stationnement. Alors je le dis, ça peut paraître choquant, rien de pire dans une ville digne de ce nom, c'est-à-dire une ville dense comme Bayonne, que la gratuité du stationnement car la gratuité aboutit nécessairement au fait que les places sont occupées tôt le matin et que bien évidemment ceux qui veulent faire les courses et aller notamment chez les commerçants ne peuvent pas se garer. Et ce n'est pas comme ça que peut vivre une ville. Elle vit avec des habitants, elle vit avec les commerçants, elle vit avec des chaland, tout ceci ce sont les composants d'une ville. Alors oui, c'est vrai que cette délibération remet les choses à l'endroit, dans une relation mobilité/stationnement qui doit être la bonne relation.

Alors ça aboutit à des conséquences, vous avez raison de les souligner. Mais quand vous dites ça Mme Aragon, vous avez l'air de regretter la période radieuse dans laquelle nous trouvions après la délibération adoptée par le conseil municipal le 18 octobre 2012, qui avait fixé effectivement le prix à 15 € par mois. Et j'étais là comme beaucoup de mes collègues, et je vois que votre groupe avait voté contre cette délibération. Donc vous regrettez un temps qui est un temps révolu sauf que ce temps-là, vous ne l'avez pas voulu non plus. Alors vous avez, par rapport à ces sujets financiers et de stationnement, un rapport curieux. Vous êtes tout à fait libres de voter dans le sens que vous voulez mais je suis aussi libre de vous dire qu'en 2012 vous avez voté contre la délibération qui fixait effectivement à 15 € par mois le tarif des résidents.

Et puis bon, ça ce n'est pas l'essentiel, c'est comment on se situe par rapport aux autres villes. Et là voyez-vous pour le stationnement en voirie, j'ai demandé aux services de faire une analyse comparative de la situation de Bayonne par rapport aux autres villes. Et là on voit qu'en ce qui concerne le stationnement en voirie, nous n'avons pas à rougir par rapport à ce qu'est la situation d'un certain nombre de villes, proches ou moins proches et s'agissant du stationnement en ouvrage, alors là nous avons la palme d'or, si j'ose dire, en ce qui concerne le prix qui est pratiqué par notre ville. Je commence par Biarritz qui est 69 % plus cher que nous ; on va aller à Pau si vous voulez, à Pau également 43 % de plus que nous ; à Mont de Marsan 12 % ; à Toulouse 92 % ; à Arcachon, bon c'est Arcachon, 112 % ; à Dax, ça peut être intéressant, 56 % ; Agen 92 % ; j'arrête ma démonstration. S'agissant du coût du stationnement en ouvrage, nous n'avons pas honte de ce qu'est notre situation aujourd'hui. S'agissant du stationnement de voirie, non plus, même si le différentiel que j'ai indiqué pour le stationnement en ouvrage, honnêtement n'est pas du même ordre mais nous avons une situation qui reste encore correcte. Sachant qu'effectivement, on propose d'être à 20 €, parce qu'en fait on parle de 22 € mais en réalité ça peut-être 20, puisque si vous prenez les choses par semaine, on aboutit quasiment à 20 (encore qu'il faut raisonner que le mois fait plus de 4 semaines me direz vous, certainement). En tout cas les explications que je viens de vous donner, nous les assumons.

Il vous appartient bien évidemment de contester ce choix que l'on fait, progressiste à nos yeux, puisque nous considérons que la place de la voiture dans la cité doit être reconsidérée. Dans cette ville, eu égard au tarif que nous pratiquions jusqu'à maintenant, il se trouvait un certain nombre de familles qui avait deux voitures, voire plus, qui pouvaient rester dans un parc de stationnement sans bouger, eu égard au fait que ce n'était pas forcément un inconvénient que de laisser la voiture ainsi dans un garage mais au sens immobile et non pas automobile. Et donc, en faisant cela nous faisons le pari qu'on va créer une nouvelle mobilité et que ça va régler une partie du stationnement que nous avons.

J'ajoute que les minima sociaux sont traités, alors c'est vrai que la délibération ne le dit pas Mme Aragon, vous avez complètement raison, les minima sociaux c'est comme avant 10 € par mois. Vous aurez constaté la situation des étudiants qui est également abordée d'une manière particulière et on y a pris soin et donc on comprend qu'on ne soit pas d'accord mais nous avons une position dans cette affaire que nous assumons. Mme Durruty.

Mme Durruty : Monsieur le Maire en tant qu'adjointe en charge notamment des questions de commerce et d'économie, vous le savez nous sommes attachées quotidiennement avec Sylvie Meyzenc, à la défense du commerce de centre-ville et à faire en sorte que l'accès au centre-ville soit facilité pour l'ensemble des chalands qui souhaitent venir y consommer. C'est la raison pour laquelle je tiens à préciser que nous avons aujourd'hui 7 178 places de stationnement, incluant les stationnements sur voirie, en ouvrage et enclos, réparties grosso modo à un tiers dans chacun des types de parkings évoqués et que pour le ticket moyen concernant le parking en surface, donc au niveau des horodateurs, c'est 1,43 €. Concernant les parkings en ouvrage, le ticket moyen c'est 2,65 €. Il va changer puisque ces tickets moyens, M. le Maire, vont être revus à la baisse compte tenu de l'ajustement au quart d'heure. Je vous mets au défi d'être en capacité à venir dans un centre-ville voisin comme Biarritz par exemple, mais encore à Bordeaux et pouvoir faire venir des courses avec un ticket moyen tel que je viens de l'énoncer. Au-delà de ça, je crois qu'il faut aussi souligner le fait qu'avec la carte Ville, bien sûr chacun d'entre nous et chaque personne peut bénéficier d'une carte ville, désormais au moment de la prise de cette carte dans nos services, un chargement de 5 € sera fait donc pour permettre de payer en partie les premières heures de stationnement, ça c'est un point essentiel.

Le deuxième point essentiel, M. le Maire, c'est que nous bénéficions d'une heure de stationnement gratuite dans nos parcs en ouvrage, ce qui n'existe dans aucune autre ville, en tout cas que nous soyons en capacité de citer. Et puis bien sûr maintenant pour les résidents, parce que c'était une demande, ils vont avoir une capacité d'adapter leur achat de stationnement à leurs besoins parce que certains sont amenés à faire des déplacements professionnels, voire pendant leur période de congés, ils ne seront pas contraints de payer, ne seront pas enfermés dans le système tel qu'il était là avec beaucoup plus de souplesse puisque désormais on pourra payer aux bornes. Donc pour ce qui me concerne, il n'est pas question d'opposer les résidents ou les consommateurs de nos commerces mais nous savons que les résidents sont bien sûr des consommateurs potentiels mais qu'il faut aussi que nous soyons en capacité à attirer des consommateurs vers notre centre-ville avec une offre tarifaire telle que celle-là dans nos parkings, c'est vraiment un point qui nous semble important et essentiel.

Je voudrais simplement terminer en disant que quand on essaie de se garer à Bayonne, il y a des places disponibles et qu'il faut que cela reste le cas parce que comme le disait M. le Maire, une ville sans places, c'est une ville qui elle aussi perd complètement de son attractivité d'autant plus qu'on le sait, l'offre commerciale de périphérie va se développer. Donc j'ose vous dire que les commerçants et l'office de commerce, avec qui nous travaillons ardemment sur ces questions de cadre de vie et donc de stationnement, sont tout à fait prêts à aller plus loin et à offrir à leurs consommateurs et à leur clients des heures de stationnement. Nous travaillons actuellement à la connexion entre la nouvelle carte VIP Bayonne dont j'espère vous avez tous un exemplaire dans votre poche qui vous permet désormais de créditer, de cagnoter comme dirait ma collègue Sylvie lors de vos achats en centre ville 5% du montant de vos achats, et nous travaillons ardemment avec

Philippe Neys notamment et les services de façon à ce que ce cagnottage puisse se transformer en stationnement payant. Donc autant de raisons qui doivent au contraire ramener des gens vers le centre-ville.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Vous voulez prendre la parole. M. Etcheto, vous l'avez.

M. Etcheto : Absolument, merci M. le Maire.

Vous êtes parti sur une comparaison tout à l'heure ou sur des comparaisons. Moi la seule comparaison qui vaille, je la fais avec la ville qui m'intéresse le plus, avec Bayonne et avec la situation qui est celle d'aujourd'hui, jusqu'à ce soir en tout cas, jusqu'à tout à l'heure le vote de la délibération, avec la décision donc prise, elle n'était pas de Bayonne Ville Ouverte, pas à l'instigation de votre maire, et que vous aviez votée puisque vous les aviez voté ces tarifs, on est bien d'accord.

M. le Maire : Mais vous, vous ne l'avez pas votée.

M. Etcheto : Je n'ai pas pris part au vote.

M. le Maire : Vous étiez absent.

Mme Durruty : Il n'avait pas donné pouvoir.

M. Etcheto : Absolument.

M. le Maire : Vous aviez organisé votre arrivée tardive.

M. Etcheto : Absolument, parce que je pensais en effet qu'il y avait une avancée... tout à fait.

M. le Maire : Vous n'étiez pas d'accord avec vos collègues alors ?

M. Etcheto : Et j'en suis toujours convaincu. Vous voyez, j'ai un peu de suite dans les idées. Il faut quand même être bien assis pour entendre dire que cette mesure serait une mesure progressiste, que cette augmentation tarifaire serait une mesure progressiste. On ne va pas se mentir, c'est une régression bien évidemment et tous les Bayonnais vont la vivre comme ça, tous les habitants du centre-ville la vivent comme ça.

Alors quand même trois points. Premier point en matière de transparence et de sincérité politique, c'est quand même consternant et tristement révélateur de votre méthode qu'il faille vous pousser dans vos retranchements avec une communication, notamment à la presse, pour vous faire assumer cette décision-là parce que tout le discours que l'on entend avec M. Neys, M. Etchegaray, Mme Durruty il n'était pas présent dans la délibération et dans l'explication, dans les attendus comme on pourrait dire. Pas du tout. Il y a véritablement dans la rédaction de cette délibération une volonté manifeste de dissimulation, Marie-Christine Aragon l'a rappelé, ne serait-ce qu'à travers le titre même qui essaie d'escamoter tout l'aspect augmentation tarifaire. Vous nous avez livré vos arguments mais il aurait fallu la transparence ; le courage politique c'est ça : c'est le dire et l'expliquer, si c'est votre vision, dites-le et expliquez-le. Non, vous avez voulu le cacher, le dissimuler, une fois de plus, c'est la marque de fabrique de cette majorité et ça c'est déjà en soi inacceptable. Alors j'entends, ce n'est pas nous, c'est la faute de la loi, c'est la faute de la loi Hamon. Pensez donc. La loi Hamon n'a jamais obligé aucune commune en

France à augmenter de 50 % les tarifs résidents ou de 30 %. Voilà vous pouvez nous faire tous les exercices de chiffres que vous voudrez. L'amende effectivement disparaît, il y a un aspect aussi judiciaire de dépenalisation de l'amende de stationnement, il y a un forfait stationnement qui est porté à 20 € au lieu de 17, ça ne portera pas préjudice financier à la collectivité. Ca c'est le premier point et il est aussi grave que les autres.

La deuxième chose, et en écoutant notamment M. Neys, je dirais de manière plus directe que ses successeurs mais à la limite tant mieux, c'est bien ce qu'on pouvait craindre en effet : on a à faire à une vision très extérieure de la vie dans les quartiers du centre. On a à faire à une vision très extérieure des habitants de la vie des Bayonnais alors je passe sur le fait que M. Neys n'a certainement pas la même conception que tout un chacun de ce qui est coûteux, parce que le Grand Bayonne, le Petit Bayonne et Saint-Esprit...

M. le Maire : Ca veut dire quoi ça ?

M. Etcheto : Ca veut dire ce que ça veut dire quand j'entends le développement qui a été fait tout à l'heure. Oui, il y a des gens en situation difficile, il y a aussi des gens qui travaillent et qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture et d'utiliser leur véhicule, j'y reviendrai d'ailleurs dans un dernier point, aujourd'hui à Bayonne. Et il y a un effet cumulatif parce que bien souvent aussi, dans un ménage, ça peut être plusieurs voitures tout simplement parce qu'il y a plusieurs personnes qui peuvent travailler. Et là-dessus, je crois aussi qu'il y a une inconséquence manifeste. Je ne sais pas si c'est le hasard que cette délibération se trouve en 71<sup>e</sup> position, mais enfin bon, et bien il y a un autre hasard, c'est que cette délibération se trouve en 71<sup>e</sup> position juste avant la délibération qui suit, qui concerne le PNRQAD. Et là on est en contradiction totale. En contradiction totale avec une opération, celle du PNRQAD, louable, consensuelle je pense, qui vise justement à revitaliser le centre-ville, à y faire revenir les habitants. Mme Bisauta connaît bien ça, je sais qu'elle défend à travers le projet Links justement le fait de rendre les centres-villes, d'en faire des écoquartiers, c'est une formule qu'elle avait employée à une occasion, les écoquartiers de demain. Elle a raison là-dessus mais vous ne le ferez pas en rendant la vie des habitants plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Alors en effet, moi j'ai repris ça dans le PV de juillet 2012 : « Je veux qu'on fasse un geste pour faciliter la vie de celles et ceux qui ont fait le choix d'habiter à Bayonne ». Ce sont des mots qu'a prononcé votre prédécesseur en juillet 2012, au moment justement où il a fait remouliner les services sur la question précisément non pas de tous les tarifs, mais du stationnement résident parce qu'il avait quand même en tête le fait que ce stationnement résident était un outil aussi, un outil comme d'autres, pour permettre au centre-ville d'être revitalisé, aux quartiers du centre d'être revitalisés...

M. le Maire : Et pourquoi vous n'avez pas voté pour ?

M. Etcheto : Je me suis expliqué très clairement là-dessus, ce n'est pas la peine d'en rajouter.

M. Millet- Barbé : C'est la fuite !

M. Etcheto : Pas du tout...

M. le Maire : Poursuivez M. Etcheto.

M. Etcheto : Pas du tout, certainement pas.

Troisième point et dernier point. Alors là, il faut être aussi bien assis, vous enclenchez sur une politique générale de mobilité dans laquelle cette disposition s'inscrirait avec le TCSP. Mais franchement, vous êtes très mal placé aujourd'hui pour parler de ça. Un an de tergiversation, un an de perdu pour en revenir au projet de départ, avec les financements de départ qui ont été conclus dès le départ. Vous pouvez faire allusion, les financements qui sont aujourd'hui inscrits se sont ceux qui avaient été conclus en février 2014.

M. le Maire : Ce n'est pas vrai mais bon, ce n'est pas grave ; vous le pensez c'est bien !

M. Etcheto : Ecoutez, c'est dommage je n'ai pas pensé qu'on aborderait la question du TCSP ici, je suis venu sans la délibération du syndicat des transports mais je l'avais la dernière fois. Vous vous rappelez, j'avais brandi la délibération de février 2014 du syndicat des transports qui posait le même plan de financement, exactement le même que celui que vous avez posé aujourd'hui. Et on en revient à un projet de trambus, faut être gonflé pour appeler ça aussi trambus, c'est un bus mais c'est le même projet que le projet initial. Votre timing en la matière est assez ahurissant, on a eu l'occasion de le dire.

Au mieux, 2019 aujourd'hui pour le TCSP, je dis bien au mieux parce que je sais bien que vous avez l'habitude de vous en sortir comme ça en conseil municipal ou d'essayer de nous dire « vous verrez, vous aurez des surprises ». La dernière fois c'était pour Kulture Sport. On a vu ce que ça avait donné. « Vous verrez, vous verrez, vous aurez des surprises » ! Pour l'instant on ne voit rien venir sur ce dossier de trambus comme les autres. Et là aujourd'hui vous voulez modifier, matraquer parce que ça s'appelle un matraquage, matraquer les habitants du centre-ville avec cette hausse plus que substantielle, les tarifications des abonnements résidents. Je crois que vous vous moquez un petit peu du monde, c'est une hausse d'impôt déguisée, il faut le dire. Alors vous êtes un peu gêné sur ça...

M. le Maire : M. Etcheto, comment peut-on dissimuler quelque chose qu'on présente en séance publique du conseil municipal dans des rapports qui vous sont communiqués à l'avance, chez vous ? Nous avons l'habitude dans ce conseil municipal, et ça ce n'est pas de mon fait, c'est depuis au moins plus de 20 ans que ça se fait de cette manière grâce d'ailleurs à la qualité des services qui sont derrière moi, de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux d'avoir une information totale de ce qui va se faire. D'ailleurs vous le reconnaissez de temps en temps... non, non, écoutez la loi, je la connais un peu mieux que vous sur ce sujet au moins... La loi n'exige pas ce degré de précision maintenant... elle ne prévoit pas ce degré de précision dans les informations et dire aujourd'hui qu'il y a dissimulation alors que vous avez un rapport qui vous est présenté. Ecoutez, la presse pourra lire le rapport, elle pourra le comprendre comme nous. Il y a un rapport que vous avez eu, y compris pour la commission préparatoire....non vous l'avez eu après, il y a 5 jours.

Mme Durruty : Il n'y était pas de toute façon.

M. le Maire : Mais vous n'étiez pas à la commission préparatoire, vous auriez pu... M. Etcheto, on vous a compris, maintenant.... Attendez, la dissimulation dans une séance du conseil municipal, dans une délibération qui est un acte public par définition, je ne sais pas très bien comment vous pouvez employer ce mot. Mais bon ce n'est pas très grave.

Et le dernier point c'est que quand vous indiquiez que 11 000 habitants étaient concernés par la mesure qu'on est entrain de prendre, à ce jour j'ai fait vérifier par les services, il y a



1 500 cartes résident qui sont actuellement en cours de circulation et si vous regardez que la moyenne en centre-ville ce n'est pas plus de deux personnes par famille, et bien il n'y a guère plus de 3 000 personnes qui sont à ce jour, je dis bien à ce jour, concernées par la disposition. Arrêtez de mouliner et de vouloir à tout prix nous expliquer que la décision que l'on est en train de prendre, que vous n'allez pas voter c'est votre droit, va modifier le cours des choses. Oui, va le modifier dans un sens... On ne pratique pas la même politique, qu'est ce que vous voulez, et bien voilà. Sur un sujet comme ça, vous n'avez pas intégré la mobilité mais vous savez qu'il y a beaucoup d'élus qui ont pris beaucoup de retard sur ce sujet, j'en ai conscience d'autant que même moi, il n'y a que 5 ou 6 ans que j'ai pris la mesure de l'importance de ce sujet.

On va passer au vote sur cette délibération. Mme Aragon, oui mais il faut qu'on arrête. Allez-y mais rapide.

Mme Aragon : Juste un mot par rapport à la mobilité. Nous avons effectivement intégré et là-dessus nous sommes totalement convaincus de la nécessité de développer les parkings extérieurs, de développer le transport en commun, etc..., je pense que là-dessus on est d'accord. Simplement le problème, et le problème majeur, c'est effectivement de ne pas anticiper ou mener les deux projets en même temps, c'est-à-dire commencer par augmenter sans donner de solutions alternatives.

M. le Maire : Vous savez qu'il y a 100 bus qui circulent tous les jours. On a l'impression qu'on est dans une ville où il n'y a pas de bus. Terminez Mme Aragon.

Mme Aragon : Dans les villes dans lesquelles il y a effectivement suffisamment de transport en commun et de façon suffisamment importante, on a 80 % de la population qui ne prend pas sa voiture ou qui n'a pas de voiture. Là tout le monde est obligé d'avoir une voiture. Tout le monde ne travaille pas sur une ligne de bus, c'est un problème à régler avant.

M. le Maire : J'arrête, non mais écoutez, franchement, on a largement débattu.

Mme Herrera Landa : Moi je voudrais savoir dans l'assemblée combien de personnes ont un abonnement de surface, diurne et nocturne pour une raison très simple. C'est que les personnes qui ont ce type d'abonnement, qui est aujourd'hui à 15 € et qui va passer à 22 € connaissent (et si vous en connaissez je pense que tout le monde a des cas très précis), de nombreuses dégradations sur leur véhicule, en particulier la nuit. Je connais trois personnes qui ont eu des véhicules dégradés, en règle générale ça va être le rétroviseur, quelques raies sur la voiture, etc., ... mais je connais trois personnes qui ont eu leurs véhicules fortement endommagés avec des pénalisations et une somme à débourser conséquente pour des personnes qui n'ont pas les moyens de payer un parking à 300 € pour que le véhicule soit protégé mais surtout parce qu'il y a de grandes listes d'attente au niveau des parkings couverts. Ces trois personnes ont demandé à pouvoir visionner des caméras de surveillance, on leur a dit que les caméras n'étaient pas disponibles pour ce type d'usage, ce qu'on peut comprendre. Mais ce que je veux expliquer, c'est que ces personnes qui en général n'ont pas les moyens de prendre un autre type de stationnement sont souvent pénalisées entre deux et trois fois par an pour réparer leur véhicule et en particulier non pas pour des éléments d'esthétique mais de sécurité tels que les rétroviseurs. Je pense que ma remarque n'était pas forcément inutile.

M. le Maire : On vous a entendu Mme Herrera, on va passer au vote maintenant. Alors abstentions : 2. Votes contre : tout le groupe. Toute la majorité vote donc pour cette délibération.

*M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé et Pallas votent contre.*

*MM. Iriart et Nogues s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

M. le Maire : On va passer sur un sujet très consensuel comme l'a dit M. Etcheto, c'est le PNRQAD. M. Lacassagne, vous avez des chances de ne présenter que des rapports consensuels.

## URBANISME

### **72. PNRQAD – Ilot 12 – Acquisition d'un lot de copropriété sis 22 rue Victor Hugo – Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque.**

M. Lacassagne : Afin de permettre la mise en œuvre, au titre du PNRQAD, de la requalification de l'îlot 12, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition, pour le compte de la Ville, du lot de copropriété n° 11 sis 22 rue Victor Hugo, appartenant à M. et Mme Pierre Gouanère, au prix de 12 417,16 € TTC. Il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier correspondante.

M. le Maire : A priori pas d'abstentions, ni de votes contre. Je vous remercie

*Adopté à l'unanimité.*

### **73. PNRQAD – Ilot 38 – Acquisition de deux immeubles sis 13-15 rue Bourgneuf – Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque.**

M. Lacassagne : Afin de permettre la mise en œuvre, au titre du PNRQAD, de la requalification de l'îlot 38, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition, pour le compte de la Ville, des deux immeubles 13 et 15 rue Bourgneuf, appartenant à Mmes Marie-Antoinette Bisquey et Christiane Blanc, au prix total total de 588 773,06 € TTC. Il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier correspondante.

M. le Maire : Merci M. Lacassagne. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **74. Programme d'Action Foncière – Acquisition du 9B avenue Raymond de Martres – Propriété SCI Elgarrekin – Convention de portage foncier avec l'EPFL Pays Basque.**

M. Lacassagne : Afin d'anticiper les besoins futurs liés dans ce secteur au renouvellement urbain et à la mise en œuvre du projet de transport en commun, l'EPFL Pays Basque a procédé, par voie de préemption, à l'acquisition, pour le compte de la Ville, d'une parcelle

bâtie sise 9bis avenue Raymond de Martres, appartenant à la Sci Elgarrekin, au prix de 35 000 € TTC. Il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque telles que détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier correspondante.

M. le Maire : Merci. Elgarrekin, nous allons voter dans une belle unanimité cette délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

**75. Immeuble sis 19 rue Vieille Boucherie – Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque et transactions foncières avec le syndicat des copropriétaires et Madame et Monsieur Extanasié.**

M. Lacassagne : Les nouveaux descriptif de division et règlement de copropriété de l'immeuble 19 rue Vieille Boucherie ont été approuvés tant par le conseil municipal en séance du 28 mai dernier que par l'assemblée générale de la copropriété en date du 19 juin 2015. Il est maintenant possible pour la Ville de concrétiser les échanges fonciers à intervenir avec le syndicat des copropriétaires, les conjoints Extanasié et ensuite de signer le bail à réhabilitation avec le PACT-HD Pays Basque. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la concrétisation des transactions immobilières, dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Pas d'abstentions, votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

**76. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 58 225 € et 53 272,30 € ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires. Et autant dire que l'ensemble de ces subventions permettent des travaux pour un montant d'environ 3 M€.

M. le Maire : Merci, c'était la dernière délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

Je vous signale que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 15 octobre à 17h30 comme d'habitude et que la préparatoire se tiendra le 6 octobre à 18h00 comme d'habitude aussi.

Merci et bonne soirée.

Je vous rappelle que nous avons la possibilité de boire un verre avant de se quitter.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**

***La séance est levée à 22h40.***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 16 juillet 2015.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-**